



Réhabiliter les "brebis égarées" La prison des femmes de Québec (Refuge Notre-Dame de la Merci des Soeurs du Bon-Pasteur de Québec), 1931-1972

Mémoire

Julie Francoeur

Maîtrise en histoire - avec mémoire
Maître ès arts (M.A.)

Québec, Canada

Réhabiliter les « brebis égarées »
Une étude du Refuge Notre-Dame de la Merci des Sœurs du Bon-
Pasteur de Québec, 1931-1972

Mémoire

Julie Francoeur

Sous la direction de :

Johanne Daigle, directrice de recherche

Donald Fyson, codirecteur de recherche

Résumé

Le Refuge Notre-Dame de la Merci a ouvert ses portes en décembre 1931. Tenu par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec jusqu'en 1972, l'établissement fait office de prison pour femmes à Québec. Ce mémoire vise à cerner les méthodes d'intervention de la Congrégation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec auprès des prisonnières, et ce, au regard des caractéristiques des femmes incarcérées qui influencent les modèles de réhabilitation proposés par les religieuses. Le Refuge, tout en s'inscrivant dans le réseau d'institutions développées par les Sœurs du Bon-Pasteur depuis 1850, est une institution judiciaire qui vise la répression de la déviance féminine et la réhabilitation des femmes selon les représentations de la féminité et des rôles féminins en vigueur au milieu du XX^e siècle. L'institution fournit plusieurs formes d'assistance envers les femmes, donnant aux prisonnières des services peu accessibles autrement avant l'étatisation des services sociaux dans la décennie 1970. L'étude trace également un portrait de la déviance féminine représentée à la prison de Québec à partir des registres d'écrou de l'institution. Les Sœurs du Bon-Pasteur, employées du gouvernement provincial dans ce contexte, disposent d'un pouvoir d'action non-négligeable dans l'organisation de l'horaire quotidien des détenues et dans l'implantation d'activités réhabilitatrices. La teneur de ces activités, axées sur la pratique religieuse et l'apprentissage de travaux ménagers, reste fortement influencée par des stéréotypes genrés déterminant des comportements prescrits, tout en favorisant la diffusion des connaissances spécialisées et l'adoption d'une éthique de travail utiles pour les femmes à leur sortie de prison.

Table des matières

Résumé	iii
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	viii
Remerciements	ix
Introduction	1
Problématique et questionnement de recherche	4
Une historiographie qui allie le genre et la déviance	7
L’histoire des femmes et du genre.....	7
L’histoire de l’assistance et des régulations sociales.....	9
L’histoire de la déviance féminine par les études de cas.....	13
Les sources utilisées	16
Le registre d’écrou de la Section féminine de la Prison de Québec	16
La correspondance du procureur général de la province de Québec	18
Les archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec sur le Refuge Notre-Dame de la Merci.....	18
La méthodologie de traitement des sources.....	20
Le plan du mémoire.....	22
Chapitre 1 : Les objectifs de la prison : entre répression et assistance.....	24
1.1 L’entente entre les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et le gouvernement provincial 26	
1.1.1 « Insuffler un esprit à la lettre de loi » : Les contrats entre les Sœurs du Bon- Pasteur de Québec et le gouvernement.....	26
1.1.2 Un travail « gratuit » ? Les salaires des religieuses.....	32
1.2 Pourvoir aux besoins multiples des femmes incarcérées.....	34
1.2.1 Les « maux de la prostitution » : le traitement des maladies vénériennes.....	35
1.2.2 Femmes prisonnières et enceintes : une double prise en charge	40
1.3 Adapter la réhabilitation : les transferts de détenues entre institutions	44
1.3.1 Vers les institutions du Bon-Pasteur : jeunes délinquantes et filles-mères	45
1.3.2 « On dirait qu’il y a une épidémie de faiblesse mentale, ces jours-ci ». Les transferts vers les hôpitaux psychiatriques	49
1.4 Conclusion de chapitre.....	56
Chapitre 2 : Portrait des femmes détenues et prévenues au Refuge Notre-Dame de la Merci/Maison Gomin de 1931 à 1972.....	58
2.1 Les « brebis égarées » : portrait global des femmes incarcérées au Refuge Notre- Dame de la Merci, 1931-1972	60
2.1.1 Troubler l’ordre public : une déviance typiquement « féminine » ?	61
2.1.2 Les jeunes célibataires, plus à risque d’être emprisonnées ?.....	67
2.1.3 L’origine socio-économique des femmes incarcérées.....	71

2.1.4 L'origine ethnique des femmes incarcérées	74
2.2 Les récidivistes : des parcours typiques ?	78
2.2.1 Les caractéristiques de ces « habituées du Refuge »	79
2.2.2 Constamment « reprendre le diable » : le parcours de Doris Beaulieu	82
2.3 Parcours « atypiques » : les femmes condamnées à la peine capitale	85
2.3.1 Juliette, un exemple de piété.....	86
2.3.2 Préparer la mort : le cas de la « femme Pitre ».....	87
2.4 Conclusion de chapitre.....	91
Chapitre 3 : Rescaper des « naufragées de la vertu » : La réhabilitation à la Prison des femmes de Québec	92
3.1 Les racines victoriennes de la réhabilitation	94
3.2 La pratique religieuse au cœur de la réadaptation.....	100
3.2.1 La philosophie des Sœurs du Bon-Pasteur face à la réhabilitation.....	100
3.2.2 Un emploi du temps appuyé sur la pratique religieuse.....	103
3.2.3 La prière et la confession : garantes de l'efficacité de la réhabilitation ?	107
3.3 L'artisanat : « Le moyen de relèvement de la prisonnière » par excellence ?	110
3.3.1 Une entreprise « titanesque ».....	111
3.3.2 « La réhabilitation se fait par le travail aimé »	115
3.3.3 Les possibilités de résistance	120
3.3.4 Cinéma et jardinage : des moyens de réhabilitation ?	121
3.4 Conclusion de chapitre.....	124
Conclusion	125
Bibliographie	129
Annexe I : Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, 1932-1972	140
Annexe II : Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'état civil, 1932 à 1972	141
Annexe III : Liste des métiers ou occupations des femmes inscrites au registre d'écrou, 1947 à 1972	142
Annexe IV : Niveau d'éducation des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, 1952 à 1972	143
Annexe V : Lieu de naissance des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, 1932 à 1972	144
Annexe VI : Horaire des détenues en 1943 et en 1971	145

Liste des tableaux

Tableau 1: Distribution des prisonnières du Refuge Notre-Dame de la Merci, selon le diagnostic porté au dispensaire antivénérien, pour l'année 1942, sur 252 incarcérations (Reproduction).....	40
Tableau 2: Transferts des jeunes filles vers des institutions réservées aux jeunes délinquantes de 1955 à 1962.....	46
Tableau 3: Transfert des jeunes filles vers des institutions réservées aux jeunes délinquantes de 1962 à 1972.....	47
Tableau 4: Nombre de femmes envoyées du Refuge Notre-Dame de la Merci vers des hôpitaux de maternité selon l'année, 1936 à 1972	48
Tableau 5: Délits commis par les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972.....	63
Tableau 6: Temps passé en prison par les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972	66
Tableau 7: Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972	67
Tableau 8: État civil des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci pour certaines années entre 1932 et 1972	69
Tableau 9: État civil des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1952, 1957 et 1962.....	69
Tableau 10: Âge des détenues selon l'état civil selon l'année en 1952, en 1957 et en 1962.....	70
Tableau 11: Niveau d'instruction des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année en 1932, en 1937 et en 1947	73
Tableau 12: Niveau d'instruction des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, regroupé selon l'atteinte de la 7e année selon l'année, 1952 à 1972	74
Tableau 13: Religion pratiquée par les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, 1932-1972	75
Tableau 14: Origine du nom des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972.....	77
Tableau 15: Nombre d'incarcérations des récidivistes selon l'année, 1932-1972	80
Tableau 16: Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972	140
Tableau 17: Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'état civil selon l'année de 1932 à 1947 et de 1967 à 1972	141

Tableau 18: Niveau d’instruction des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l’année, 1952 à 1972	143
Tableau 19: Province ou pays de naissance des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l’année, 1932 à 1962	144
Tableau 20: « Nationalité » des femmes détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci telle qu’inscrite au registre selon l’année, 1967 et 1972	144

Liste des figures

Figure 1: L'artisanat en prison.....	111
Figure 2: La salle de travail au Refuge Notre-Dame de la Merci, c1950.....	119

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier ma directrice de recherche, Johanne Daigle, pour ses innombrables lectures de mon mémoire, ses commentaires abondants et son soutien indéfectible. Je remercie aussi mon co-directeur de recherche, Donald Fyson, pour son aide précieuse et ses ressources inépuisables.

Je remercie sincèrement Mme Mireille Bergeron et Sœur Céline Lacoursière, des archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, pour leur générosité et leur disponibilité.

Je souhaite aussi remercier du fond du cœur mes parents, qui ont toujours encouragé et soutenu mes choix personnels et académiques. Votre écoute et votre soutien m'ont permis de passer à travers cette étape. Merci aussi à ma sœur, ma complice de toujours, que j'ai pu distraire à chaque heure du jour pour partager mes joies et mes angoisses.

Je remercie le Conseil de recherches en Sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) pour le soutien financier qui a rendu possible cette recherche.

Introduction

En 1850, Marie-Josephte Fitzbach crée l'Asile Sainte-Madeleine pour accueillir d'anciennes prisonnières et organiser leur « réhabilitation ». Elle devenait la première supérieure de la Congrégation des Servantes du Cœur Immaculé de Marie, dites Sœurs du Bon-Pasteur de Québec¹. Le secteur de l'assistance et des services sociaux catholiques au Québec avant les années 1960 était surtout administré par les diverses communautés religieuses ayant œuvré auprès de pauvres, de vieillards, d'handicapés, d'orphelins et de femmes en difficulté, le plus souvent rejetés par leur famille et par la société. Au milieu du XIX^e siècle, à une époque où la moralité prime dans les considérations sociales conservatrices prédominantes au sein de la société québécoise catholique, les élites religieuses et politiques faisaient pression pour que les femmes qui s'occupent l'Asile Sainte-Madeleine et les œuvres du même ordre s'organisent en congrégation religieuse². Dans les années qui suivirent, les Sœurs du Bon-Pasteur développèrent de nombreuses œuvres pour assister spécifiquement femmes et enfants : prisonnières, prostituées, femmes et adolescentes délinquantes ou en difficulté, mères célibataires et leurs enfants « illégitimes »³. À la fin du XIX^e siècle, des organismes philanthropiques s'alarmaient du fait qu'hommes et femmes partagent les mêmes établissements d'incarcération à Québec et déploraient le manque d'efforts de réhabilitation en leur sein⁴. En 1894, divers organismes philanthropiques féminins⁵ firent pression auprès des autorités civiles pour qu'on y sépare les femmes des hommes, demandant que les Sœurs du Bon-Pasteur aient la charge des détenues féminines, vu leur longue expertise d'intervention auprès des femmes dites « perdues »⁶. En effet, elles avaient été parmi les premières à intervenir auprès des femmes déviantes dans la ville de Québec⁷. Ce projet n'eut

¹ La communauté fut officiellement incorporée en 1856, et Marie-Josephte Fitzbach prit le nom de Mère Marie du Sacré-Cœur.

² Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 1982, p. 221. Sur la fondation de la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, consulter Josette Poulin, « Une utopie religieuse : le Bon-Pasteur de Québec, de 1850 à 1921 », Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 2004, 504 p.

³ Pour une description et un historique de ces œuvres, consulter Céline Jalbert, *Présence d'avenir au cœur du monde depuis 150 ans*, Sainte-Foy, Servantes du Cœur Immaculé de Marie dites Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, 1999, 123 p. et Josette Poulin, *op. cit.*

⁴ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, p. 5.

⁵ Dans leurs Annales, les Sœurs du Bon-Pasteur mentionnent un « Comité de dames charitables ».

⁶ Les constitutions de la communauté soulignent que les Sœurs du Bon-Pasteur doivent « se vouer au salut des âmes, en travaillant surtout à ramener à Dieu les pauvres filles pécheresses et à les faire avancer dans les vertus chrétiennes ». Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, *Constitutions de la Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie dites Sœurs du Bon-Pasteur de Québec*, Rome, H. Vogera, 1912, p. 6.

⁷ Johanne Daigle montre cependant que d'autres groupes philanthropiques de femmes étaient intervenus auprès des femmes déviantes à Québec à la même époque, souvent sur la base de la confession religieuse. Johanne

pas de suite, bien que l'idée de confier la garde des détenues féminines aux religieuses revienne à quelques reprises au début du siècle. Ce n'est qu'en 1928 que le projet se mit véritablement en marche. En décembre 1931, le Refuge Notre-Dame de la Merci accueillait les premières prisonnières, devenant la Prison des femmes à Québec, une prison d'État dirigée par la communauté religieuse fondée soixante-quinze ans plus tôt par Marie-Joseph Fitzbach.

Dès le début du XIX^e siècle, les sociétés occidentales en viennent à mettre l'accent sur la prison comme moyen de prise en charge de la déviance et de régulation sociale. Alors que les modèles socio-économiques libéraux prennent de l'ampleur, les autorités civiles systématisent le recours aux institutions d'enfermement pour ceux qui ne cadrent pas dans les systèmes imposés, où les lois du marché et les libertés individuelles priment⁸. Ce type d'enfermement des personnes déviantes, souvent très pauvres, avait vu le jour dès le XVI^e siècle dans des régions relativement riches, en Angleterre, aux Pays-Bas et en Allemagne⁹. Selon Jean-Marie Fecteau, dans le Québec du XIX^e siècle, ces établissements possédaient au départ une double mission, qui alliait répression et rédemption, puisque la prison devrait réhabiliter les criminels, afin qu'ils en viennent à occuper une place « honnête » en société. Leur « peine devait mettre en œuvre une complémentarité vertueuse entre la mise à l'écart du délinquant et la dissuasion des candidats au crime »¹⁰. Dans une ville comme Québec, qui allait devenir de moins en moins diversifiée culturellement et politiquement plus conservatrice dans la seconde moitié de ce siècle, les autorités mettent en pratique cette répression de la déviance apparente dans les espaces urbains, caractérisée entre autres par la présence de femmes, notamment celle des prostituées¹¹. La notion de « déviance » est

Daigle, « Facing Misery Together: Women's Work, the Sexual Division of Labour, Female Agency and Social Assistance in Quebec City », Communication présentée dans le cadre du séminaire du Centre for Gender History, University of Glasgow, 20 février 2017.

⁸ Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses : La pauvreté, le crime et l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Montréal, VLB, p. 147.

⁹ Joanna Innes, « Prisons for the Poor: English Bridewells, 1555-1800 », Dans David Snyder et Douglas Hay, dir., *Labour, Law, and Crime: An Historical Perspective*, Londres : New-York, Tavistock Publications, 1987, p. 44. Sur les "Workhouses" et sur les institutions de répression de la déviance en Europe aux XVI^e et XVII^e siècles, consulter Pieter Spierenburg, *The Prison Experience: Disciplinary Institutions and their Inmates in Early Modern Europe*. Amsterdam, Amsterdam University Press, 2007, 339 p.

¹⁰ Jean-Marie Fecteau et al. « Répression au quotidien et régulation punitive en longue durée le cas de la prison de Montréal, 1836-1913 », *Déviance et société*, Vol 30, No 3, 2006, p. 340.

¹¹ Donald Fyson, « Controlling the Body in an Anti-Modern City : Imprisonment and Prostitution in Quebec City, 1840-1929 », Communication à la Social Science History Association, Vancouver, novembre 2012, p. 2 et Donald Fyson, « The Legal Profession and Penal Justice in .Quebec City, 1856-1865: From Modernity to

construite en termes de transgression des normes genrées préétablies. Ainsi les femmes déviantes sont explicitement visées par les réformes carcérales de l'époque puisqu'elles dérangent le corps urbain idéal en raison du caractère moral et sexuel associé à la déviance féminine.

La déviance s'inscrit dans un ensemble de considérations politiques, sociales, philosophiques, judiciaires et pénales qui influencent la gestion qu'on lui applique. Nous nous attarderons au genre comme catégorie spécifique de ségrégation des sexes dans le domaine de la gestion de la déviance, une catégorie qui conditionne la création d'institutions réservées aux femmes. Bien que le genre apparaisse comme une ligne de démarcation ferme dans les représentations et les pratiques entourant les perceptions de la déviance, il importe de prendre en compte d'autres facteurs dans son traitement : l'âge, la religion, l'état civil et l'origine ethnique sont aussi à considérer. Cependant, des catégories de déviance distinctives pour les femmes et les hommes sont créées par des règles et règlements légaux qui régissent les comportements. En plus d'émaner de la construction sociale des rôles sexuels à une époque donnée, ces constats sur la gestion qui encadre la déviance féminine reflètent la dynamique des rapports de pouvoir entre les sexes. Comme le faisait remarquer l'historienne Joan W. Scott : « Le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir. Les changements dans l'organisation des rapports sociaux correspondent toujours à des changements dans les représentations du pouvoir, mais la direction du changement ne suit pas nécessairement un sens unique »¹². Ainsi, notre questionnement s'articule autour de deux grands axes : d'une part, les méthodes d'intervention des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec auprès des femmes déviantes, et d'autre part, la manière dont l'implication des religieuses s'inscrit tant dans le système de justice pénale en place que dans le réseau des institutions d'assistance de la ville de Québec. À la Prison des femmes tenue par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, de 1931 à 1972, un système d'internement prévaut pour les femmes déviantes qui dérangent l'ordre social établi.

Anty-Modernity », dans Constance Backhouse et Wesley W. Pue, dir., *The Promise and Perils of Law : Lawyers in Canadian History*, Toronto, Irwin Law, c2009, p. 150.

¹² Joan W. Scott, « Le genre, une catégorie utile d'analyse historique », *De l'utilité du genre*, Paris, Fayard, 2012, p. 23. L'auteure explique que le concept de genre inclut aussi d'autres dimensions, symboliques, culturelles, normatives, etc.

Problématique et questionnement de recherche

Dans ce mémoire, nous examinerons les méthodes d'intervention de la Congrégation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec auprès des femmes incarcérées, et ce, en regard des caractéristiques des femmes détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci/Maison Gomin¹³ qui influencent les modèles de réhabilitation proposés par les religieuses. Ces modèles, présents en Amérique du Nord depuis le XIX^e siècle, sont fondés sur l'isolement des femmes dans les établissements d'incarcération et sur le développement d'activités réhabilitatrices qui s'appuient notamment sur l'enseignement religieux et les travaux forcés¹⁴. Leur but est de réintégrer les femmes en société, conformément aux valeurs déterminant les standards de féminité en vigueur¹⁵.

Pour ce faire, il importe de prendre en compte la longue expertise de cette congrégation québécoise auprès de cette catégorie de femmes déviantes, visant leur réhabilitation par l'enseignement religieux et l'apprentissage ménager. Par « femmes déviantes », nous désignons les femmes qui, pour diverses raisons, dérogent au rôle social qui leur est imposé, qui « dévient » de la norme. Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec avaient été reconnues en tant que communauté religieuse en 1856, six ans après avoir ouvert l'Asile Sainte-Madeleine, qui accueillait les prisonnières « repentantes » à leur sortie de prison. Ce modèle d'institution émergea à la fin du XVII^e siècle en France et proliféra au XIX^e siècle tant dans les milieux catholiques que protestants. Le nom de ces institutions faisait presque toujours référence à Marie-Madeleine, l'exemple même de la prostituée repentie et réformée¹⁶. À l'ère victorienne, les femmes qui dérogent le plus au rôle qui leur est attribué en viennent à être

¹³ L'établissement change de nom pour « Maison Gomin » en 1968. Puisque pour la plus grande partie de l'époque concernée par notre étude, la prison est nommée « Refuge Notre-Dame de la Merci », nous la désignerons ainsi dans le mémoire.

¹⁴ À Québec, de 1829 à 1867, les femmes étaient incarcérées dans un bâtiment distinct, construit dans cour arrière de la prison sur la rue Stanislas. Dans la nouvelle prison située sur les Plaines d'Abraham, elles partageaient le même bâtiment que les hommes, mais étaient détenues dans des locaux différents. Donald Fyson, « Réforme carcérale et société carcérale. La prison de Québec de 1812 à 1867 », dans Louisa Blair *et al.*, *Étagères et barreaux de fer : une histoire du Morrin Centre*, Québec, Septentrion, 2016, p. 45. Et Martin Mimeault, « Punir, contenir et amender : les théories carcérales et leurs applications à la prison des Plaines de Québec, 1863-1877 ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1999, p. 96.

¹⁵ Linda Mahood, *The Magdalenes, Prostitution in the Nineteenth Century*, Londres-New-York, Routledge, 1990, p. 55.

¹⁶ En Irlande, ces institutions seront désignées de manière générale « Magdalen Asylums », par exemple. Consulter Frances Finnegan, *Do Penance or Perish. Magdalen Asylums in Ireland*, Oxford University Press, Oxford, 2004, 256 p., Rebecca Lea McCarthy, *Origins of the Magdalene Laundries : an Analytical history*, Jefferson, McFarland & Co. Publishers, 2010, 261 p. et James Smith. *Ireland's Magdalen Laundries and the Nation's Architecture of Containment*, Notre-Dame, University of Notre Dame Press, c2007, 275 p.

considérées comme étant « perdues » ou « tombées ». Ainsi, dans les discours, l'image de la prostituée est démonisée, puisqu'elle représente l'antithèse du modèle féminin idéal qui s'impose rapidement alors qu'une réforme des mœurs tend à associer toute déviance féminine à la prostitution. Les « institutions pour Madeleines » servent donc à « réchapper » ces femmes qu'on estime, paradoxalement, perdues.

Entre 1856 et 1931, les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec avaient mis en place un réseau d'institutions venant en aide aux femmes et aux filles « tombées », comme l'Asile Sainte-Madeleine et l'Hôpital de la Miséricorde. Parallèlement, cette communauté religieuse avait mis en place des classes pour enfants de milieux populaires, tout en développant des services complémentaires aux institutions pour femmes déviantes, en particulier l'Hospice Saint-Charles, en fonction de la loi des écoles de réforme et d'industrie¹⁷. Elles avaient également initié des services en aval pour les adolescentes orphelines ou sans moyen d'existence, au sein du patronage Sainte-Geneviève, en adaptant un modèle de services existant seulement pour les garçons¹⁸.

Ainsi, une double perspective guide notre questionnement. D'abord, celle du genre influence les objectifs de réhabilitation des Sœurs du Bon-Pasteur auprès des femmes généralement estimées « perdues », fondés sur un système de traitement de la déviance par le système pénal et, ensuite, celle d'un modèle d'économie sociale mixte¹⁹ qui demande aux Sœurs du Bon-Pasteur de développer des méthodes de réhabilitation correspondant aux valeurs sociales en place tout en étant soumises aux cadres légaux et au faible financement alloué aux établissements carcéraux. En effet, dans un premier temps, le réseau des Sœurs du Bon-Pasteur, comme celui des autres communautés religieuses actives dans le champ des services, se développe en fonction des besoins sur le terrain, suivant les possibilités de financement. Une fois ce réseau établi, l'État libéral s'y appuie pour encadrer la gestion de la déviance

¹⁷ Sur le sujet, consulter Dale Gilbert, « Dynamiques de l'institutionnalisation de l'enfance délinquante et en besoin de protection : le cas des écoles de réforme et d'industrie de l'hospice Saint-Charles de Québec, 1870-1950 », Mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, 2006, 159 p.

¹⁸ Sœur Jean de Jésus-Marie, « Le service social des groupes auprès des adolescentes du patronage Sainte-Geneviève », Thèse de baccalauréat, Québec, Université Laval, 1955, 183 p.

¹⁹ Concept développé par Mariana Valverde, pour désigner un modèle d'assistance où les secteurs publics et privés interagissent à divers niveaux. Mariana Valverde, « The Mixed Social Economy as a Canadian Tradition », *Studies in Political Economy*, no. 47, 1995, p. 33-60.

féminine, tout en respectant les cadres légaux préétablis, ce qui n'empêche pas les Sœurs du Bon-Pasteur de continuer à adapter leur intervention en fonction des femmes visées par la réhabilitation.

Notre questionnement est aussi articulé autour de considérations concernant la façon dont le système judiciaire s'appuie sur l'administration interne des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, peu coûteuse pour l'État et très expérimentée en la matière, tout en fournissant les cadres légaux de la répression du crime. Nous nous demandons d'abord comment l'institution s'inscrit dans le réseau d'assistance développé par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec depuis 1850 ? Comment, d'une part, les représentations de la déviance s'articulent-elles autour des considérations religieuses et morales dominantes, et, d'autre part, autour de stéréotypes genrés influençant les systèmes de répression du crime ? Dans le cadre judiciaire, comment les Sœurs du Bon-Pasteur appliquent-elles leur mode usuel de traitement de la déviance féminine ? Mettent-elles à profit la chaîne de services qu'elles ont développée dans le champ de la gestion de la délinquance féminine ? Le système judiciaire et les autorités gouvernementales s'appuient-ils sur les services existants ? Comment le discours des religieuses reflète-t-il les perceptions de la féminité et de sa déviance ?

Pour répondre à cet ensemble de questions complexes, nous posons comme première hypothèse que les représentations de la déviance et les pratiques en usage évoluent substantiellement au XX^e siècle, en particulier de 1931 à 1971, mais qu'elles restent déterminées par des stéréotypes genrés concernant la place des femmes en société. Nous postulons ensuite que la déviance féminine représentée à la prison concerne des femmes ayant des caractéristiques spécifiques. Par exemple, elles sont généralement jeunes et viennent de milieux pauvres. Les crimes liés au vagabondage et à la prostitution forment la majorité des crimes qui leur sont reprochés, alors que plusieurs autres types de crimes étaient commis par les femmes à l'époque étudiée. Notre troisième hypothèse concerne les Sœurs du Bon-Pasteur qui, bien qu'elles suivent les directives légales quant à l'administration d'une prison, semblent avoir mis à profit des possibilités d'action non négligeables. Le concept d'agentivité féminine, qui fait de plus en plus consensus en sciences humaines et sociales,

peut au mieux, nous semble-t-il, éclairer leurs interventions auprès des femmes²⁰. C'est un prisme par lequel nous pouvons être attentive à la capacité d'action des religieuses comme groupe habilité dans ce champ d'intervention, et ce, en dépit d'une autonomie personnelle réduite. Dans le contexte de l'administration interne de la Prison des femmes, où prévalent plusieurs rapports de domination, les Sœurs du Bon-Pasteur interviennent dans la réhabilitation des femmes qu'on estime socialement « perdues ». Enfin, nous pensons que le Refuge, en plus d'être une institution de répression du crime, s'inscrit dans un réseau d'institutions portant assistance aux femmes déviantes dans la ville de Québec.

Une historiographie qui allie le genre et la déviance

Notre recherche se situe au confluent de plusieurs champs de l'histoire. Elle se rattache aux études en histoire des femmes et du genre, tout en s'inscrivant dans l'historiographie sur l'histoire de l'assistance, des régulations sociales et de la déviance féminine.

L'histoire des femmes et du genre

Notre étude s'inscrit d'abord dans l'historiographie portant sur les femmes et le genre, notamment en ce qui concerne l'apparition d'un intérêt pour les sujets de la déviance, de l'assistance et du travail des congrégations religieuses dans ces domaines. Le champ de l'histoire des femmes s'est développé au Québec à partir des années 1970 à la suite du constat que les femmes ne figurent pas au même titre que les hommes dans l'histoire constituée. À ce moment, les historiennes féministes démontrent la présence des femmes dans les sphères politiques et économiques. Elles sont cependant confrontées à la perpétuelle infériorité des femmes, en nombre et en importance, dans ces milieux. Ainsi, dans les années 1980, on en vient à examiner spécifiquement les expériences féminines comme objet d'étude propre (maternité, travail domestique, famille, etc.). Malgré ces efforts d'intégration des femmes dans l'histoire, on déplore souvent que l'activité féminine n'ait pas été retenue dans des moments charnières de l'histoire du Québec, comme l'explique Micheline Dumont dans *Pas d'histoire, les femmes!*²¹.

²⁰ Par « agentivité », nous désignons le pouvoir d'action des Sœurs du Bon-Pasteur dans le contexte carcéral régi par les autorités civiles dans la ville de Québec. Pour des explications plus poussées du concept, consulter Jacques Guilhaumou, « Autour du concept d'agentivité », *Rives méditerranéennes*, No 41, 2012, p. 27.

²¹ Micheline Dumont, *Pas d'histoire, les femmes !*, Montréal, Remue-ménage, 2013, p. 12.

Françoise Thébaud, une éminente historienne féministe française, note dans son livre *Écrire l'histoire des femmes et du genre* (1998, réédité en 2007), l'émergence de l'intérêt des discours normatifs en histoire des femmes dans les années 1980, après que l'historiographie se soit d'abord penchée sur le corps et la maternité en ce qui a trait à la déviance féminine²². Cependant, ce sont les historiennes anglophones qui, les premières, utilisent des concepts criminologiques en histoire des femmes en se penchant sur la criminalisation des femmes et le traitement pénal sexuellement différencié²³. Depuis les années 1980, de nouveaux enjeux et débats ont émergé dans le champ de l'histoire des femmes et du genre. Sur les usages de la perspective du genre, nous avons retenu les propos de Joan Scott, une pionnière en la matière. Dans l'article « Le genre, une catégorie utile d'analyse historique » nous retrouvons les considérations théoriques élaborées par Joan Scott en 1986, pour qui le genre est une des plus importantes façons de signifier des rapports de pouvoir²⁴. Ces rapports de pouvoir genrés influencent les perceptions de la déviance féminine, qui se conçoit en termes de transgression de rôles sociaux imposés aux femmes.

En ce qui a trait au contexte spécifiquement québécois, retenons d'abord que le système d'institutionnalisation de la déviance, qu'elle soit féminine, masculine ou juvénile, est un phénomène qu'on retrouve partout en Occident. Cependant, la spécificité du Québec réside dans le recours systématique aux congrégations religieuses pour la gestion de ces institutions²⁵. En ce qui concerne la perception de la déviance, le livre d'Andrée Lévesque, *La norme et les déviantes*, nous informe précisément quant à l'importance des normes, et à la divergence entre les discours normatifs et les pratiques au Québec au XX^e siècle²⁶. Sur l'histoire du crime dans la ville de Québec, nous retenons les travaux de Donald Fyson, qui dressent un portrait statistique de la justice criminelle. Il s'attarde entre autres à la présence des femmes dans les poursuites judiciaires sur la longue durée (1712-1965)²⁷.

²² Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2e édition, revue et augmentée, Lyon, ENS Éditions, c2007, p. 82.

²³ Coline Cardi, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et Société*, Vol. 31, No 1, 2007, p. 5.

²⁴ Joan Scott, *op. cit.*, p. 23.

²⁵ Micheline Dumont, « Des religieuses, des murs et des enfants », *Les religieuses sont-elles féministes ?* Montréal, Bellarmin, 1995, p. 143.

²⁶ Andrée Lévesque, *La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1989, 232 p.

²⁷ Donald Fyson, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée. Québec, 1712-1965 », dans Jean-Marie Fecteau et Janice Harvey, *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution : pour une problématique historique de l'interaction*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 85-119.

Enfin, l'historiographie de l'histoire des femmes et du genre nous permet de jeter des bases d'analyse théorique sur le genre, les normes et les déviances qui nous ont été fort utiles pour l'étude des discours et perceptions au fondement des modes d'intervention des Sœurs du Bon-Pasteur au Refuge Notre-Dame de la Merci. En regard de la perspective du genre, nous pouvons analyser les constructions sociales qui guident les modèles de réhabilitation développés au sein de l'institution, mais surtout la forme qu'ils prennent selon les rapports de pouvoir en vigueur dans la société, et plus spécifiquement entre les élites masculines et les Sœurs du Bon-Pasteur, d'une part et entre elles-mêmes et les détenues, d'autre part.

L'histoire de l'assistance et des régulations sociales

Au Québec, la majorité des institutions d'assistance a très longtemps été administrée par diverses congrégations religieuses. Dans la ville de Québec, ce sont les Sœurs du Bon-Pasteur qui tenaient les institutions d'« enfermement » pour les femmes déviantes. Dans l'historiographie québécoise, Micheline D'Allaire et Louise Bienvenue se sont penchées sur ces établissements d'assistance et leurs études nous permettent de situer notre cadre d'analyse selon un contexte québécois plus large, où l'action des communautés religieuses est omniprésente dans le champ des services. Dans l'article de D'Allaire sur la ville de Montréal, on retrouve une description des congrégations et des institutions qui viennent en aide aux femmes délinquantes spécifiquement parmi d'autres populations démunies, comme les pauvres, les enfants et les personnes âgées dans la ville de Montréal²⁸. Celui de Bienvenue prend plutôt la forme d'un bilan des études sur l'assistance prodiguée par les communautés religieuses. Elle y déplore la vision sombre qui persiste dans ce champ d'étude²⁹. En effet, alors que dans le domaine de l'éducation les chercheurs ont adopté une vision plus « modernisante » du rôle de l'Église catholique, on persiste à présenter les religieuses dans le champ de l'assistance comme véhiculant une « idéologie religieuse résolument désuète »³⁰. Nous ferons valoir dans notre mémoire qu'au contraire, les Sœurs du Bon-Pasteur, dans le contexte d'administration d'une prison pour femmes au milieu du XX^e siècle, sont des actrices détenant des possibilités d'action multiples et ce, en leur qualité de femmes, de religieuses, et d'administratrices d'un établissement pénal. L'idéologie religieuse y est certes

²⁸ Micheline D'Allaire, « L'originalité de l'œuvre sociale des congrégations religieuses de Montréal au XIX^e et XX^e siècles », *Études d'histoire religieuse*, Vol. 59, 1993, p. 41.

²⁹ Louise Bienvenue, « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l'Église catholique dans l'assistance au Québec », *Études d'histoire religieuse*, vol. 69, 2003, p. 13.

³⁰ *Ibid.*, p. 14.

présente, mais est aussi très évolutive et cohabite avec des objectifs de réhabilitation et des impératifs légaux.

Au Québec, le champ d'étude de l'assistance est étroitement lié à celui des régulations sociales. Le Centre d'histoire des régulations sociales (CHRS), qui regroupe nombre de chercheur.e.s de disciplines variées (histoire, criminologie et sociologie) s'est formé à Montréal autour de l'historien Jean-Marie Fecteau. Ses membres s'intéressent aux problèmes sociaux sous l'angle de leur régulation. L'un des débats dans ce champ d'étude porte sur l'institutionnalisation : est-elle due à des volontés politiques d'enfermement pour des actes de violence ou à des préoccupations philanthropiques ? Fecteau et la plupart des membres du CHRS estiment que c'est un mélange des deux raisons qui ont mené au réseau d'institutionnalisation québécois aux XIX^e et XX^e siècles. Les membres de ce centre de recherche mettent aussi l'accent sur l'agentivité, le pouvoir d'action de tous les groupes, policiers, magistrats, pauvres, délinquants, prisonniers et autres dans la compréhension de l'institutionnalisation et des régulations sociales³¹. Nous avons pris en compte ces considérations dans la formulation de nos hypothèses de recherche, alors que nous observons les Sœurs du Bon-Pasteur comme étant pourvues d'agentivité féminine. Elles paraissent détenir un véritable pouvoir d'action dans l'administration de la Prison des femmes de Québec.

Dans l'historiographie anglophone, des chercheur.e.s ont aussi étudié le phénomène de la régulation sociale. L'historiographie anglo-québécoise (Myers), américaine (Rafter) et britannique (Zedner) comporte nombre d'études sur les *Bad girls*. Dans son ouvrage, *Caught. Montreal's Modern girls and the Law*, Tamara Myers nous offre plusieurs pistes de compréhension de la délinquance féminine selon l'angle du genre dans la ville de Montréal entre 1869 et 1945. Sa comparaison entre le modèle anglo-protestant, le Girls' Cottage Industrial School et la maison équivalente pour les francophones catholiques, l'École de réforme Notre-Dame de Lorette dirigée par les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers à Montréal,

³¹ Jean-Marie Fecteau et Janice Harvey dir., *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution : Pour une problématique historique de l'interaction*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, 601 p. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, 455 p. Fecteau montre aussi la complexité des liens entre l'État et l'Église dans la question de l'assistance publique au Québec dans Jean-Marie Fecteau, « La construction d'un espace social: les rapports de l'Église et de l'État et la question de l'assistance publique au Québec dans la seconde moitié du XIX^e siècle », *L'histoire de la culture et de l'imprimé*, Hommages à Claude Galarneau, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 61-90.

montre la complexité des institutions développées au Québec entretenant des stéréotypes genrés pour réprimer la déviance³². Son étude nous amène à nous questionner sur la particularité du modèle en vigueur dans la ville de Québec à une époque où elle est devenue très franco-catholique. Entre autres, nous nous demandons comment les modèles d'intervention des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec sont influencés par les caractéristiques propres à la ville dans laquelle elles agissent. Nicole Rafter, quant à elle, analyse le traitement des femmes en prison aux États-Unis sur le long terme, de 1850 à 1990. Elle cherche à comprendre le contrôle social dans une perspective de race et de classe, mais surtout de genre, par la persistance de perceptions fondées sur le genre dans les milieux carcéraux³³. Cette étude nous offre un exemple de la façon dont il est pertinent d'étudier les facteurs caractéristiques de la déviance féminine en Amérique du Nord sur le long terme, afin d'en faire ressortir des constantes et des évolutions, et ce, selon l'angle du traitement sexuellement différencié en prison. Les travaux de Lucia Zedner, quant à eux, nous éclairent sur les relations entre les réactions face à la criminalité féminine en Angleterre et les valeurs sociales dominantes à l'époque victorienne³⁴. Ses interprétations concernant l'importance des conceptions de la féminité dans la définition de la déviance nous permettent de saisir la complexité de l'application de sanctions envers les femmes qui dérogent du rôle qui leur est socialement assigné. À partir de ces considérations, nous pouvons évaluer comment ces considérations ont évolué au Québec au XX^e siècle.

En approfondissant nos recherches concernant l'histoire des régulations sociales, nous avons été familiarisée aux questions relatives à l'emprisonnement des femmes et à leur rapport avec la loi en Angleterre, au Canada anglophone et aux États-Unis. Notamment, l'ouvrage de Kelly Hannah-Moffat et le mémoire de maîtrise de Carolyn Strange nous ont permis de constater que les femmes participent à leur propre contrôle social, surtout lorsqu'il est question de déviance face aux normes établies³⁵. Par exemple, ces historiennes avancent

³² Tamara Myers, *Caught. Montreal's Modern girls and the Law*. Toronto, University of Toronto Press, 2006, 345 p.

³³ Nicole Hahn Rafter, *Partial Justice: Women, Prisons and Social Control*, New Brunswick, New Jersey, Transaction Publishers, 1990, 290 p.

³⁴ Lucia Zedner, *Women, Crime and Custody in Victorian England*, Oxford, Oxford University Press, 2002, 364 p. et Lucia Zedner, « Wayward Sisters, The Prison for Women » dans Norval Morris et David J. Rothman, dir., *The Oxford History of the Prison: The Practice of Punishment in Western Society*, Oxford, Oxford University Press, 1995, p. 329-362.

³⁵ Kelly Hannah-Mofatt, *Punishment in Disguise: Penal Governance and Federal Imprisonment of Women in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, 250 p. et Carolyn Strange, « The Velvet Glove:

que les programmes de réforme pénale visant à intégrer la réhabilitation dans les institutions de répression du crime étaient fortement influencés par l'importance du rôle maternel dans la régulation des comportements féminins³⁶. Nous avons pu réutiliser ces considérations dans l'examen de l'agentivité des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec quant à la façon dont elles exercent la régulation sociale en proposant des méthodes de réhabilitation éprouvées, mais aussi quant aux raisons qui les placent à la tête de la Prison des femmes de Québec.

Concernant l'histoire carcérale proprement dite, nous avons surtout retenu des études nous permettant de comparer le contexte d'incarcération au Refuge Notre-Dame de la Merci à celui des autres prisons en Amérique du Nord à la même époque ou au siècle précédent. Ainsi, l'ouvrage dirigé par Norval Morris et David J. Rothman, *The Oxford History of the Prison*³⁷, qui tente de retracer l'histoire des prisons et de l'enfermement depuis l'Antiquité, nous a permis de situer les discours et pratiques à l'origine des prisons comme le Refuge Notre-Dame de la Merci. Les études de Spierenburg³⁸ et Innes³⁹ ont servi à compléter notre interprétation de l'émergence du travail comme moyen de réhabilitation en prison et ce, dès le XVI^e siècle. Concernant l'histoire des prisons au Québec, nous nous sommes appuyée, entre autres, sur les études de Donald Fyson et de Jean-Marie Fecteau *et al.* Les conclusions auxquelles arrive Fyson dans le chapitre « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée. Québec, 1712-1965 »⁴⁰ permettent notamment de comparer la déviance féminine représentée en prison à la criminalité féminine observée de manière plus large. Les études de Fecteau *et al.*, quant à elles, évoquent l'organisation de la Maison Sainte-Darie, la prison des femmes de Montréal, tenue elle aussi par une communauté religieuse, les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers de Montréal. Nous avons pu nous y référer pour illustrer ressemblances et différences entre les deux institutions⁴¹.

Maternalistic Reform at the Andrew Mercer Ontario Reformatory for Females, 1874-1927», Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1983, 194 p.

³⁶ Kelly Hannah-Mofatt, *op. cit.*, p. 45.

³⁷ Norval Morris et David J. Rothman dir., *The Oxford History of the Prison: the Practice of Punishment in Western Society*, New-York, Oxford University Press, 1995, 489 p.

³⁸ Pieter Spierenburg, *op. cit.*

³⁹ Joanna Innes, *op. cit.*

⁴⁰ Donald Fyson, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée. Québec, 1712-1965 », *op. cit.*, p. 112.

⁴¹ Jean-Marie Fecteau *et al.*, « La prison de Montréal de 1865 à 1913 : évolution en longue période d'une population pénale », *Les cahiers de droit*, Vol. 34, No 1, 1993, p. 27-58. Pour ce faire, nous nous sommes aussi appuyée sur l'étude de Sœur Marie de Saint-Benoît, « Maison Ste-Darie, ou, La prison des femmes catholiques à Montréal 1876-1952: historique de l'œuvre et trois aspects de son évolution: le logement, la population, l'emploi du temps des détenues ». Thèse de licence, Montréal, Université de Montréal, 1953, 75 p.

L’histoire de la déviance féminine par les études de cas

Les études de cas sont très prisées dans le champ de l’histoire de la déviance féminine au Québec, et ce, depuis la création de l’École de service social de l’Université Laval au début des années 1940. Plusieurs travaux qui en sont issus prennent la forme d’études de cas sur de nombreuses institutions de la ville de Québec. Notons entre autres la monographie de Sœur Marie d’Israël sur le Refuge Notre-Dame de la Merci⁴², qui en plus de représenter un moment de la production scientifique sur les services sociaux à Québec, nous offre un portrait précis de l’institution, fondé sur une étude de terrain, des observations directes, des entrevues et la consultation des archives. D’autres institutions tenues par les Sœurs du Bon-Pasteur, la Maison Sainte-Madeleine et le Patronage Sainte-Geneviève, par exemple, ont fait l’objet de ce type d’étude⁴³.

Par ailleurs, nous avons retenu l’étude de Marie-Aimée Cliche, l’une des premières historiennes à avoir analysé des institutions d’assistance administrées par les Sœurs du Bon-Pasteur au Québec, face à un modèle social dominant qui laisse peu de place aux femmes déviantes. Par l’exemple de l’hôpital de la Miséricorde, elle étudie principalement les méthodes de réhabilitation utilisées par la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur, qui tente de concilier les besoins d’assistance d’une population marginalisée avec le « double standard sexuel »⁴⁴. Nous reprenons ses conclusions pour comprendre les cadres moraux qui guident l’intervention des Sœurs du Bon-Pasteur dans le contexte de la prison. Nous supposons que les considérations morales sont prépondérantes dans les objectifs de réhabilitation au sein de la Prison des femmes de Québec, puisqu’ils sont définis dans l’optique de permettre aux femmes de retrouver un mode de vie « honnête » à leur sortie de prison. En outre, on retrouve plusieurs études de cas sur l’institutionnalisation de la délinquance juvénile, axée sur les perceptions de normes genrées et la séparation des enfants des adultes. Les études de Strimelle (Montréal) et Tétard (France) portent spécifiquement sur des institutions mises en place par les Sœurs du Bon Pasteur d’Angers. La première met l’accent sur les considérations morales plutôt que légales qui mènent à la mise en institution des fillettes délinquantes, par

⁴² Sœur Marie d’Israël, « Monographies du Refuge Notre-Dame de la Merci et de la maison Ste-Thérèse », Thèse présentée pour le baccalauréat à l’École de Service social, Québec, Université Laval, 1949, 143 p.

⁴³ Sœur Marie d’Israël, « Monographie de la Maison Sainte-Madeleine », Thèse de baccalauréat, Québec, Université Laval, 1948, 46 p., Jacqueline Gagnon, « La maison Sainte-Madeleine de Québec », Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1949, 112 p. Et Sœur Jean de Jésus-Marie, *op. cit.*

⁴⁴ Marie-Aimée Cliche, « Morale chrétienne et “double standard sexuel”. Les filles-mères à l’hôpital de la Miséricorde à Québec 1874-1972 », *Histoire sociale/Social History*, vol. XXIV, No 47, mai 1991, p. 88-89.

rapport aux garçons⁴⁵. La seconde se concentre plutôt sur l'évolution des méthodes d'intervention des Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers face à des modèles de délinquance évolutifs⁴⁶. Ces deux études nous ont permis de situer les méthodes de réhabilitation des Sœurs du Bon-Pasteur, par leurs ressemblances et divergences, dans l'ensemble des institutions du même genre tenues dans le monde.

L'étude de Sylvie Ménard à propos de la prise en charge de l'enfance délinquante au Québec nous montre qu'un double modèle, fondé sur les différentes confessions religieuses, propre au Québec, a été développé au XX^e siècle, répondant à des impératifs tant politiques que philanthropiques. Les sources qu'elle utilise sont très semblables à celles des études sur les institutions : des archives gouvernementales et des documents publics, journaux, correspondances et archives privées (registres d'écrou)⁴⁷. Veerle Massin, dont les travaux se concentrent sur la même population que ceux de Ménard, se penche plutôt sur les comportements d'indiscipline des jeunes femmes institutionnalisées comme étant la source d'une certaine réglementation disciplinaire et/ ou de certains fonctionnements disciplinaires⁴⁸. Quévillon et Trépanier, dans leur étude des mineurs face à la Cour des jeunes délinquants de Montréal, vont plus loin en supposant que des stéréotypes sexuels socialement admis déterminent le traitement en justice des enfants délinquants. De plus, ils considèrent dans leur étude l'agentivité de ces enfants, puisqu'ils sont des acteurs indispensables au fonctionnement des institutions et à la base de leur raison d'être⁴⁹. Comme Massin, ils étudient les comportements, mais se concentrent sur ceux qui ont amené les jeunes délinquant.e.s à se retrouver devant le tribunal, et non ceux qu'ils manifestent en institution.

Dans la production scientifique sur les régulations sociales selon un angle d'approche social, on retrouve l'ouvrage de Mary Anne Poutanen, *Beyond Brutal Passions. Prostitution in Early*

⁴⁵ Véronique Strimelle, « Du tribunal à l'institution. Les jeunes filles délinquantes et "incorrigibles" traduites devant la cour des jeunes délinquants et placées dans les institutions du Bon Pasteur d'Angers de Montréal (1912-1949) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 65, No. 2-3, 2012, p. 225-226.

⁴⁶ Françoise Tétard et Claire Dumas, *Filles de justice : du Bon-Pasteur à l'éducation surveillée, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Beauchesne, c2009, 483 p.

⁴⁷ Sylvie Ménard, *Des enfants sous surveillance : la rééducation des jeunes délinquants au Québec (1840-1950)*, Montréal, VLB, 2003, 247 p.

⁴⁸ Veerle Massin, « "La Discipline". Jeunes délinquantes enfermées, violence institutionnelle et réaction disciplinaire : une dynamique (Belgique, 1920-1970) », *Crime, Histoire & Sociétés*, Vol. 18, n°1, 2014, p. 35.

⁴⁹ Lucie Quévillon et Jean Trépanier, « Garçons et filles : la définition des problèmes posés par les mineurs traduits à la Cour des jeunes délinquants de Montréal, 1912-1950 », dans Christine Bard et al. dir., *Femmes et justice pénale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 339-351.

*Nineteenth-Century Montreal*⁵⁰. Elle y réalise une histoire sociale de la prostitution, un sujet récurrent dans le domaine de l'histoire de la déviance féminine⁵¹. Poutanen s'appuie sur des sources judiciaires en s'attardant aux questions concernant la famille, la communauté, la sexualité et l'ethnicité⁵² reliées aux femmes prostituées à Montréal au XIX^e siècle. En montrant que l'activité sexuelle des femmes est utilisée pour criminaliser et corriger les femmes, elle conclut que les moyens de juger les prostituées véhiculent un discours normatif qui ignore la passion⁵³. Nous retenons de son étude l'importance des considérations sexuelles dans la définition de la déviance féminine, qui se perpétuent encore au milieu du XX^e siècle et influent sur les modèles de réadaptation proposés par les Sœurs du Bon-Pasteur dans la Prison des femmes de Québec.

Enfin, l'historiographie sur l'histoire des femmes et du genre nous permet de jeter des bases d'analyse théorique sur le genre, les normes et les déviances qui nous ont été fort utiles pour l'étude des discours et perceptions à la base des modes d'intervention des Sœurs du Bon-Pasteur au Refuge Notre-Dame de la Merci. Ces interventions sont fondées sur des constructions sociales et résultent des rapports de pouvoir entre les élites masculines et les Sœurs du Bon-Pasteur, mais aussi entre ces dernières et les prisonnières, comme nous l'avons soulevé plus tôt. L'historiographie sur l'histoire de l'assistance et les régulations sociales nous permet de replacer notre sujet d'étude au sein des modèles de répression sociale en vigueur au Québec, à partir des stéréotypes genrés, qui prennent une forme spécifique en raison de l'omniprésence des communautés religieuses dans le domaine de l'assistance. Finalement, les études de cas sur la déviance féminine permettent de compléter les conclusions retenues à la suite de l'investigation des deux autres champs historiques. Elles confirment la pertinence de s'attarder sur le genre comme catégorie d'analyse de la délinquance et le besoin de s'attarder davantage aux systèmes normatifs et aux valeurs sociétales qu'aux considérations légales dans l'analyse des méthodes d'intervention des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec au Refuge Notre-Dame de la Merci de 1931 à 1972.

⁵⁰ Cette étude reçut le prix Lionel Groulx lors du Congrès d'histoire de l'Amérique française en 2016.

⁵¹ Mary Anne Poutanen, *Beyond Brutal Passions. Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015, p. 5 et 18. Andrée Lévesque s'y est aussi beaucoup attardée, Andrée Lévesque, *La norme et les déviantes*, *op. cit.*

⁵² Mary Anne Poutanen, p. 11.

⁵³ *Ibid.*, p. 5.

Les sources utilisées

Trois types de sources archivistiques ont été utilisés pour examiner notre questionnement de recherche et vérifier les hypothèses avancées concernant la gestion de la déviance féminine réalisée par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Nous disposons des archives du ministère de la Justice sur la Prison des femmes de Québec, de la correspondance du Procureur général de la province de Québec, ainsi que des archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Les deux premiers ensembles sont disponibles dans les archives du ministère de la Justice à Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ) à Québec. Nous avons pu consulter le troisième à la Maison généralice des Sœurs du Bon-Pasteur, située elle aussi à Québec.

Le registre d'écrou de la Section féminine de la Prison de Québec

Rendu disponible à la suite d'une demande d'accès à l'information, le registre d'écrou de la section féminine de la Prison de Québec constitue la base de notre corpus. Les registres d'admission à la Prison des femmes nous permettent de dresser un portrait des femmes qui y ont été incarcérées sous la gouverne des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec (1931-1972). En effet, cette source nous a permis d'identifier les catégories légales de la déviance féminine, servant à déterminer à qui s'appliquent les sanctions prévues et pour quels motifs. Les informations contenues dans ce registre concernent le délit, les sentences, le lieu de résidence ou de provenance, l'âge, le statut matrimonial, la religion, le métier ou l'occupation et le niveau d'instruction des détenues. Nous pouvons ainsi identifier des tendances et des spécificités quant aux manifestations de la déviance féminine dans la ville de Québec au cours du XX^e siècle. Même sans considérer les données contenues, les rubriques qui organisent les registres révèlent les catégories légales et les classements juridiques appliqués à la déviance tant féminine que masculine au Québec⁵⁴. Néanmoins, nous observons une certaine latitude en matière de gestion de la Prison des femmes par les Sœurs du Bon-Pasteur, puisque certaines modifications apparaissent dans les registres. Par exemple, les dirigeantes en viennent à inscrire le poids des femmes plutôt que leur couleur de peau, ou le lieu de résidence de leurs parents plutôt que celui des détenues pour certaines années. Ces informations sont répertoriées différemment selon les années et témoignent certainement

⁵⁴ Puisque les catégories ne sont pas féminisées dans les registres, nous comprenons que les mêmes sont utilisés dans les prisons pour hommes.

d'un souci de classification des femmes selon les possibilités de réhabilitation au sein de l'établissement.

Nombre d'auteur.e.s se sont penchés sur ce type de registres pour évaluer la gestion de la déviance chez diverses populations institutionnalisées. Notons, entre autres, un article de Véronique Strimelle réalisé à partir des archives de la Cour des jeunes délinquants pour analyser l'origine et la nature des plaintes contre des fillettes et des jeunes femmes déviantes au sein des institutions des Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers à Montréal⁵⁵. Tamara Myers utilise le même type de sources pour analyser au sein des registres plunitifs les délits ayant valu aux jeunes femmes montréalaises de se faire incarcérer⁵⁶, tout comme l'ont fait Strimelle et Quévillon et Trépanier⁵⁷. Mary Anne Poutanen, quant à elle, a épluché les registres d'écrou de femmes incarcérées pour prostitution dans le but de réaliser une histoire sociale de ce phénomène pour une période plus ancienne⁵⁸.

Les registres de la Prison des femmes de Québec nous ont donc permis d'analyser l'évolution des délits et des peines qui leur sont associées sur la longue durée et de dégager un portrait des femmes qui sont incarcérées dans cette institution. Cependant, certains détails ont compliqué cette analyse. Les informations contenues dans cette source varient selon les années. Par exemple, il aurait été pertinent de réaliser un portrait du lieu de provenance des femmes pour toute la période étudiée, mais cette information n'est fournie que de 1947 à 1951 puis de 1966 à 1972. La plus grande lacune de cette source concerne les informations quant au délit perpétré par les femmes incarcérées : souvent, seuls les numéros d'articles dans le Code criminel sont notés⁵⁹. Par ailleurs, à quelques reprises à la fin de la période, seuls les noms des cours devant lesquelles les femmes ont comparu sont mentionnés. François Fenchel et Donald Fyson ont identifié plusieurs pièges qui peuvent s'immiscer dans l'analyse des registres d'écrou. Notamment, ils soulignent la variabilité dans l'inscription des données sociologiques des prisonniers. En se penchant sur le parcours de certains récidivistes, ils se sont aperçus que leur âge, d'une année à l'autre, peut varier de vingt ans⁶⁰. Il faut donc se

⁵⁵ Véronique Strimelle, *op. cit.*

⁵⁶ Tamara Myers, *op. cit.*

⁵⁷ Lucie Quévillon et Jean Trépanier, *op. cit.*

⁵⁸ Mary Anne Poutanen, *op. cit.*

⁵⁹ La consultation du code criminel et d'autres codes de lois a souvent été nécessaire.

⁶⁰ François Fenchel et Donald Fyson, « Prison Registers, Their Possibilities and Their Pitfalls: The Case of Local Prisons in Nineteenth-Century Quebec », *History of the Family*, Vol. 20, No 2, 2015, p. 172.

méfier de l'exactitude des données inscrites. Par ailleurs, ils ont remarqué une grande variation dans la façon d'évaluer le degré d'instruction des détenus. Dans l'analyse de cette donnée, qui permet d'évaluer les origines socio-économiques des personnes incarcérées, nous devons tenir compte le fait qu'elle dépend de l'interprétation de la personne qui remplit le registre⁶¹.

La correspondance du procureur général de la province de Québec

La particularité de l'administration du Refuge Notre-Dame de la Merci réside, rappelons-le, dans le fait qu'il s'agisse une institution pénale tenue par une congrégation religieuse. Afin de saisir la relation qui unit ces deux instances administratives, publique et privée, nous avons analysé les archives de la correspondance du Procureur général du Québec. Notre questionnement concernant le lien entre l'administration des Sœurs et les contraintes légales et judiciaires qui leur sont imposées n'a pu être éclairci par la consultation des Registres de la prison, ce qui nous a mené à consulter d'autres traces de l'administration de l'établissement. La consultation de ces archives nous a toutefois permis de constater que cette correspondance concernait plutôt des aspects pratiques de l'administration des prisons (budgets, chauffage, rapports d'inspection, etc.). Bien qu'elles fournissent des pistes pertinentes concernant le fonctionnement de l'établissement et les relations entre les Sœurs du Bon-Pasteur et les autorités civiles, elles ont peu aidé à comprendre leur vision de la réhabilitation des femmes déviantes qu'elles hébergent. Nous ne les avons utilisées que pour éclairer certains aspects précis de notre étude⁶².

Les archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec sur le Refuge Notre-Dame de la Merci

Les archives conservées par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec sur le Refuge Notre-Dame de la Merci nous ont permis de saisir la perception portée par les Sœurs du Bon-Pasteur concernant les femmes qu'elles hébergent dans l'institution, ainsi que les méthodes de réhabilitation qu'elles appliquent à leur endroit. Les archives de l'établissement, que la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec a mis à notre disposition, comportent divers documents qui nous permettent de figurer l'ensemble du fonctionnement de

⁶¹ *Ibid.*, p. 175.

⁶² Surtout en ce qui concerne l'instauration d'une salle d'accouchement à la prison.

l'administration de la prison, la vision des Sœurs du Bon-Pasteur face à la déviance féminine et les méthodes employées pour la contrer, notamment par l'enseignement, les exercices religieux et la pratique de l'artisanat. Afin de connaître ce modèle d'intervention et ces méthodes de réhabilitation, nous avons pu situer la prison au sein des nombreuses institutions et services développés par les Sœurs du Bon-Pasteur pour venir en aide aux femmes et aux enfants dans la ville de Québec. Ce corpus de sources contient des documents très variés, d'une pertinence inégale en regard de notre questionnement. Nous y retrouvons les Annales du Refuge Notre-Dame de la Merci, un récit tenu au fil des ans sur le fonctionnement de l'institution. Nous retrouvons aussi de la correspondance, des documents administratifs (horaires et règlements, par exemple) et plusieurs articles de journaux concernant l'ouverture de la prison, l'épisode d'incarcération de la détenue Marguerite Ruest-Pitre⁶³ et les activités artisanales qui y sont tenues.

Certain.e.s auteur.e.s, dont Marie-Aimée Cliche dans son étude de la question du double-standard sexuel au sein de l'Hôpital de la Miséricorde⁶⁴, ont utilisé les archives institutionnelles de congrégations religieuses comme corpus de sources principal. La plupart ont utilisé ce type de sources de façon complémentaire, lorsque les informations concernant les institutions étudiées se trouvaient dans des fonds d'archives dispersés, comme c'est le cas pour notre étude. Véronique Strimelle, par exemple, y fait référence de façon à expliquer le fonctionnement interne des institutions tenues par les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers à Montréal, bien que son étude s'appuie fondamentalement sur les registres plunitifs⁶⁵. Dans le cadre de notre recherche, le croisement des sources provenant des deux instances, le gouvernement provincial et la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur, nous a permis d'effectuer un portrait plus juste et précis de l'institution et de relever les dynamiques de pouvoir sous-jacentes à cette situation.

Les archives institutionnelles des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec comportent elles aussi certaines limites. Les Annales sont très utiles pour évaluer l'évolution du discours des Sœurs dans la longue durée puisqu'elles sont produites de 1931 à 1971. Cependant, la série est

⁶³ Marguerite Ruest-Pitre a été incarcérée à la Prison des femmes de Québec après avoir participé à l'attentat aérien de Sault-au-Cochon en 1949. Elle fut la dernière femme à être exécutée au Canada. Nous y reviendrons dans le second chapitre.

⁶⁴ Marie-Aimée Cliche, *op. cit.*

⁶⁵ Véronique Strimelle, *op. cit.*

interrompue de 1960 à 1969, une importante lacune pour nous qui souhaitons les utiliser pour comparer les discours au fil des ans. Par ailleurs, les Annales sont axées sur la vie de la communauté religieuse, et ne portent pas directement sur l'évolution dans le temps des méthodes de réhabilitation des Sœurs du Bon-Pasteur. Nous pouvons toutefois détecter des mutations dans le discours sur la réhabilitation. Certains documents très pertinents, comme des traités sur la réhabilitation et la déviance féminine, ne sont ni signés ni datés, ce qui rend leur utilisation plus difficile. Enfin, nous retrouvons dans ces archives l'horaire des détenues pour les années 1943 et 1971 seulement, alors que nous pouvons supposer que cet horaire ait évolué davantage entre 1931 et 1972.

La méthodologie de traitement des sources

Notre mémoire vise à cibler et à expliquer l'évolution de la déviance féminine et du traitement qu'on lui applique au Refuge Notre-Dame de la Merci, mais aussi le rôle de l'établissement au sein des réseaux d'assistance de la ville de Québec. Ainsi, les méthodes de traitement des sources varient selon les parties de l'étude.

Dans le premier et le troisième chapitres, nous avons mis à profit les trois types de sources archivistiques auparavant mentionnées. Nous avons puisé dans les archives de l'institution les informations concernant les contrats intervenus entre les Sœurs du Bon-Pasteur et le gouvernement provincial, la correspondance concernant les salaires octroyés aux religieuses, et diverses autres informations. L'analyse des registres d'écrou de la Prison des femmes nous a permis de cibler les différents « transferts » dont il sera question. Nous avons relevé toutes les occurrences des transferts des détenues vers d'autres institutions de traitement de la délinquance juvénile et les hôpitaux psychiatriques, que nous avons soumis à une analyse quantitative. Par ailleurs, nous avons étudié les procédés de réhabilitation développés par les Sœurs du Bon-Pasteur en nous appuyant surtout sur l'analyse des discours de la communauté religieuse dans les divers documents qu'elle a produits pendant la période étudiée. Les Annales, qui renferment le récit au jour le jour des événements jugés importants par les annalistes des Sœurs du Bon-Pasteur au Refuge Notre-Dame de la Merci reflètent, estimons-nous, le discours de la communauté religieuse par rapport à leur œuvre et à leurs objectifs au sein de l'institution.

Pour le second chapitre, nous avons sélectionné un échantillon de 377 femmes inscrites au registre d'admission du Refuge Notre-Dame de la Merci⁶⁶ pour les années 1932, 1937, 1942, 1947, 1952, 1957, 1962, 1967 et 1972. L'année 1932 correspond à la première année complète d'activité de la prison, alors que 1972 correspond à la dernière année d'administration des Sœurs du Bon-Pasteur. Nous avons compilé les données des registres d'écrou du ministère de la Justice selon les rubriques suivantes : le délit, la cour devant laquelle l'accusée fut traduite, la sentence (selon la durée réelle d'incarcération), les récidives, le lieu de naissance, l'âge, le métier ou l'occupation, la religion, le statut matrimonial et le niveau d'instruction. À partir de ces données, nous avons dressé le portrait global de la déviance suivant les femmes incarcérées à Québec pour la période étudiée. De manière globale, nous nous sommes appuyée sur ce qu'Alex Mucchielli qualifie d'analyse quasi-qualitative, qui allie les méthodes quantitatives à des fins de mesure et les méthodes qualitatives en ce qui concerne la lecture et l'interprétation des données⁶⁷. Cette méthode nous a permis de croiser les résultats obtenus de l'analyse des registres d'écrou avec les autres documents produits pour les années choisies en mettant à profit la correspondance du procureur général de la province et les archives privées de l'établissement, en procédant encore par une analyse qualitative qui allie l'analyse des discours et l'analyse textuelle historique par contextualisation⁶⁸.

Dans notre compilation des données présentes dans les registres d'écrou, nous avons effectué un croisement, comme l'avait fait Tamara Myers dans sa thèse sur les *Bad Girls* à Montréal⁶⁹. Les diverses catégories d'information concernant les détenues que nous avons étudiées ont aussi été utilisées par d'autres auteur.e.s pour illustrer les caractéristiques associées à la déviance féminine selon les périodes étudiées. Ainsi, dans son analyse de la prostitution à Montréal au début du XIX^e siècle, Mary Anne Poutanen a effectué une analyse quantitative pour déterminer l'origine ethnique ou le statut matrimonial dans le but d'identifier les

⁶⁶ Les unités furent sélectionnées de manière systématique. Nous avons retenu un cinquième des entrées au registre, soit les numéros d'écrou correspondant aux multiples de 5 (5,10,15...).

⁶⁷ Alex Mucchielli, dir., *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 210

⁶⁸ Cette méthode a été choisie puisque nous souhaitons relier les discours des Sœurs du Bon-Pasteur face à la déviance féminine au contexte social, tel qu'expliqué dans la problématique. Nous adaptons à notre situation les méthodes exposées par Pierre Paillé et Alex Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Collin, 2012, p. 157-161.

⁶⁹ Tamara Myers, « Criminal Women and Bad Girls : Regulation and Punishment in Montreal 1890-1930 », Thèse de Doctorat, Montréal, Université McGill, 1996, p. 114-115.

caractéristiques sociales du phénomène⁷⁰. Olivier Calixte, quant à lui, a réalisé une analyse statistique de la prostitution dans les bordels à Québec dans l'entre-deux-guerres à partir des registres plumitifs⁷¹. Cependant, seule Véronique Strimelle a procédé au croisement des données extraites de registres plumitifs avec les archives privées d'une communauté religieuse. L'auteure place au cœur de sa problématique les considérations sociales qui influencent la définition de la délinquance⁷².

Le plan du mémoire

Dans le premier chapitre de cette étude, nous observerons le caractère spécifique du Refuge Notre-Dame de la Merci qui, en plus d'être une institution de répression du crime, s'inscrit dans les réseaux d'assistance de la ville de Québec. Pour ce faire, nous examinerons d'abord la nature de l'entente conclue entre les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et le gouvernement provincial pour l'administration de l'institution. Nous analyserons ensuite les services développés en prison, soit un dispensaire antivénérien et une salle d'accouchement, afin de traiter d'autres types de déviance féminine que la criminalité. Nous nous pencherons finalement sur les « transferts » de détenues entre les institutions du Bon-Pasteur de Québec et vers d'autres institutions dans la ville qui visent des clientèles spécifiques.

Le second chapitre portera sur les manifestations de la déviance féminine au Refuge Notre-Dame de la Merci. En premier lieu, nous analyserons le portrait statistique des détenues, réalisé à partir du Registre d'écrou de la section féminine de la prison de Québec, en portant attention à l'évolution au fil du temps. Nous nous pencherons ensuite sur les récidivistes remarquées dans ces registres, en analysant davantage le parcours de Doris Beaulieu. Nous nous attarderons enfin sur le portrait de deux femmes représentant une déviance « atypique » : des meurtrières condamnées à la peine capitale, qui sont traitées d'une façon particulière par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec.

⁷⁰ Mary Anne Poutanen, *op. cit.*, p. 88, 136.

⁷¹ Olivier Calixte, « Les hommes face aux maisons de débauche : discours, acteurs et géographie de la prostitution à Québec durant l'entre-deux-guerres », Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2018, 147 p.

⁷² Véronique Strimelle, *op. cit.*

Dans le troisième et dernier chapitre du mémoire, nous analyserons les méthodes de réhabilitation développées par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec au Refuge Notre-Dame de la Merci. Nous nous attarderons d'abord à la perception de la réhabilitation en prison depuis l'ère victorienne et son évolution au XX^e siècle, pour ensuite examiner la valeur accordée à la pratique religieuse au sein de l'établissement. Enfin, nous analyserons l'insertion de l'enseignement ménager et de la pratique de l'artisanat dans la construction du discours concernant le « relèvement de la prisonnière » au Refuge.

Chapitre 1 : Les objectifs de la prison : entre répression et assistance

« Le besoin d’offrir aux femmes un abri convenable, pour prévenir l’immoralité de la prison commune et pour exploiter en elles les capacités de réhabilitation »⁷³

Sœur Marie d’Israël expliquait dans sa thèse que depuis sa création, le Refuge Notre-Dame de la Merci poursuit un double objectif : offrir une alternative à la prison commune de la ville et permettre la réhabilitation des femmes incarcérées. Dans cette institution, l’entreprise de réhabilitation mise en œuvre par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec s’inscrit dans le cadre d’une institution carcérale dirigée par le gouvernement provincial, qui, en principe, finance et contrôle l’administration des prisons communes. Ainsi, bien que le réseau et l’expertise des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec auprès des femmes en difficulté soient mis à profit par les autorités civiles, les religieuses agissent dans ce contexte en tant qu’employées de l’État.

Dans ce chapitre, nous observerons les rôles et les responsabilités du gouvernement provincial et de la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec dans le fonctionnement de la prison des femmes. Ces deux entités mettent à profit leurs réseaux d’institutions déjà établies, chacune selon des modalités différentes. Nous questionnerons plus largement le rôle d’une prison pour femmes dans un continuum d’institutions venant en aide aux plus démunis dans la ville, en posant l’hypothèse selon laquelle le Refuge Notre-Dame de la Merci a permis de combler les lacunes dans les réseaux d’assistance sociale jusqu’à l’étatisation des services sociaux au début des années 1970, en fournissant notamment des services peu accessibles aux femmes autrement. Dès le XIX^e siècle, et même avant, les prisons pallient l’absence ou l’insuffisance de l’assistance aux classes pauvres. Notamment, plusieurs individus, surtout des femmes et surtout pendant l’hiver, demandaient à être incarcérés, faisant la déclaration

⁷³ Sœur Marie d’Israël, « Monographies du refuge Notre-Dame de la Merci et de la maison Ste-Thérèse », *op. cit.*, p. 11.

volontaire d'être « désordonné »⁷⁴. La prison faisait ainsi office de refuge pour les plus infortunés. Au siècle suivant, le Refuge Notre-Dame de la Merci est lui aussi une institution dont les objectifs se situent entre la répression de la déviance féminine et l'assistance aux femmes déviantes et/ou dans le besoin.

Nous postulons que c'est la préexistence du réseau d'assistance aux femmes déviantes qui rend possible ce modèle d'interaction entre les institutions de la ville de Québec. La possibilité d'envoyer des femmes détenues vers d'autres institutions tenues par les Sœurs du Bon-Pasteur pour purger une partie ou l'entièreté de leur sentence vient de ces liens entre les œuvres de la communauté. Le gouvernement s'appuie sur le réseau existant pour déterminer certaines sentences et sur l'expertise de la communauté religieuse pour organiser des services au sein même de la prison. Ce modèle d'intervention auprès des femmes emprisonnées, qui répond à une conception particulière de la déviance féminine et suppose une « réhabilitation » différenciée de celle des hommes, ne serait pas possible dans un cadre strictement judiciaire.

Dans ce chapitre, il sera d'abord question des contrats intervenus entre les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et le gouvernement de la province, attestant l'entente à l'origine du fonctionnement de la prison et des champs d'action de chacune des parties. Ensuite nous nous pencherons sur les services offerts à la prison, pour enfin illustrer comment les réseaux interinstitutionnels de la ville de Québec sont mis à profit tant par les Sœurs du Bon-Pasteur que par le système de justice. Nous posons l'hypothèse que le Refuge Notre-Dame de la Merci a répondu autant à des besoins d'assistance sociale qu'à des objectifs de répression de la déviance féminine. Pour exposer la situation, nous avons mis à profit à la fois les archives de l'institution, la correspondance émanant du Procureur général de la province et les registres d'écrou de la section féminine de la prison de Québec.

⁷⁴ Florence Rousseau, « La répression du désordre dans une ville portuaire: l'exemple de la ville de Québec, 1850-1875 », Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2018, p. 68.

1.1 L'entente entre les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et le gouvernement provincial

L'administration du Refuge Notre-Dame de la Merci témoigne d'une adaptation du modèle d'économie sociale mixte mis en lumière en 1995 pour le Canada par Mariana Valverde⁷⁵. Ce modèle de gestion de l'assistance suppose l'imbrication de l'État et de la charité privée dans l'administration des institutions d'assistance. Dans cette section, nous exposerons le contenu des ententes conclues entre la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et le gouvernement provincial québécois pour assurer la tenue du Refuge Notre-Dame de la Merci, qui reflète ce modèle de prise en charge de l'assistance.

1.1.1 « Insuffler un esprit à la lettre de loi » : Les contrats entre les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et le gouvernement

Officiellement, trois contrats prévoient le fonctionnement de la prison des femmes de Québec entre le gouvernement québécois et les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec : l'un en 1931, un autre en 1967 et un dernier en 1972⁷⁶. Les contrats sont renouvelés aux cinq ans sans changement substantiel. On retrouve aussi dans les archives du Refuge une proposition de contrat transmise par les religieuses de l'institution au gouvernement en 1953, mais il ne semble jamais avoir été signé.

Dans le contrat passé en 1931, les Sœurs du Bon-Pasteur s'engagent à :

- (a) À administrer, pour le compte du Gouvernement sous les contrôle et direction du Shérif du district de Québec et du geôlier de la prison de Québec, la prison destinée à la réception des détenues, et à cette fin à tenir le système de comptabilité qui leur sera indiqué par l'auditeur de la Province ;
- (b) À confectionner, blanchir et raccommoder la literie des prisonnières et du personnel, ce travail devant être fait autant que possible par les prisonnières;
- (c) À fournir, pour la tenue et l'administration de la prison, un personnel choisi par la communauté de dix religieuses qui comprendra une supérieure, une économiste agissant aussi comme secrétaire, six gardiennes dont l'une agira comme infirmière et de (sic) deux cuisinières;

⁷⁵ Mariana Valverde, *op. cit.* Johanne Daigle et Dale Gilbert ont illustré comment ce modèle s'appliquait dans le secteur des services sociaux à l'enfance dans la ville de Québec. Johanne Daigle et Dale Gilbert, « Un modèle d'économie sociale mixte : la dynamique des services sociaux à l'enfance dans la ville de Québec, 1850-1950 », *Recherches sociographiques*, Vol. 49, No 1, 2009, p. 113-147.

⁷⁶ Ce dernier fut en vigueur pendant moins d'un an.

- (d) À fournir un personnel plus considérable pour les fins ci-dessus si le Procureur général et la Supérieure l'estiment nécessaire pour le bon service de la prison⁷⁷.

Le gouvernement, pour sa part, s'engage à :

- (a) À loger, vêtir, nourrir, fournir les médecines et médicaments nécessaires, chauffer, éclairer, fournir de (sic) meubles, lits, literie, LES SŒURS du personnel de la prison, le personnel laïque et les prisonnières catholiques et assurer le service de l'eau à la prison;
- (b) À fournir tous les objets nécessaires pour les exercices du culte;
- (c) À nommer, après entente avec la communauté et à payer deux matrones laïques pour les prisonnières catholiques, un mécanicien et un chauffeur qui prêteront leur aide au besoin pour tous les autres services requis et trois gardiens, dont l'un pour le jour et l'autre pour la nuit, pour la garde extérieure de la prison et un troisième pour la garde intérieure, et enfin tout nombre additionnel que le gouvernement jugera à propos. Il est bien entendu que la Supérieure aura le contrôle sur tout le personnel laïque;
- (d) À nommer et payer un médecin et un chapelain lequel chapelain sera agréé par l'Ordinaire;
- (e) À voir à l'enlèvement de la neige pour donner accès à la prison, ainsi qu'à l'enlèvement de la neige dans la cour de ladite prison;
- (f) À payer aux dites Sœurs une somme mensuelle de DOUZE DOLLARS (\$12.00) pour chacune des Sœurs du personnel de la prison; ce paiement devant être effectué suivant une liste de paie mensuelle transmise au Procureur Général par l'entremise du Shérif et certifiée par l'économiste⁷⁸.

Ce contrat prévoit ensuite que les achats liés à la nourriture doivent être faits par le gouvernement, mais « sous la direction et par l'entremise des Sœurs »⁷⁹. Par ailleurs, le gouverneur de la prison des femmes est le même que celui de la prison des hommes, les règlements, placés sous l'autorité du Shérif du district de Québec et du gouverneur de la prison, sont aussi les mêmes. Le Procureur général et son assistant auront accès à la prison en tout temps pour enquête ou autre. L'article 8 du contrat ajoute : « Il est entendu qu'un local spécial sera mis à part et affecté spécialement à la réception, à la garde, à l'entretien et au maintien des prisonnières protestantes, lesquelles seront sous le contrôle exclusif du Shérif, du geôlier et des matrones nommées par le Gouvernement et payées par lui »⁸⁰.

⁷⁷ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40C-03, Ministère de la Justice, contrats. Conventions. Le gouvernement de la province de Québec et les Sœurs de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, p. 2 et 3.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*, p. 4.

Toutefois, ce sont les Sœurs qui fourniront literie, nourriture, médicaments, et autres nécessités à ces détenues, mais ce sont les matrones⁸¹ qui en feront la distribution.

Plusieurs acteurs se partagent l'administration du Refuge Notre-Dame de la Merci. Du plus large au plus particulier, on retrouve le Département du Procureur général de la province, le shérif du district judiciaire de Québec, le gouverneur de la prison et les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Le Département du Procureur général de la province est l'organe gouvernemental chargé de l'administration de la justice, responsable du contrôle et de l'administration des prisons provinciales. Il sera remplacé par le ministère de la Justice en 1965⁸². Les shérifs du district judiciaire sont des fonctionnaires de haut rang responsables de l'assignation des jurés, de l'organisation des exécutions et de l'administration des prisons⁸³. C'est toutefois le geôlier, ou « gouverneur » de la prison, tel que nommé à l'époque qui nous intéresse, qui est chargé de l'administration quotidienne de l'établissement⁸⁴. Ce dernier s'assurait entre autres de la tenue des registres et gérait le personnel⁸⁵. Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, quant à elles, étaient subordonnées au shérif et au gouverneur, qui servaient d'intermédiaire entre elles et le bureau du Procureur général. Par ailleurs, en 1859, le gouvernement mit en place un Bureau des inspecteurs de diverses institutions, y compris des prisons. Leur rôle était de vérifier la tenue des prisons et d'agir à titre d'agents de réforme du système, étant chargés de faire des rapports et recommandations à la suite de leurs visites⁸⁶.

Le premier contrat signé en 1931 prévoit une séparation des femmes selon leur confession religieuse, ainsi qu'un traitement à part pour celles de confessions protestantes, administré par les matrones laïques. Les mêmes dispositions avaient été prises lors de la création de la Maison Sainte-Darrie, la prison des femmes de Montréal en 1876⁸⁷, et la séparation semble y

⁸¹ Le contrat stipule que des matrones laïques seront embauchées pour assurer la surveillance des détenues. Au cours de la période étudiée, un maximum de quatre matrones furent employées pour cette tâche.

⁸² James Ian Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise, 1867-1970*, Montréal : Toronto, Presses de l'Université de Montréal et Institut d'administration publique du Canada, 1986, p. 44.

⁸³ Donald Fyson, « Réforme carcérale et société carcérale. La prison de Québec de 1812 à 1867 », *op. cit.*, p. 63.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 64.

⁸⁵ Au Refuge Notre-Dame de la Merci, les religieuses assuraient ces tâches.

⁸⁶ James Ian Gow, *op. cit.*, p. 46 et Donald Fyson, « Réforme carcérale et société carcérale. La prison de Québec de 1812 à 1867 », *op. cit.*, p. 71.

⁸⁷ Jean-Marie Fecteau *et al.*, « La prison de Montréal de 1865 à 1913 : évolution en longue période d'une population pénale », *op. cit.*, p. 38.

avoir été maintenue au moins jusqu'en 1953⁸⁸. Dans les faits, la très faible proportion des femmes protestantes retracées dans les registres d'écrou nous porte à relativiser l'application de ces clauses du contrat. Dans les propositions de contrat faites en 1953, ces clauses ont complètement disparu⁸⁹. Il semble aussi qu'on manque cruellement d'espace, ce qui rend difficile cette séparation, au même titre que la séparation des prisonnières catholiques dans le but de favoriser leur réhabilitation⁹⁰. En effet, en 1931, on prévoyait séparer les femmes en trois sections différentes : une pour les détenues, une pour les prévenues⁹¹ et une autre pour les « juvéniles »⁹². On perd toutefois les traces de cette séparation dans les archives de l'institution. Dans les Annales, on mentionne à quelques reprises la « Salle Notre-Dame de la Merci » et « la salle Bon-Pasteur », mais sans décrire ce à quoi elles servent spécifiquement. Il semble que lorsque les prisonnières étaient plus nombreuses, on ouvrait la salle « Bon-Pasteur » pour accueillir les détenues pour les activités de jour et de soir, mais nous n'en savons pas plus sur la répartition des détenues. À Montréal, à la Maison Sainte-Darie, les prisonnières passaient aussi la journée dans des salles⁹³. À partir des années 1950, on commence à parler de la « salle de travail », et, à nouveau, rien ne nous indique la façon dont on pouvait séparer les prisonnières⁹⁴. Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec avaient pourtant l'habitude de traiter les femmes déviantes de manière différente selon leur âge⁹⁵, et

⁸⁸ Sœur Marie de Saint-Benoît affirme même que la Maison Sainte-Darie en vient parfois à être considérée comme deux institutions distinctes, l'une pour les catholiques et une autre pour les protestantes. Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*, p. 1.

⁸⁹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40C-03, Ministère de la Justice, contrats. Lettre envoyée à la Sœur économiste générale par Louis Baillargeon, notaire, le 29 décembre 1953.

⁹⁰ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40C-03, Lettre envoyée à M. Léopold Désilets, assistant Procureur général par la Sœur Annette-Marie, Supérieure, le 10 décembre 1953.

⁹¹ Soit les femmes incarcérées en attente de leur procès.

⁹² « Inauguration prochaine de la prison des femmes », *L'Action catholique*, samedi 24 octobre 1931, article collé dans les ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 24 octobre 1931, p. 20.

⁹³ Jean-Marie Fecteau *et al.*, « La prison de Montréal de 1865 à 1913 : évolution en longue période d'une population pénale », *op. cit.*, p. 38.

⁹⁴ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, Adrienne Choquette, « L'artisanat en prison », *La Terre et le foyer*, Numéro inconnu, octobre 1950, p. 116-121.

⁹⁵ Par exemple, dans les institutions pour les jeunes délinquantes comme la Maison Notre-Dame de la Garde, les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et d'Angers séparaient les plus jeunes des plus âgées (12 à 15 ans et 15 à 18 ans) pour pouvoir adapter la réhabilitation au stade de développement et d'apprentissage de la clientèle. Sœur Saint-Thomas-Marie, « Cas de délinquance de la Maison "Notre-Dame de la Garde" », Thèse présentée pour le baccalauréat à l'École de Service social, Québec, Université Laval, 1947, p. 2. Véronique Strimelle et Françoise Tétard attestent du même type de séparation des jeunes filles dans les maisons du Bon-Pasteur d'Angers à Montréal et en France. Tétard affirme toutefois que c'était un principe « irréaliste » en raison des places disponibles dans les établissements. Véronique Strimelle, *op. cit.*, p. 221 et Françoise Tétard, *op. cit.*, p. 112.

de manière générale, il fallait séparer prévenues et détenues, puisqu'il n'était pas nécessaire d'entreprendre la réhabilitation des prévenues, en attente d'une sentence.

Nous remarquons que le gouvernement provincial, plus précisément le Département du procureur général, s'engage à gérer, avant tout, ce qui concerne les dépenses liées au fonctionnement de la prison : alimentation, habillement, médicaments, dépenses du culte, rétribution des fonctionnaires, etc. Il a aussi la responsabilité des bâtiments et de leur entretien. Il est de son ressort d'émettre les règlements à suivre au sein de la prison, notamment ceux liés à l'habillement⁹⁶ et à l'alimentation. Le régime alimentaire des détenues est considéré comme étant partie prenante de la réhabilitation, c'est « un facteur essentiel de santé, lequel peut exercer une influence moralisatrice sur les détenus »⁹⁷. L'alimentation est de ce fait assez variée. Les restrictions concernent essentiellement le beurre, le lait, le fromage, la viande et les desserts, bien que ces aliments soient tout de même consommés chaque jour par les femmes emprisonnées⁹⁸.

Les Sœurs du Bon-Pasteur détiennent un pouvoir quant à l'administration interne de l'établissement. Il est de leur ressort d'« insuffler un esprit à la lettre de la loi afin de la rendre aussi effective que possible en matière de réhabilitation »⁹⁹. En effet, le contrat ne stipule rien quant aux visées et aux moyens de réhabilitation à employer au Refuge Notre-Dame de la Merci, toute latitude est laissée aux religieuses en cette matière¹⁰⁰. Concernant le travail des détenues, on mentionne seulement que la confection, le blanchissage et le reprisage de la literie de la prison doivent être faits par les prisonnières. Les religieuses ont donc la possibilité d'organiser le rythme de vie à la prison comme elles le désirent, pourvu qu'elles respectent les règlements généraux des prisons du Québec¹⁰¹. Elles disposent ainsi

⁹⁶ Le « costume » des prisonnières était composé d'un uniforme bleu marine rayé. Il est remplacé en 1960 par un uniforme vert.

⁹⁷ Extrait des règlements des prisons de 1943, recensé dans Sœur Marie d'Israël, *op. cit.*, p. 16.

⁹⁸ Sœur Marie d'Israël, *op. cit.*, p. 15-16.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 18.

¹⁰⁰ Concernant la Maison Sainte-Daric à Montréal, Sœur Marie de Saint-Benoît affirme que les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers sont « mandataires des autorités pénales pour y faire observer les Règlements des Prisons Communes de la Province de Québec et se dévouer à la réhabilitation des prisonnières ». Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*

¹⁰¹ Nous avons choisi de ne pas nous attarder sur les règlements stipulés dans ce document, sauf en ce qui concerne les méthodes de réhabilitation favorisées par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Gouvernement du

d'une grande part d'agentivité quant à l'administration interne de la vie quotidienne au sein de l'établissement, alors que le gouvernement provincial s'assure de pourvoir aux besoins matériels liés au fonctionnement de la prison.

Le second contrat, signé 36 ans plus tard, est assez différent dans sa forme et dans l'ordre des sujets abordés. Il répond toutefois aux mêmes principes : le gouvernement s'engage à payer les salaires des employés, l'habit des religieuses et l'entretien des bâtiments. Il doit aussi fournir le transport nécessaire à l'administration de la prison¹⁰², un nouvel ajout au contrat initial¹⁰³. On ne mentionne plus la nécessité de séparer les détenues catholiques et protestantes, et les responsabilités des Sœurs du Bon-Pasteur paraissent avoir été considérablement réduites. Elles s'engagent à :

- a) À recevoir, garder et soigner dans le Refuge, les personnes du sexe féminin qui leur seront confiées en vertu du mandat émis par un tribunal;
- b) À administrer pour le compte du ministère de la Justice le Refuge Notre-Dame de la Merci;
- c) À tenir le système de comptabilité indiqué par le ministère;
- d) À confectionner, blanchir et à reprendre la literie et la lingerie des prisonnières, ce travail devant être fait autant que possible par les détenues¹⁰⁴.

On semble avoir supprimé l'article stipulant que les décisions concernant l'administration interne doivent être assumées par la directrice de la prison¹⁰⁵. Par contre, on ne mentionne pas non plus à qui revient le pouvoir décisionnel. Peut-être est-ce parce que l'administration est centralisée aux mains du ministère de la Justice¹⁰⁶, mais il se peut aussi qu'on ait voulu

Québec, *Règlements généraux pour l'administration des prisons communes de la Province de Québec*, Gouvernement du Québec, 1943, 107 p.

¹⁰² Pour le déplacement des religieuses ou des détenues, au besoin.

¹⁰³ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40C-03, Ministère de la Justice, contrats. Contrat intervenu entre le gouvernement de la province de Québec [...] et les Servantes du Cœur Immaculé de Jésus le 18 juillet 1967.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ À partir de 1945, une directrice assure la direction de ce qui concerne les prisonnières, parallèlement à la Sœur Supérieure qui est responsable des religieuses qui habitent au Refuge Notre-Dame de la Merci.

¹⁰⁶ Nous pensons que le nouvel État-providence qui s'installe au Québec dans la décennie 1960 semble vouloir prendre en charge l'administration de la prison davantage à ce moment. La correspondance concernant les négociations des contrats et des salaires augmentera considérablement à partir de 1965. La création du ministère de la Justice en 1965 suscite des changements dans le mode de fonctionnement des prisons, supprimant le corps des inspecteurs des prisons et retirant aux shérifs leurs responsabilités les concernant. Il semble que c'est le début de la mésentente entre les Sœurs du Bon-Pasteur et le gouvernement qui mènera à la passation de l'administration aux mains du ministère de la Justice en 1972, bien que des religieuses resteront employées de l'établissement jusqu'en 1992, année de fermeture de la prison. James Ian Gow, *op. cit.*, p. 180.

alléger le contrat. Il est difficile de savoir comment il fut appliqué de manière effective puisque nous disposons de moins d'informations dans les Annales sur cette question ainsi que dans les autres sources documentaires pour cette période tardive.

1.1.2 Un travail « gratuit » ? Les salaires des religieuses

Selon l'historienne Micheline Dumont, les communautés religieuses québécoises ont développé au cours de leur existence une expertise de gestion institutionnelle appuyée sur le travail gratuit de leurs membres¹⁰⁷. Dans certaines institutions, comme les écoles publiques et le Refuge Notre-Dame de la Merci, les religieuses recevaient un très maigre salaire, qui devait assurer le fonctionnement des institutions « financées » par le gouvernement. Les salaires octroyés par ce dernier vont toutefois à la communauté, ce qui implique qu'individuellement, les religieuses effectuent un travail non rémunéré, qui n'est pas limité dans le temps et qui ne s'appuie sur aucune convention collective¹⁰⁸.

Le contrat initial prévoyait un salaire de 12.00\$ par mois par religieuse, logée et nourrie à la prison, et ce, pour 10 religieuses. Chacune recevait aussi un montant de 30 dollars par année pour payer ses habits religieux. Nous savons qu'en 1942, soit onze ans après l'ouverture du Refuge Notre-Dame de la Merci, le personnel avait grimpé à 12 religieuses¹⁰⁹. En 1948, la Sœur Marie de Saint-Marcel, Supérieure du Refuge, écrit une lettre à la Supérieure de la communauté, Mère Sainte-Marguerite, pour lui exposer les arguments à faire valoir dans une demande d'augmentation de salaire à adresser au Département du Procureur général de la province. Bien que le personnel comprenne deux religieuses supplémentaires, aucune augmentation de salaire n'avait été demandée, ni octroyée, depuis l'ouverture de la prison 17 ans auparavant. Les religieuses font donc valoir qu'avec l'augmentation du coût de la vie, elles ne parviennent plus à subvenir à leurs besoins en termes de services de santé, entre autres. Par exemple, payer un dentier à l'une d'entre elles revient à mobiliser quinze jours du

¹⁰⁷ Micheline Dumont, *Les religieuses sont-elles féministes ?*, op. cit., p. 148.

¹⁰⁸ Danielle Juteau et Nicole Laurin, *Un métier et une vocation. Le travail des religieuses au Québec, de 1901 à 1971*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1997, p. 59.

¹⁰⁹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40C-06, Supérieures générales, 1941-1948. Lettre envoyée par Léon Casgrain, Procureur général de la province, à la Mère supérieure des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec le 20 août 1942.

salaire de toutes les religieuses réunies, ce qui est complètement aberrant, considérant qu'elles sont douze et que chacune a des besoins particuliers¹¹⁰.

Le Procureur général accepte d'octroyer une augmentation de salaire aux religieuses en mai 1949, en l'ajustant aux salaires qui étaient accordés aux Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers qui administraient la prison des femmes de Montréal : 18.00\$ par mois. Les religieuses avaient toutefois réclamé un salaire de 30\$ par mois, et elles obtinrent gain de cause en septembre de la même année. Cette demande est justifiée, selon elles, par le fait que ce salaire est octroyé aux religieuses institutrices de leur communauté. Les salaires vont grimper à 100\$ pour la Supérieure et l'Infirmière, et 35\$ pour les autres sœurs de 1953 à 1959, puis à 150\$ pour la Supérieure, l'infirmière et la comptable, et 75\$ pour les autres sœurs de 1959 à 1967. De 1967 à 1970, ils atteindront respectivement 291,66\$ pour les premières et 183\$ pour les autres sœurs¹¹¹. La distinction entre les salaires de la Supérieure, l'infirmière et la comptable est justifiée par la charge de travail de chacune d'entre elle, ainsi que par leur formation plus poussée¹¹².

L'augmentation des salaires s'effectue lentement, après plusieurs années, et à la demande des Sœurs, qui dépendent complètement du gouvernement en cette matière. On comprend aussi que les Sœurs du Bon-Pasteur sont affectées par une hiérarchisation des services offerts par les communautés religieuses : les institutrices de la même congrégation, aussi rémunérées par le gouvernement et les taxes des contribuables via les commissions scolaires, sont mieux rémunérées que celles qui administrent la section féminine de la prison commune de Québec. Nous supposons que cette différence s'explique par le fait que les services sociaux, dont les établissements pénitentiaires, sont au bas de l'échelle et souffrent davantage de sous-financement que les services reliés à l'éducation, qui ne sont pas abondamment financés eux-mêmes.

¹¹⁰ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40C-03, Ministère de la Justice, Salaire des Sœurs. Lettre envoyée à Mère Sainte-Marguerite, Supérieure des Sœurs du Bon-Pasteur par Sœur Marie de Saint-Marcel, Supérieure de l'institution, le 2 octobre 1948.

¹¹¹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40C-03, Ministère de la Justice, Salaire des Sœurs. Lettre envoyée M. le Major R. Yelle, par Sœur Béatrice Poulin, Directrice de la prison, le 11 septembre 1970.

¹¹² En effet, dans la lettre, Sœur Béatrice Poulin fait la liste des tâches remplies par la directrice, l'infirmière et la comptable en plus de leurs interventions auprès des détenues.

Enfin, l'administration du Refuge Notre-Dame de la Merci témoigne d'une négociation entre l'État québécois et les Sœurs du Bon-Pasteur qui s'apparente au modèle d'économie sociale mixte tel qu'esquissé par Mariana Valverde. Le gouvernement provincial finance l'institution et édicte les règles et règlements qui y sont appliqués, mais s'appuie sur l'expertise d'une communauté religieuse dans le domaine de la gestion de la déviance féminine pour assurer l'administration interne de la prison. Les religieuses, bien qu'elles restent dépendantes du financement du gouvernement et sont théoriquement subordonnées au shérif du district et au gouverneur de la prison des hommes, disposent d'un pouvoir d'action quant à la réhabilitation des femmes qui leur sont confiées, entre autres. Cette application du modèle d'économie sociale mixte puise son originalité dans le fait qu'en ce qui concerne les prisons pour hommes, l'État en assure seul l'administration. Ailleurs au pays, notamment à Winnipeg¹¹³ et dans les Maritimes¹¹⁴, les administrations provinciales ont recours aux communautés religieuses et aux Églises protestantes pour administrer les institutions d'encadrement de la déviance des jeunes filles et des femmes. De plus, à partir de cette adaptation du modèle, le gouvernement provincial peut aussi s'appuyer sur le savoir-faire des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, ainsi que sur leur réseau d'institutions venant en aide aux femmes dans le besoin.

1.2 Pourvoir aux besoins multiples des femmes incarcérées

Les services disponibles au Refuge Notre-Dame de la Merci se développent à mesure que les besoins des femmes incarcérées évoluent. Dans la décennie 1940, les Sœurs du Bon-Pasteur et l'État provincial favorisent l'implantation d'un dispensaire antivénérien pour soigner les femmes atteintes de syphilis et de gonorrhée au sein même de la prison, de même qu'une salle d'accouchement, exposant ainsi la diversification des finalités de la prison. En plus d'être une institution de répression de la déviance féminine, la prison des femmes de Québec offre des ressources qui sont difficilement accessibles autrement, et ce, à l'époque où l'on

¹¹³ Tanya Woloschuck, « Preserving the “moral formation of the child”: The Regulation of Catholic Girls in Winnipeg, 1908-1948 », Mémoire de maîtrise, Winnipeg, Université du Manitoba, 2005, 132 p.

¹¹⁴ Caroline Caverhill Mann, « “It pays to be good”: An Exploration of the Maritime Home for Girls and the Interprovincial Home for Young Women, 1914-1931 ». Mémoire de maîtrise, Halifax, Dalhousie University, 2007, 162 p.

assiste à la professionnalisation du service social dans le secteur franco-catholique de la ville et à la mise en place des mesures d'assistance gouvernementales pour y parvenir¹¹⁵.

1.2.1 Les « maux de la prostitution » : le traitement des maladies vénériennes

En 1920, la Division des maladies vénériennes au sein du Conseil d'hygiène de la province de Québec relevant des autorités publiques, installe les premiers dispensaires voués spécifiquement au traitement des maladies vénériennes. Le but est de protéger la population contre une épidémie des maladies vénériennes, mais l'un des objectifs de l'entreprise vise à prodiguer une « éducation morale » aux personnes qui en sont atteintes¹¹⁶. Après la Première Guerre mondiale, le gouvernement provincial s'était mis à accélérer la lutte contre plusieurs maux sociaux imposants à l'époque, comme la tuberculose, les maladies infantiles et les maladies vénériennes, et ce, en développant davantage le réseau hospitalier de la province¹¹⁷. Ce n'est que plus tard qu'on vint à installer des dispensaires antivénériens ailleurs que dans les hôpitaux.

Cette lutte contre les maladies vénériennes est intrinsèquement liée à la lutte contre la prostitution dans les villes de Québec et Montréal, cette dernière étant reconnue comme « la métropole de la prostitution », avec son *Red Light* qui attirait des clientèles de toutes sortes. Il n'en reste pas moins que la prostitution était très présente à Québec aussi¹¹⁸, et les femmes qui la pratiquaient étaient largement reconnues comme étant le foyer d'origine des maladies vénériennes¹¹⁹. La mise en relation de ces maladies avec la prostitution s'est accentuée pendant la Première Guerre mondiale, alors qu'on en vint à accuser systématiquement les

¹¹⁵ À propos de la professionnalisation du travail social, consulter Amélie Bourbeau, *Techniciens de l'organisation sociale : la réorganisation de l'assistance catholique privée à Montréal (1930-1974)*, Montréal, McGill-Queens University Press, 2015, 295 p., Julien Prudhomme, « De la Commission Parent aux réformes de la santé et au code des professions, 1961-1974 », *Recherches sociographiques*, 2012, Vol. 53 No 1, p. 83-102, Julien Prudhomme, « L'expertise professionnelle et l'État-providence des travailleurs sociaux québécois et la « technocratisation » du service social, 1970-2000 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 62, no 1, 2008, p. 95-109.

¹¹⁶ Jérôme Boivin, « “État protecteur – État promoteur”, La campagne antivénérienne dans le Québec de l'entre-deux-guerres ». Mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, Québec, Université Laval, 2008, p. 135.

¹¹⁷ Georges Desrosiers *et al.*, « Le renforcement des interventions gouvernementales dans le domaine de la santé entre 1922 et 1936 : le Service provincial d'hygiène de la province de Québec », *Canadian Bulletin of Medical History*, Vol. 18, No 12, 2001, p. 207-208.

¹¹⁸ Nous y reviendrons dans le deuxième chapitre.

¹¹⁹ Andrée Lévesque, « Éteindre le Red Light : Les réformateurs et la prostitution à Montréal entre 1865 et 1925 », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 17, No 3, février 1989, p. 197.

prostituées de transmettre les maladies comme la syphilis et la gonorrhée aux soldats. Elles sont même considérées comme les seules coupables de la transmission du « mal vénérien » et sont directement visées par les premières campagnes de lutte contre ce type de maladies¹²⁰. Il importe de souligner que ces maladies entraînent de graves conséquences sur la santé des femmes et des hommes atteints, surtout si elles ne sont pas traitées

En effet, l'implantation du dispensaire antivénérien au Refuge Notre-Dame de la Merci s'inscrit dans une dynamique d'intervention étatique beaucoup plus large qui prend ses racines dans le contexte socio-économique global. Pendant la Première Guerre mondiale, l'augmentation des cas de maladies vénériennes chez les soldats a suscité une vive réaction politique. Les premières lois visant à réprimer les rapports sexuels entre soldats et prostituées apparurent en 1917 et furent en partie conservées après la guerre¹²¹. Au niveau provincial, un plan de lutte contre les maladies vénériennes fut adopté en 1919. Il proposait de « pourvoir à ce que les prisonniers, quelle que soit la cause de leur incarcération, soient examinés à leur admission et, le cas échéant, y soient traités pendant leur incarcération. S'ils n'étaient pas guéris à l'expiration de leur temps, le médecin de la prison en notifierait l'inspecteur du Conseil supérieur d'hygiène pour le district où le prisonnier élargi a sa demeure »¹²². On retrouve cette clause dans la législation sur le sujet votée en 1920. Ainsi, à l'ouverture de la prison des femmes de Québec, la loi prévoyait d'examiner les détenues et de les soigner si elles étaient atteintes de maladies vénériennes, même si un dispensaire à cet effet n'était pas encore organisé. Nous n'avons toutefois pas trouvé de trace de cette pratique dans les archives de l'institution. Andrée Lévesque note dans *La norme et les déviantes* que pendant la crise économique des années 1930, le gouvernement fédéral coupa de moitié les subventions attribuées au traitement des maladies vénériennes, ce qui explique un certain

¹²⁰ Olivier Calixte, *op. cit.*, p. 63.

¹²¹ « During the Great War, fears over rising VD among servicemen resulted in a 1917 federal Order-in-Council prohibiting a woman with venereal disease from soliciting or having sex with a member of the armed forces. Women charged were subjected to a compulsory physical examination and, if infected, were detained until cured. In 1919, this measure was modified and incorporated into the Criminal Code to regulate sex among civilians. » Jeff Keshen, *Saints, Sinners and Soldiers, Canada's Second World War*, Vancouver, UBC Press, 2004, p. 135.

¹²² « Plan de lutte antivénérienne : adopté par le Conseil supérieur d'hygiène, le 16 mars 1919 », *Bulletin Sanitaire*, 1^{er} trimestre (1919), p. 8-13. Cité dans Jérôme Boivin, *op. cit.* p. 55.

laxisme sur le sujet dans des établissements, même provinciaux, qui souffrent généralement du peu de financement dont ils disposent pour fonctionner¹²³.

Lors de Deuxième Guerre mondiale, ces entreprises de répression des maladies vénériennes reprirent de la vigueur. En effet, la très importante base militaire de Valcartier étant à proximité, la ville de Québec regorgeait de soldats qui fréquentaient les maisons et les prostituées qui œuvraient surtout dans la Basse-Ville. En 1943, 61,5% des maladies vénériennes contractées dans le district militaire no 5, incluant la ville de Québec, l'auraient été dans le secteur du Palais, près du port¹²⁴. Le taux de soldats atteints de maladies vénériennes atteint le ratio de 202 par 1000 (contrairement à 116 par 1000 à Montréal)¹²⁵. Ces proportions alarmantes mènent à la création de plusieurs dispensaires antivénériens, dont celui du Refuge Notre-Dame de la Merci, pour contrer ce qui était vu comme un fléau menaçant les forces vives du pays, soit les jeunes soldats qui partaient se battre pour leur pays. De plus, la tenue de la conférence de Québec en 1943 suscita un véritable « nettoyage » de la ville : une descente de police mena à 47 arrestations dans 12 maisons closes. Dans les dernières années de la guerre, le gouvernement canadien mit en œuvre plusieurs campagnes de sensibilisation à propos des maladies vénériennes, adoptant un ton hautement moralisateur¹²⁶. Nous observons donc une véritable dynamique de prise en charge par l'État de la question des maladies vénériennes, ce qui explique le contexte de la création du dispensaire à la prison¹²⁷.

Des dispensaires antivénériens furent organisés et réorganisés dans plusieurs institutions (hôpitaux et autres), le but étant d'ajouter des services sociaux assurés par des assistantes sociales et des infirmières aux services médicaux spécialisés dans le traitement des maladies vénériennes¹²⁸. Le dispensaire antivénérien du Refuge Notre-Dame de la Merci ouvrit en

¹²³ Andrée Lévesque, *op. cit.*, p. 151.

¹²⁴ Caroline D'Amours et Jeff Keshen, « La campagne de prévention des infections transmises sexuellement durant la Seconde Guerre mondiale », dans Jean-Philippe Warren, *Une histoire des sexualités au Québec au XX^e siècle*, Montréal, VLB, 2012, p. 113.

¹²⁵ Jeff Keshen, *op. cit.*, p. 136.

¹²⁶ Caroline D'Amours et Jeff Keshen, *op. cit.*, p. 118.

¹²⁷ *Ibid.* p. 137.

¹²⁸ En 1953, la prison des femmes de Montréal, la Maison Sainte-Darrie, disposait elle aussi d'une clinique antivénérienne. Néanmoins, nous ne savons pas à quel moment elle fut implantée. Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*, p. 21.

octobre 1942, à l'initiative du ministère de la Santé, sous la responsabilité du centre antivénérien du Dr Émile Gaumont. Dans sa thèse, Sœur Marie d'Israël met l'accent sur la nécessité de cette mesure, puisqu'étant pour la plupart des « vagabondes et des prostituées », les détenues avaient de grandes chances d'être atteintes de maladies vénériennes¹²⁹. Le dispensaire était sous la direction d'un spécialiste en vénérologie et en dermatologie, Dr Grandbois, assisté d'une religieuse et d'une garde-malade issues du personnel de la prison, ainsi que d'une infirmière spécialisée du service médico-social¹³⁰. L'équipe médicale se présentait au Refuge Notre-Dame de la Merci tous les mercredis, et toutes les détenues devaient être examinées, peu importe leur dossier judiciaire. Sœur Marie d'Israël, après avoir effectué une enquête pour réaliser sa thèse en service social, ajoute que « le temps d'incarcération est suffisamment long d'ordinaire pour permettre à la prisonnière d'être traitée adéquatement avant sa sortie du Refuge »¹³¹, ce qui laisse supposer que le traitement était assez court, puisque les femmes restaient peu de temps en prison¹³².

Après la Seconde Guerre mondiale, le champ de l'assistance au Québec entre dans une longue période de mutations qui se caractérise, entre autres, par la professionnalisation du service social. À Québec, l'Université Laval se dote d'un Département du service social en 1943, qui deviendra l'année suivante une École supérieure rattachée à la Faculté des sciences sociales¹³³. À partir de ce moment, les travailleurs sociaux nouvellement formés en vinrent à développer « une pratique d'ordre thérapeutique plus proche de la relation d'aide »¹³⁴, tout en assurant les tâches administratives qui créent une nouvelle structure d'assistance¹³⁵. Toutefois, celle-ci est fortement appuyée sur les structures et le personnel déjà en place, dont les membres des communautés religieuses œuvrant dans le champ de l'assistance. Ainsi, les religieuses furent parmi les premières à suivre des cours de service social afin de professionnaliser leur expertise préexistante. Plusieurs Sœurs du Bon-Pasteur devinrent

¹²⁹ Sœur Marie d'Israël, *op. cit.*, p. 67.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 70.

¹³¹ *Ibid.*, p. 71.

¹³² Nous y reviendrons dans le prochain chapitre.

¹³³ Julien Prudhomme, « L'expertise professionnelle et l'État-providence^[1] Les travailleurs sociaux québécois et la « technocratisation » du service social, 1970-2000, *op. cit.*, p. 102.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Lionel Groulx et Paul Mayer, *Synthèse-critique de la littérature sur l'évolution des services sociaux au Québec depuis 1960*, Québec, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, 1987, p. 5.

travailleuses sociales et réalisèrent des études sur les institutions de la communauté dans le cadre de leurs cours, dont Sœur Marie d'Israël. Au Refuge Notre-Dame de la Merci, il semble qu'on ait eu rapidement recours aux travailleuses sociales laïques, notamment dans la gestion du traitement des maladies vénériennes. Dans les Annales de l'institution, on retrouve quelques mentions des visites des travailleuses sociales à partir de 1947¹³⁶. Par exemple, Sœur Annette-Marie évoque dans un article publié en 1957 et conservé dans les Annales l'implication des travailleuses sociales à la sortie de prison des détenues :

En plus des efforts conjugués des religieuses pendant l'incarcération, il y a la visite régulière des spécialistes du Centre de Réadaptation qui préparent avec nous la sortie de la prisonnière. Après entente avec celle-ci, la travailleuse sociale trouve du travail, assure un gîte, des distractions. Elle vient chercher la libérée à sa sortie, la conduit parfois chez la coiffeuse, lui paie un diner au restaurant, le loyer de sa chambre pour une semaine, puis l'installe à son nouveau travail¹³⁷.

Le traitement des maladies vénériennes à la prison répond directement aux objectifs d'éducation morale de l'État qui visait à informer le public sur la nature et les dangers des maladies vénériennes. En effet, l'assistante sociale qui prenait en charge les détenues malades avait pour objectif de « faire leur éducation » et de « comprendre la nature et le caractère du mal vénérien¹³⁸ ». Son rôle était d'informer le ministère de la Santé du nombre de patientes atteintes et de découvrir les foyers d'infection, afin qu'on puisse travailler à les éliminer. Le travail de cette assistante sociale assignée au Refuge Notre-Dame de la Merci se prolongeait après la sortie de prison des femmes traitées : elle devait s'assurer qu'elles continuaient leur traitement dans le dispensaire de leur district. Si ce n'était pas le cas, la travailleuse sociale devait faire émettre un ordre d'isolement contre la personne concernée¹³⁹.

Ainsi, la création de ce dispensaire répondait aux besoins spécifiques de la clientèle de la prison, comme en témoigne le tableau 1 qui expose le nombre de patientes traitées. Celui-ci

¹³⁶ L'annaliste s'y attarde peu, ce qui ne nous permet pas de faire l'analyse du rôle et de l'implication des travailleuses sociales au Refuge Notre-Dame de la Merci.

¹³⁷ Sœur Sainte-Annette-Marie, « L'apostolat auprès des détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci », *Le Petit courrier du Bon-Pasteur*, juin 1957, p. inconnue. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962, date inconnue, p. 98.

¹³⁸ Sœur Marie d'Israël, *op. cit.*, p.72.

¹³⁹ Nous avons retrouvé dans notre échantillon 4 incarcérations pour ce motif en 1942 et en 1947, mais Sœur Marie d'Israël, dans son étude, en dénombre 27 en 1942, 14 en 1943, 10 en 1944 et 4 en 1947.

indique que 121 détenues sur 226 (53,5%) souffraient de maladies vénériennes. Par ailleurs, l'implantation du dispensaire s'inscrit dans une prise en charge du traitement des maladies vénériennes à l'échelle provinciale. Cette mesure met aussi en lumière un discours par rapport à la réhabilitation qui veut que la régénération physique soit nécessaire à la régénération morale. En faisant une campagne visant à guérir ces maladies physiques, les élites médicales de l'époque s'attaquent à ces deux « maux », puisque les maladies vénériennes étaient perçues comme étant issues de l'immoralité de la prostitution et reflétaient le caractère sexuel de la déviance féminine au milieu du XX^e siècle.

Tableau 1: Distribution des prisonnières du Refuge Notre-Dame de la Merci, selon le diagnostic porté au dispensaire antivénérien, pour l'année 1942, sur 252 incarcérations (Reproduction)¹⁴⁰

Diagnostic	Nombre de cas	Pourcentage
Indemne de maladie vénérienne	105	46,5%
Atteinte de syphilis	81	35,6%
Atteinte de gonorrhée	40	17,7%
Total	226	100%

Source : Rapport annuel de la prison au ministère de la Santé

1.2.2 Femmes prisonnières et enceintes : une double prise en charge

Le dispensaire antivénérien n'est pas le seul service médical implanté au Refuge Notre-Dame de la Merci dans la décennie 1940. Sœur Marie d'Israël mentionne dans sa monographie qu'une attention particulière est accordée à la santé des femmes détenues, puisque « redonner l'intégrité au corps c'est aider puissamment parfois à l'équilibre psychologique d'un être humain, et même à sa vitalité morale »¹⁴¹. Ainsi, il y avait en permanence une infirmière à la disposition des femmes à la prison et un médecin pouvait s'y rendre sur demande.

Avant 1944, les prisonnières enceintes qui devaient accoucher pendant leur séjour en prison étaient envoyées à l'Hôpital de la Miséricorde tenu par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Dans les Annales, en date du 29 juillet 1941, on mentionne tout simplement qu'une détenue

¹⁴⁰ Reproduction d'un tableau présenté à la p. 68 de Sœur Marie d'Israël (Tableau 11), *op. cit.* Le total correspond au nombre de détenues réel, alors que le nombre d'incarcérations prend en compte les récidivistes à chacune de leur entrée en prison.

¹⁴¹ Sœur Marie d'Israël, *op. cit.*, p. 75-76.

enceinte y est transférée d'urgence¹⁴². Cette situation s'est probablement produite à plusieurs reprises sans qu'on y accorde de l'importance dans les archives, puisqu'en 1944 commence une série de correspondances entre les Sœurs du Bon-Pasteur et le Procureur général de la province dans le but d'organiser une salle d'accouchement au Refuge Notre-Dame de la Merci.

En effet, la première lettre de cette correspondance date du 15 novembre 1944. Dans celle-ci, P. A. Juneau, fonctionnaire au Département du Procureur général de la Province de Québec, s'adresse au docteur Foley, vraisemblablement le médecin de la prison, pour lui signifier une situation problématique : « Il y a quelques jours, les Sœurs de la Crèche ont refusé de recevoir une prisonnière en train d'accoucher et le shérif nous informe qu'il en sera ainsi à l'avenir. Vu que la Crèche est une institution de l'Assistance publique, ne croyez-vous pas que les autorités de cette institution doivent, à l'occasion, nous prêter leur concours ? »¹⁴³. Il semble donc que c'est la première fois qu'on refuse de laisser accoucher une prisonnière à la « crèche »¹⁴⁴, mais on sous-entend que c'était possible auparavant. Il semble aussi que l'initiative d'installer une salle d'accouchement à la prison vienne du Département du Procureur général, et non des religieuses. Dans une lettre en date du 27 novembre 1944. P. A. Juneau écrit : « Madame la directrice accepte volontiers de se rendre à notre désir avec l'entente que tout le nécessaire sera fourni »¹⁴⁵. Une fois l'aumônier de la prison et le Cardinal Villeneuve consultés, le projet fut enclenché en 1945.

En effet, la suite de la correspondance concernera les instruments dont il faut se munir pour organiser une salle d'accouchement en bonne et due forme. À l'issue de ces échanges, on rappelle aux Sœurs du Bon-Pasteur qu'il ne s'agit pas d'une salle d'accouchement digne d'un grand hôpital qu'il est question d'installer, mais bien d'une salle qui servira quelques fois par

¹⁴² ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 29 juillet 1941, p. 222.

¹⁴³ Correspondance du procureur général 26 A 003 05-05-004B-01, 2000-12-002\45, E17, 6106-44 15 novembre 1944

¹⁴⁴ On fait référence ici à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, attenante à l'Hôpital de la Miséricorde, où les femmes, les « filles-mères » surtout, pouvaient accoucher dans l'anonymat. La plupart devaient ensuite laisser leur enfant à la crèche pour être mis en adoption.

¹⁴⁵ Correspondance du procureur général 26 A 003 05-05-004B-01, 2000-12-002\45, E17, 6106-44 27 novembre 1944

année, et que les fonds à investir dans les instruments nécessaires doivent être assez restreints, en raison de l'utilité potentielle de ces instruments¹⁴⁶. Les échanges entre la Supérieure du Refuge Notre-Dame de la Merci, le shérif Lauréat Lapierre¹⁴⁷ et Léopold Désilets, l'Assistant-procureur général, vont s'étendre jusqu'en décembre 1945 en raison, semble-t-il, de problèmes dans la transmission de l'information entre ces trois parties. Néanmoins, l'installation de la salle d'accouchement ne semble jamais remise en question, et la correspondance se conclut sur la promesse de livraison d'un lit spécial en mai 1946¹⁴⁸. Dans les Annales de l'institution, on retrouve le récit du premier accouchement dans cette nouvelle salle, ayant lieu le 1^{er} décembre 1945 :

Fait digne de mention... puisque c'est une innovation à la Prison. Ce matin à 9 heures moins 10 minutes, l'infirmerie s'enrichissait d'un nouveau pensionnaire dans la personne d'un poupon de 8 livres né en parfaite santé. Jacqueline, sa mère, une fille de 19 ans, entrée ici depuis 2 jours seulement, est condamnée pour 3 mois. Elle fera une heureuse convalescence, malgré sa réclusion forcée. L'installation pour une salle d'obstétrique est complète. Notre infirmière graduée, Sœur M.-Joseph-Adolphe, n'est jamais prise au dépourvu. À tout point de vue dans ce département tout est complet, il ne manque absolument rien, les médecins eux-mêmes sont émerveillés de la facilité avec laquelle leur travail est simplifié grâce à la prévoyance et à l'habileté (sic) de la pharmacienne. Nous habitons plutôt un hôpital où tous les services sont représentés qu'une prison. Il faut être prêt à toute éventualité¹⁴⁹.

L'installation de la salle d'accouchement au Refuge Notre-Dame de la Merci expose une autre facette de l'utilisation de la prison comme lieu d'assistance aux « femmes tombées » lorsque les autres institutions d'assistance préexistantes, comme l'Hôpital de la Miséricorde, ne peuvent plus être utilisées. Nous supposons que dans ce cas-ci, la raison était le surpeuplement de l'hôpital de maternité¹⁵⁰. Ce sont aussi les Sœurs du Bon-Pasteur de

¹⁴⁶Correspondance du procureur général 26 A 003 05-05-004B-01, 2000-12-002\45, E17, 6106-44, 16 mai 1945.

¹⁴⁷ En théorie, c'est le shérif de la ville qui devrait assurer la liaison entre les Sœurs du Bon-Pasteur et le Procureur général de la province. Dans les faits, les Sœurs prennent la liberté de communiquer directement avec l'Assistant-procureur, ce qui leur sera reproché dans cette correspondance. Le shérif affirmera que les problèmes de communication au sujet de l'installation de la salle d'accouchement seraient dus à cette situation.

¹⁴⁸ Correspondance du procureur général 26 A 003 05-05-004B-01, 2000-12-002\45, E17, 6106-44, 24 avril 1946.

¹⁴⁹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 1^{er} décembre 1945, p. 17.

¹⁵⁰ Marie-Aimée Cliche remarque que le nombre de naissances illégitimes augmente régulièrement de 1875 à 1965, mais que le recours à l'Hôpital de la Miséricorde augmente davantage, proportionnellement. Marie-Aimée Cliche, *op. cit.*, p. 92.

Québec qui administraient cette institution, donc on ne peut parler directement de refus d'assistance envers la clientèle de la prison pour des principes idéologiques, en raison de l'incarcération de ces femmes enceintes. L'objectif de l'Hôpital de la Miséricorde est d'offrir un lieu aux filles-mères pour accoucher. On le réserve donc à cette clientèle lorsqu'il est rempli, même si les prisonnières sont peut-être aussi des mères célibataires. Toutefois, nous considérons l'installation de la salle d'accouchement à la prison comme démontrant plutôt l'expertise des Sœurs du Bon-Pasteur dans le développement des services requis dans chaque institution, selon les besoins de leur clientèle. Dès que l'Hôpital de la Miséricorde n'a plus de place pour accueillir les prisonnières, les religieuses, à la demande des autorités civiles, remédient à la situation en installant une salle d'accouchement à la prison. Par ailleurs, nous avons retrouvé dans la correspondance avec le bureau du Procureur général des traces d'un projet qui proposait d'envoyer les jeunes filles enceintes détenues à l'école de Réforme de Cap-Rouge¹⁵¹, autre institution des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, pour accoucher au Refuge Notre-Dame de la Merci si on y installait une salle d'accouchement. Ces dernières étaient elles aussi refusées à l'Hôpital de la Miséricorde pendant cette période¹⁵².

Après quelques mentions d'accouchement ayant eu lieu à la prison dans la décennie 1940, nous perdons la trace de l'utilisation de la salle créée à cet effet en décembre 1945. Sœur Marie d'Israël affirme dans sa monographie, déposée en 1949, que les femmes enceintes devant accoucher pendant leur séjour en prison devaient demander au « Ministère des pardons¹⁵³ » d'être envoyées à l'Hôpital de la Miséricorde¹⁵⁴. Il semble donc que l'utilisation de la salle d'accouchement fût de courte durée, ou bien qu'elle ait été réservée aux moments où les hôpitaux ne pouvaient recevoir les prisonnières en leurs murs pour accoucher.

¹⁵¹ Appelée officiellement Maison Notre-Dame de la Garde.

¹⁵² Nous perdons trace de ce projet dans les archives de l'institution.

¹⁵³ L'auteure fait référence au Service des pardons, organe du ministère de la Justice créé en 1899 qui se chargeait d'accorder les libérations conditionnelles. Les femmes qui étaient envoyées accoucher à l'Hôpital de la Miséricorde semblaient devoir entreprendre la démarche pour demander un « pardon » afin de changer d'établissement, selon Sœur Marie d'Israël. Gouvernement du Québec, « Historique », *Commission des libérations conditionnelles*, 2005, <https://www.cqlc.gouv.qc.ca/la-commission/historique/historique.html>, consulté le 10 juillet 2018.

¹⁵⁴ Sœur Marie d'Israël, *op. cit.*, p. 76.

Cette situation expose plusieurs facteurs concernant la place de la prison au sein des œuvres des Sœurs du Bon-Pasteur. D'abord, on observe une expertise, un savoir-faire des Sœurs du Bon-Pasteur en matière d'assistance envers les femmes déviantes (« déchuées », « perdues », « tombées »). Il est possible pour la communauté religieuse d'organiser une salle d'accouchement, puisqu'elle tient l'Hôpital de la Miséricorde. Elle détient donc le savoir-faire nécessaire pour cette entreprise. Le caractère « sexuel » de la déviance féminine rend possible l'intervention des Sœurs du Bon-Pasteur dans plusieurs sphères de sa manifestation. L'implantation du dispensaire antivénérien provient d'une initiative gouvernementale plus large, mais s'inscrit aussi dans les champs d'intervention auprès des femmes déviantes. D'autre part, la correspondance avec le bureau du Procureur général fait état du lien fort qui unit les institutions du Bon-Pasteur dans la ville de Québec. Elle met en lumière le fait que la prison, bien que ce soit une institution carcérale instituée par le gouvernement provincial, est une institution fortement liée aux autres institutions développées par les Sœurs du Bon-Pasteur depuis 1850, lesquelles viennent en aide aux femmes. Dès qu'une ressource n'est plus accessible à un certain type de femmes, les autorités civiles et les religieuses élaborent une stratégie pour offrir une alternative, et une autre institution, l'école de réforme de Cap-Rouge dans ce cas-ci, tente d'y accéder. Cette interrelation dévoile des stratégies de rentabilisation des ressources suscitant l'implantation de services au besoin, mais aussi le déplacement de détenues entre institutions.

1.3 Adapter la réhabilitation : les transferts de détenues entre institutions

Nous avons étudié dans la section précédente la façon dont les Sœurs du Bon-Pasteur créaient des services spécifiquement reliés aux besoins des détenues lorsque les réseaux d'entraide entre les institutions de la communauté religieuse étaient saturés. Nous observerons dans cette section ces liens entre les institutions du Bon-Pasteur et avec d'autres institutions qui sont mis à profit par le système judiciaire et par les religieuses pour offrir des plans de réhabilitation plus adaptés aux caractéristiques des femmes déviantes. Ce recours aux institutions changera de modalité selon les époques et les besoins des détenues. Pour ce faire, nous avons recensé dans les registres d'écrou de la section féminine de la prison de Québec

toutes les occurrences de « transferts » entre institutions, peu importe leur nature¹⁵⁵, de 1931 à 1972.

1.3.1 Vers les institutions du Bon-Pasteur : jeunes délinquantes et filles-mères

Les « transferts » de détenues vers d'autres institutions se font très rarement au début de la période étudiée¹⁵⁶. De 1932 à 1954, jamais plus d'une dizaine de femmes par année sont envoyées purger leur sentence ailleurs qu'au Refuge Notre-Dame de la Merci. Pendant cette période, aussi, les transferts les plus fréquents s'effectuent vers l'Hôpital Saint-Michel-Archange, une situation que nous analyserons plus loin. L'observation du transfert des jeunes femmes (entre 12 et 18 ans), dont il sera question dans cette section, montrera l'évolution de la prise en charge de la déviance de cette catégorie au cours de la période étudiée.

Jusqu'en 1955, peu de femmes âgées de 12 à 18 ans sont recensées dans les registres d'écrou du Refuge Notre-Dame de la Merci. Certaines d'entre elles, les plus jeunes et celles qui en sont à leur premier délit, sont envoyées purger leur sentence à l'École de réforme de Montréal, la Maison Notre-Dame de Lorette, tenue par les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers¹⁵⁷. Il arrivait parfois que les filles âgées de 16 ans ou plus purgent leur sentence à la prison, avec les autres femmes. On remarque tout de même un souci de séparer les jeunes filles des femmes adultes, en les déplaçant d'une institution à une autre, pour les protéger de la mauvaise influence que ces dernières pourraient avoir sur les plus jeunes. Pendant cette période, en 1943, on enverra une seule détenue de 17 ans, condamnée à deux ans d'École de réforme pour le délit de « désertion », à la Maison Sainte-Thérèse, mais pas sans qu'elle ait passé près de deux mois à la Prison. Cette institution du Bon-Pasteur avait été créée en 1941 pour accueillir les enfants du sexe féminin, dont la cause était ajournée et qui devaient comparaitre de nouveau devant la Cour des Jeunes Délinquants¹⁵⁸.

¹⁵⁵ Il est possible que certains transferts nous aient échappé, mais comme il n'est pas question de faire une analyse statistique, cette manière de faire nous paraît suffisante en regard des objectifs visés.

¹⁵⁶ Par souci d'uniformité, nous nous tiendrons à l'expression utilisée par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec dans les registres d'écrou de la prison pour désigner les déplacements de détenues entre institutions, c'est à dire des « transferts ».

¹⁵⁷ Elle est aussi appelée « École de Réforme de Laval-des-Rapides » dans le registre. Il y avait eu une école de réforme de 1870 à 1921 à l'Hospice Saint-Charles de Québec, tenu par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, mais elle avait fermé ses portes par manque d'effectif. Dale Gilbert, *op. cit.*, p. 41.

¹⁵⁸ Sœur Marie d'Israël, *op. cit.*, p. 85.

Tableau 2: Transferts des jeunes filles vers des institutions réservées aux jeunes délinquantes de 1955 à 1962

Institutions	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Maison Ste-Thérèse	0	0	0	0	2	3	2	1
Maison Ste-Madeleine	1	1	4	1	8	4	4	4
Maison Notre-Dame de la Garde	1	0	2	2	14	8	8	4
Colline Notre-Dame ou École ménagère de Saint-Damien	0	0	0	0	1	3	2	0
Total	2	1	6	3	24	15	14	9

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1955 à 1962.

L'année 1955 marque un tournant dans le traitement de la délinquance des jeunes femmes. À partir de ce moment, les endroits où on envoie les jeunes filles se diversifient et le recours à ces « transferts » est de plus en plus systématique. Cette situation résulte d'une lente adaptation à la suite de l'adoption de la *Loi relative aux écoles de protection de la jeunesse* en 1950, appliquée par la nouvelle Cour du bien-être social, qui étend le placement des enfants délinquants ou en danger jusqu'à l'âge de 18 ans¹⁵⁹. Frédéric Moisan remarque en effet que c'est dans la décennie 1960 que les pratiques judiciaires concernant les mineurs vont évoluer, ce qui se traduit dans les registres d'écrou¹⁶⁰. Jusqu'en 1962, les filles âgées de moins de 18 ans sont transférées à la Maison Sainte-Thérèse, mentionnée précédemment, à la Maison Sainte-Madeleine, la première œuvre développée par les Sœurs du Bon-Pasteur à Québec dont la mission s'est recentrée sur la réinsertion sociale des jeunes femmes en ce milieu du XX^e siècle, et finalement à la Maison Notre-Dame de la Garde. Cette dernière « maison » est aussi une institution créée par les Sœurs du Bon-Pasteur en 1944 pour répondre aux besoins grandissants en matière d'internement des jeunes filles délinquantes. L'école de Réforme de Laval-des-Rapides étant surpeuplée, il fallut créer une institution équivalente à Québec pour desservir la clientèle grandissante¹⁶¹. Fait intéressant : de 1959 à 1961, six jeunes filles sont envoyées purger leur sentence à l'École ménagère de Saint-Damien (aussi appelée colline Notre-Dame dans les registres). Cette école était administrée par les Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Saint-Damien de Buckland. En 1957,

¹⁵⁹ Alors que dans les écoles de réforme et d'industrie préexistantes, la limite d'âge était de 16 ans. Renée Joyal et Carole Chatillon, « Le placement des enfants au Québec, des années 1930 à aujourd'hui. Une mesure trop souvent utilisée ? Constatations et hypothèses », *Service Social*, Vol. 45, No 1, 1996, p. 40-41.

¹⁶⁰ Frédéric Moisan, « “Plus qu'un tribunal punisseur” : les jeunes délinquants devant la Cour du Bien-Être Social, 1950-1977 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 65, No 2-3, Automne 2011, p. 288.

¹⁶¹ Dale Gilbert, *op. cit.*, p. 37.

elles avaient ouvert leurs premiers centres d'accueil, sous forme d'unité de vie, pour les orphelins et les jeunes « mésadaptés sociaux affectifs »¹⁶². Cette situation indique l'accent placé par l'État provincial sur la formation domestique des femmes « délinquantes », mettant de l'avant l'apprentissage de savoir-faire féminins, mais dans un contexte différent de l'incarcération¹⁶³.

Tableau 3: Transfert des jeunes filles vers des institutions réservées aux jeunes délinquantes de 1962 à 1972

Lieu du transfert	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Maisons du Bon-Pasteur ¹⁶⁴	9	2	2	2	3	0	0	0	0	0	0
Centre d'accueil	13	10	3	24	8	2	8	22	34	35	7
Total	22	12	5	26	11	2	8	22	34	35	7

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1962 à 1972

À partir de 1962, les transferts de jeunes détenues vers les institutions spécifiquement réservées aux jeunes délinquantes vont se multiplier considérablement, comme en témoigne le tableau 4. De plus, on voit apparaître les placements en centres d'accueil en 1962, qui deviendront rapidement imposants, regroupant même la totalité des transferts¹⁶⁵ à partir de 1967. L'intervention de l'État dans la prise en charge de la déviance juvénile se modifie dans la décennie 1960, avec la création de centres d'accueil mixtes. La loi, cependant, ne changera qu'en 1977. Le système des centres d'accueil est donc issu d'une ancienne manière de faire, jumelée à une volonté de rationalisation des ressources et de laïcisation des services sociaux dans la foulée de ce qu'on appela la Révolution tranquille. C'est en 1962 qu'on créa le centre d'accueil de Tilly, situé sur la rue Muir près du Refuge Notre-Dame de la Merci¹⁶⁶. Nous avons peu d'informations sur cette institution, sauf les mentions figurant dans le rapport

¹⁶² Gaétane Guillemette, « Un tournant à risque... Le difficile passage de la décomposition à la recomposition de la congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours », Thèse de doctorat en théologie, Université Laval, 2003, p. 173.

¹⁶³ Nous y reviendrons dans le chapitre 3 en ce qui concerne les femmes adultes.

¹⁶⁴ Énoncées dans le tableau précédent.

¹⁶⁵ Vers des institutions de prise en charge de la délinquance juvénile depuis la prison des femmes.

¹⁶⁶ En effet, nous n'avons pas de moyen de savoir quelle proportion de délinquantes de 12 à 18 ans transige par la prison avant d'être envoyée à l'École de réforme puis au Centre d'accueil, ni l'évolution de ce phénomène selon les années. Bien que ce soit une piste de recherche intéressante, nous soulevons ce phénomène dans le but d'évaluer la fréquence des déplacements de la prison vers ces institutions, et non leurs modalités.

Batshaw, produit en 1976, qui nous apprennent que ce Centre vise à accueillir, observer et rééduquer les adolescents des deux sexes, et ce, en poursuivant des objectifs de réadaptation à court terme, de réinsertion sociale définitive et d'intégration en milieu institutionnel¹⁶⁷.

Tableau 4: Nombre de femmes envoyées du Refuge Notre-Dame de la Merci vers des hôpitaux de maternité selon l'année, 1936 à 1972¹⁶⁸

Année	À Québec	Dans une autre ville
1936	1	0
1941	1	0
1942	2	0
1945	1	0
1949	2	0
1960	5	1
1961	10	1
1962	1	0
1963	1	0
1965	2	0
1970	1	0
1972	1	0
Total	29	2

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1936 à 1972

Pour revenir aux femmes enceintes, dont il a été question précédemment, le tableau 4 indique le nombre de transferts de celles-ci vers des hôpitaux de maternité ou les crèches. À Québec, l'Hôpital de la Miséricorde et la Crèche Saint-Vincent de Paul sont deux établissements distincts tenus par les Sœurs du Bon-Pasteur, mais ils sont situés dans le même complexe sur le chemin Sainte-Foy depuis 1929¹⁶⁹. Nous supposons donc qu'envoyer une femme « à la crèche » signifie en fait l'envoyer accoucher à l'Hôpital de la Miséricorde, à moins qu'il ne soit inscrit dans le registre d'écrou « partie travailler à la crèche »¹⁷⁰. Nous constatons que les « transferts » sont peu fréquents, sauf au début de la décennie 1960, et on remarque une

¹⁶⁷ Québec (Province), *Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil. Rapport du comité d'étude sur la réadaptation des enfants et des adolescents placés en centre d'accueil. Tome 1 : guide des centres d'accueil*, Québec, Ministère des affaires sociales, Direction des communications, 1975, p. 106.

¹⁶⁸ Pour diminuer la taille du tableau, nous n'avons inscrit que les années où on retrouve ce type de « transfert ».

¹⁶⁹ Mireille Bergeron, « Historique sommaire de l'Hôpital de la Miséricorde et de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec », *Sœurs du Bon-Pasteur de Québec*, 2009, http://www.soeursdubonpasteur.ca/files/Historique_Creche_et_Hopital.pdf, consulté le 11 avril 2018, p. 3.

¹⁷⁰ Comme nous l'observons à une seule occurrence.

incidence de la création de la salle d'accouchement en 1946, puisqu'aucune femme n'est « transférée » entre 1946 et 1948 ni dans les années 1950.

Enfin, les transferts de jeunes femmes vers des institutions spécialisées dans le traitement de la déviance juvénile vont s'intensifier avec le temps, alors que les transferts de femmes vers des hôpitaux de maternité évoquent des mutations qui relèvent des besoins et des ressources disponibles. Ces deux types de déplacement montrent toutefois l'interrelation entre les institutions des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, qui complètent entre elles l'assistance aux femmes et filles déviantes dans la ville et assurent un traitement différencié selon les caractéristiques de leur clientèle.

1.3.2 « On dirait qu'il y a une épidémie de faiblesse mentale, ces jours-ci »¹⁷¹. Les transferts vers les hôpitaux psychiatriques

Bien que les transferts de détenues vers les institutions spécifiquement réservées à la gestion de la délinquance des jeunes femmes soient récurrents pendant la période étudiée, ce ne sont pas ces types de transferts qui sont les plus fréquents. En effet, on retrouve davantage de déplacements vers les hôpitaux psychiatriques, surtout l'Hôpital Saint-Michel-Archange et la Clinique Roy-Rousseau, à Québec. Les transgressions des normes de genre risquent de mener à une incarcération en raison d'un délit commis, nous l'observerons dans le chapitre suivant. Dès le XIX^e siècle, transgresser les rôles de genre assignés aux femmes et ne pas reconnaître que les gestes commis sont hors-normes, agir « sans honte et sans regret »¹⁷², est passible d'un séjour à l'hôpital psychiatrique¹⁷³. Encore au milieu du XX^e siècle, on tend à associer la délinquance à la maladie mentale. Examinons maintenant les liens entretenus entre le Refuge Notre-Dame de la Merci et l'Hôpital Saint-Michel-Archange¹⁷⁴ pendant la période

¹⁷¹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 11 septembre 1947, p. 48.

¹⁷² Isabelle Perreault, « “Sans honte et sans regret” : Les chemins de traverse entre le pénal et le psychiatrique dans les cas d'aliénation criminelle à Montréal, 1920-1950 », *Bulletin canadien d'histoire de la médecine*, Vol. 32, No 1, 2015, p. 67-68.

¹⁷³ On parle jusqu'au début du XX^e siècle d'« asile » psychiatrique, mais pour l'uniformité du texte, nous nous en tiendrons au vocable « Hôpital ». Cette transition de l'appellation témoigne d'un changement de vision du rôle de l'institution, qu'on considère désormais comme un lieu de soins et de guérison, plutôt qu'un établissement d'enfermement, de garde des malades. Marie-Claude Thifault, « “Où la charité règne, le succès est assuré!” Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, 1901-1962 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol 65, No 2-3, hiver 2012, p. 183.

¹⁷⁴ Ou une autre institution du même type, comme l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu ou la Clinique Roy-Rousseau.

étudiée, qui se traduit par des transferts quasi unilatéraux de détenues et un discours particulier les justifiant.

1.3.2.1 Augmentation massive des transferts de détenues vers l'Hôpital St-Michel-Archange

L'Hôpital Saint-Michel-Archange fut le premier « asile d'aliénés » au Québec, créé en 1845 par trois médecins, sous le nom d'Asile provisoire de Beauport. En 1893, le gouvernement provincial confia aux Sœurs de la Charité de Québec le « soin, la garde et l'entretien des aliénés à l'Asile de Beauport »¹⁷⁵. Le contrat avec cette communauté religieuse stipulait qu'elle devait nourrir, vêtir, et accorder les soins nécessaires aux personnes qui leur seraient confiées par le gouvernement¹⁷⁶. L'entente établie ressemble à celle consentie entre les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et le gouvernement québécois pour l'administration du Refuge Notre-Dame de la Merci, sauf que le placement des pensionnaires, dans ce cas, ne relève pas nécessairement du système judiciaire¹⁷⁷. Qui plus est, le contrat stipulait que le travail des malades devait contribuer à leur guérison et être partie prenante du traitement¹⁷⁸. Les Sœurs de la Charité de Québec devaient cependant composer avec le personnel médical qui avait le dernier mot quant aux traitements à administrer. La grande majorité des patients hospitalisés sont des Canadiens français¹⁷⁹. En 1926, pour pallier le surpeuplement de l'Hôpital Saint-Michel-Archange, on créa la Clinique Roy-Rousseau. Alors qu'elle était supposée recevoir les malades qui « ne semblaient pas de prime abord justifiables de l'internement »¹⁸⁰, la Clinique devint rapidement un centre de cure libre, conçu pour les patients qui n'étaient pas internés, qui pouvaient refuser des traitements et qui ne faisaient que des séjours de trois mois ou moins. On y traitait notamment des problèmes de dépendance à l'alcool et autres drogues, ce qui touchera une partie des détenues qui y seront envoyées.

¹⁷⁵ Vincent Saint-Pierre, « Portes ouvertes sur l'institutionnalisation de la folie à Québec : étude de l'Asile de Beauport, 1845-1893 », Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2017, p. 21.

¹⁷⁶ Jules Lambert, *Mille Fenêtres*, Beauport, Centre hospitalier Robert Giffard, 1995, p. 27.

¹⁷⁷ Nous observerons que cela peut parfois être le cas.

¹⁷⁸ Jules Lambert, *op. cit.*

¹⁷⁹ Mary Glennon Okin, « “Madwomen” in Quebec : an Analysis of the Recurring Themes in the Reasons for Women's Commital to Beauport, 1894-1940 », Thèse de doctorat, University of Maine, 2008, p. 120.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 64.

Pour les quarante années à l'étude, au moins une détenue par année fut envoyée pour y purger sa sentence ou pour faire un séjour à l'Hôpital Saint-Michel-Archange¹⁸¹. Évidemment, le recours à cette alternative évolue selon les époques. Pendant les vingt premières années d'activité du Refuge Notre-Dame de la Merci, puis de 1957 à 1963, on ne retrouve pas plus d'une dizaine de ces transferts vers l'hôpital psychiatrique. Nous observons en effet une légère accélération de cette pratique de 1953 à 1957, période pendant laquelle les transferts atteignent le nombre de 15 par année. La véritable augmentation se situe à partir de 1964, moment où le nombre de détenues envoyées à l'hôpital psychiatrique va augmenter pour atteindre un total de 24 détenues en 1970.

Cette situation témoigne du lien fait entre déviance criminelle et déviance psychologique. La création de la Clinique Roy-Rousseau rend possible les séjours de courte durée à l'Hôpital psychiatrique, mais les départs pour l'Hôpital Saint-Michel-Archange restent les plus fréquents pour toute la période étudiée. Puisque nous perdons les traces des détenues à partir du moment où elles changent d'institution, nous ne pouvons pas évaluer la durée de leurs séjours à l'hôpital psychiatrique. Cependant, certaines détenues qui sont inscrites au registre comme ayant été envoyées à Saint-Michel-Archange reviennent, pour purger une nouvelle sentence, quelques mois ou quelques années plus tard, et certaines sont bien connues des religieuses.

L'exemple de Cécile Simard (nom fictif) illustre bien ces constatations. Cécile Simard est une multirécidiviste. On la retrouve 41 fois dans les registres d'écrou du Refuge Notre-Dame de la Merci pour des délits variés, dont 30 qui sont liés à la consommation d'alcool (ivresse ou « trouvée ivre »). Il est fort probable qu'elle ait des problèmes de dépendance aux boissons alcoolisées, qu'elle soit une « ivrogne » comme les Sœurs du Bon-Pasteur désignent les détenues dans cette situation dans les Annales de l'institution¹⁸². À quatre reprises, elle sera envoyée à l'Hôpital Saint-Michel-Archange, soit en 1950, en 1954, en 1957 et en 1958. Nous

¹⁸¹ La même méthode d'analyse a été utilisée dans la partie précédente. Nous avons recensé toutes les occurrences de transferts vers les hôpitaux psychiatriques dans les registres d'écrou de la section féminine de la Prison de Québec. Voir la note 152.

¹⁸² Première occurrence de ce discours le 30 juin 1938. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 30 juin 1938, p. 165.

soupçonnons qu'elle n'y fera pas des séjours prolongés¹⁸³. Après son transfert de 1950, elle revenait en prison neuf mois plus tard, soit en décembre de la même année. En 1954, nous savons qu'elle y sera du 13 février au 22 juillet 1954, soit pendant un peu plus de cinq mois¹⁸⁴. En 1957 et 1958, Cécile Simard est transférée à l'Hôpital psychiatrique sans même qu'une sentence ne lui soit imposée par la cour. Nous n'avons pas de traces de la durée de ces séjours. Sa dernière incarcération dans les registres survient en 1958. Nous pouvons alors supposer qu'elle y sera internée pour une durée prolongée, mais nos données ne peuvent confirmer cette hypothèse. Elle était alors âgée de 41 ans, alors qu'elle avait entre 15 et 20 ans lors de son premier passage au Refuge Notre-Dame de la Merci en 1932¹⁸⁵. Les femmes qui séjournent en prison avant d'être envoyées à l'hôpital psychiatrique sont de tous âges. Nous remarquons toutefois une surreprésentation des femmes plus âgées. De manière globale, les catégories de 45 à 54 ans et de 55 ans et plus y sont surreprésentées par rapport à ce qu'elles représentent dans les registres. Certaines d'entre elles, toutefois, sont très jeunes, ayant entre 14 et 18 ans. Ces dernières avaient commis des délits tels qu' « immoralité », « inconduite » et « conduite immorale ».

Qu'est-ce qui explique l'accélération du recours aux transferts vers les hôpitaux psychiatriques dans les années 1950, et encore plus à partir de 1964 ? Catherine Duprey affirme dans son mémoire sur l'enfermement asilaire au Québec qu'à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, on remarque un regain d'intérêt envers la psychiatrie en même temps qu'un accroissement du nombre de malades mentaux « déclarés »¹⁸⁶. Pourtant, dès les années 1910, les hôpitaux Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Michel-Archange étaient gravement surpeuplés, et l'on cherchait déjà des solutions pour remédier à cette situation. Isabelle Perreault et Marie-Claude Thifault affirment en effet que les changements survenant dans les décennies 1950-1960 résultent d'une lente mutation dans le traitement de la maladie mentale. En raison du surpeuplement des établissements, on en vient à prioriser la désinstitutionnalisation des

¹⁸³ Nous faisons ici référence à des internements de plusieurs années.

¹⁸⁴ C'est une des seules fois où cette information est inscrite au registre.

¹⁸⁵ Selon les registres, elle aurait 20 ans, mais si on calcule son âge à partir de celui inscrit en 1958, elle aurait 15 ans.

¹⁸⁶ Catherine Duprey, « La crise de l'enfermement asilaire au Québec à l'orée de la Révolution tranquille », Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 2007, p. 46.

séjours de durée limitée dans les familles des malades jusqu'aux congés définitifs¹⁸⁷. Ces mutations s'expliquent aussi par la transition dans la gestion de la maladie mentale : plutôt que d'être des établissements d'enfermement de la déviance, les hôpitaux psychiatriques vont devenir des lieux de cure, ayant pour but de soigner les malades et de les réintégrer à la société¹⁸⁸. En outre, ces changements dans la perception de la maladie mentale et du rôle des hôpitaux psychiatriques rendent de plus en plus possible le recours à ces institutions comme ressource supplémentaire visant à traiter la déviance féminine sur une courte durée. Si une détenue présente des symptômes de maladie mentale, ou si elle est considérée comme étant dérangeante par les religieuses tenant la prison, il est possible de l'envoyer à l'Hôpital Saint-Michel-Archange pour une durée déterminée ou non. Cette pratique devient de plus en plus courante. Elle traduit également l'existence des liens entre les institutions de gestion de la déviance, tous sexes confondus dans ce cas, et entre les différentes communautés religieuses de la ville.

1.3.2.1 « Ses cris et ses chants tiennent Religieuses et prisonnières éveillées la majeure partie de la nuit »¹⁸⁹. Le discours des Sœurs du Bon-Pasteur face à la maladie mentale chez les détenues

Pourquoi envoie-t-on certaines détenues à l'Hôpital Saint-Michel-Archange ou dans un autre établissement du même type? Il est rarement indiqué dans les registres d'écrou que la cour ordonne le placement à l'Hôpital psychiatrique¹⁹⁰, mais il arrive que le juge ordonne que la prévenue subisse un « examen mental ». Cet ordre ne mène pas nécessairement au placement en institution. Certaines de celles qui sont envoyées à l'hôpital psychiatrique reviennent en prison pour purger la fin de leur sentence¹⁹¹, mais on ne retrouve pas la trace de la majorité de ces femmes. 68 des 314 femmes envoyées à l'hôpital psychiatrique y ont été placées sur

¹⁸⁷ Marie-Claude Thifault et Isabelle Perreault, « Premières initiatives d'intégration sociale des malades mentaux dans une phase de pré-désinstitutionnalisation. L'exemple de Saint-Jean-de-Dieu, 1910-1950 », *Histoire sociale*, Vol. 44, No 88, Novembre 2011, p. 202.

¹⁸⁸ Duprey situe ce phénomène après la Deuxième Guerre mondiale, en réaction à la détresse psychologique des soldats à leur retour, mais Thifault et Perreault affirment que des réformes en 1926 et 1928 intègrent déjà cette vision du rôle de l'hôpital psychiatrique. Catherine Duprey, *op. cit.*, p. 51 et Marie-Claude Thifault et Isabelle Perreault, *op. cit.*, p. 207.

¹⁸⁹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 11 juillet 1951, p. 214

¹⁹⁰ Cela arrive, par exemple, au numéro d'écrou 78 en 1941, la prévenue ayant été appréhendée pour « désordre ».

¹⁹¹ Numéros d'écrous : 28/54 et 34/54

ordre de la cour, mais la majorité d'entre elles ont été déplacées une fois leur sentence entamée¹⁹². À certaines occasions, les motifs qui ont poussé les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec à demander les transferts des détenues vers l'Hôpital Saint-Michel-Archange nous sont connus.

Nous avons recensé dans les Annales du Refuge Notre-Dame de la Merci quatre mentions de détenues ayant des problèmes d'alcoolisme qu'on a envoyé à l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Les mentions de ces cas d'« ivrognerie », qui mènent à un séjour à l'hôpital psychiatrique sont très souvent accompagnées d'un discours moralisateur sur les dangers moraux et physiques de ces habitudes de consommation, comme en témoigne cette mention de l'annaliste de la Congrégation en octobre 1941 :

Nous recevons une habituée du Refuge... Hélas, dans quel état... Notre J... voit le diable partout... ses cris, ses gestes insensés nous obligent à lui mettre la camisole de force pour prévenir un malheur. Spectacle navrant! Ses compagnes, habituées de la morphine et de la boisson, sont admises à venir voir les tristes effets de leurs mauvaises habitudes. Quelques-unes pleurent et promettent de mener une vie meilleure... mais ces germes de résurrection sont étouffés à la sortie de notre maison par les occasions dangereuses qui se multiplient plus que jamais. Notre malade est transportée d'urgence à l'Hôpital St-Michel-Archange¹⁹³.

À cinq autres reprises, l'annaliste mentionne le transfert de détenues vers Saint-Michel-Archange parce qu'elles étaient dérangeantes pour les autres détenues, les religieuses et les employés de la prison. On affirme par exemple qu'elles font des scènes¹⁹⁴, font du vacarme ou crient des obscénités¹⁹⁵. En 1950, par contre, une anecdote fournit plus de détails par rapport à une femme qui sera envoyée à l'hôpital psychiatrique : « Cette idiote dégoutait ses maitresses et compagnes par ses manières tudesques, et le plaisir qu'elle mettait à se gaver de ses excréments ainsi que bien d'autres matières impropres à alimenter l'organisme. Son état est pitoyable »¹⁹⁶. Souvent, pour les cas d'alcoolisme, les détenues qu'on mentionne sont des habituées de la prison, des récidivistes que les Sœurs du Bon-Pasteur ont appris à

¹⁹² Le déplacement, plutôt que d'être inscrit dans la catégorie « sentence » dans les registres, est inscrit dans la catégorie « remarques ».

¹⁹³ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 29 octobre 1941, p. 227.

¹⁹⁴ *Ibid.*, Tome 2, Annales 1945-1951, 11 septembre 1947, p. 48.

¹⁹⁵ *Ibid.*, Tome 2, Annales 1945-1951, 22 février 1959, p. 75

¹⁹⁶ *Ibid.*, Tome 2, Annales 1945-1951, 2 octobre 1950, p. 114.

connaître avec le temps, et qui les inquiètent davantage, alors que ce n'est qu'une minorité des femmes transférées qui sont mentionnées dans les Annales. Par exemple, en 1946, les Sœurs sont ravies d'avoir « enfin » pu faire interner une détenue :

Une de nos détenues, L. M., récidiviste qui, à chacune de ses sentences, donnait des marques de déséquilibre mental, cause toutes sortes de désordres. Elle casse des vitres, réussit même à dépendre son sommier, etc... elle fait suffisamment de désordre pour que, cette fois, on réussisse, avec la collaboration de M. Adolphe Tanguay, Gouverneur de la Prison, à la faire interner à la Clinique Roy-Rousseau¹⁹⁷.

Les mentions de ce type de transferts s'intensifient dans la décennie 1950, en même temps que le recours à cette solution s'accroît dans les registres d'écrou. Les Sœurs du Bon-Pasteur n'ont pas produit d'Annales de 1962 à 1969 pour cette institution, alors nous ne pouvons confirmer comment l'intensification constatée dans les registres modifia les manières de faire concernant cette pratique pour traiter les maladies mentales des détenues. Le 23 août 1970, on mentionne une dernière fois les détenues souffrant de problèmes de santé mentale : « Notre infirmière a bien mérité quelques jours de repos, surtout après les nombreuses semaines d'intense activité qu'elle a connues dernièrement, les prévenues malades mentales s'amenant les unes les autres presque continuellement¹⁹⁸ », qui témoigne de l'affluence des détenues présentant des symptômes de déséquilibre mental. La citation sous-entend aussi que l'infirmière de la prison doit s'occuper des détenues montrant des signes de maladie mentale, en administrant des soins ou en organisant leur transfert vers l'Hôpital Saint-Michel-Archange ou un autre établissement.

Enfin, des liens unissent le Refuge Notre-Dame de la Merci et d'autres institutions de gestion de la déviance féminine, que ce soit la déviance juvénile ou mentale, et que ce soit entre institutions tenues par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec ou par d'autres communautés religieuses, comme les Sœurs de la Charité de Québec. Les déplacements de détenues peuvent être effectués à la demande d'un juge, selon le fonctionnement du système de justice, ou à la demande des administratrices de la prison, lorsque le besoin se fait sentir. Cette

¹⁹⁷ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 25 septembre 1946, p. 34.

¹⁹⁸ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 5, Annales 1969-1971, 23 août 1970, p.

relation ne se manifeste pas de manière unilatérale, pensons par exemple au projet d'accueillir les femmes venant de l'École de Réforme de Cap-Rouge pour accoucher à la prison. On y a aussi accueilli des pensionnaires de l'Hôpital Saint-Michel-Archange pendant trois semaines en 1939, alors qu'un incendie avait ravagé l'établissement, et ce, même s'il manquait 10 lits à la prison¹⁹⁹. Ainsi, plus qu'une prison, le Refuge Notre-Dame de la Merci est une institution du Bon-Pasteur, qui entretient des relations spécifiques avec les autres institutions de répression de la déviance féminine à Québec. Ces relations sont possibles en raison de la clientèle que reçoivent les différentes institutions : des femmes considérées comme étant déviantes, des prisonnières, des femmes enceintes, des adolescentes délinquantes, des « malades mentales », puisque leurs comportements dévient de ceux qui leur sont socialement imposés.

1.4 Conclusion de chapitre

Le Refuge Notre-Dame de la Merci, dont l'administration originale est régie par une entente entre les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et le gouvernement de la province, est plus qu'une simple institution de répression de la déviance féminine. Les Sœurs du Bon-Pasteur y « insufflent » un caractère particulier, reflétant leur mission première, qui vise le « relèvement de la femme perdue ». Les religieuses, avec le soutien des autorités civiles, y ont développé des services qui répondent directement aux besoins des femmes que l'institution « héberge », répondant autant à des besoins d'assistance sociale qu'à des objectifs de répression de la déviance féminine. Témoin des diverses manifestations de la déviance féminine, l'établissement entretient de fortes relations avec les autres institutions tenues par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, mais aussi avec des institutions visant d'autres types de clientèles, comme l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Le but de la réhabilitation des femmes est omniprésent et les transferts de détenues entre institutions visent à prodiguer une réhabilitation plus adaptée à leurs besoins. Les liens interinstitutionnels évoqués dans ce chapitre mettent aussi en relief les représentations de la déviance féminine à Québec de 1931 à 1972. Les services développés à la prison et les institutions s'appliquent tous à des femmes qui dérogent, d'une manière ou d'une autre, à

¹⁹⁹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 16 février 1939, p. 175.

leur rôle d'épouse, de mère et de ménagère. Voyons maintenant les caractéristiques des femmes qui sont visées par cette réhabilitation.

Chapitre 2 : Portrait des femmes détenues et prévenues au Refuge Notre-Dame de la Merci/Maison Gomin de 1931 à 1972

« Deux de nos brebis nous quittent ce matin. Notre Clara, très ancienne puisqu'elle a connu le stage à la prison des hommes, va à l'aventure, sans feu ni lieu, pour nous revenir bientôt »²⁰⁰

La communauté des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec tire son origine de son implication auprès des femmes détenues à la prison commune de Québec. Dès 1867, elles assuraient l'enseignement religieux²⁰¹. Après maintes négociations, près de 70 ans plus tard, le premier ministre de la province de Québec Louis-Alexandre Taschereau acceptera d'ériger une prison spécialement destinée aux femmes, administrée par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec²⁰². La réhabilitation au sein de cet établissement consiste à « transformer » les détenues en « honnêtes » femmes, « utiles » en société. Elle vise donc à leur inculquer des valeurs qui correspondent à ce que l'on attend des femmes selon les époques. Nous nous demanderons dans ce chapitre qui sont ces femmes que l'on souhaite réhabiliter, relever, réadapter²⁰³.

Plus largement, ce chapitre vise à cerner les manifestations de la déviance féminine représentée à la prison des femmes de Québec et leur évolution dans le temps de 1931 à 1972, soit la durée pendant laquelle les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec ont assuré la tenue de l'établissement. Nous montrerons comment les définitions de la féminité et du genre influent sur la construction de la criminalité. Il importe de préciser que l'étude de la déviance représentée au Refuge Notre-Dame de la Merci ne correspond pas à l'ensemble de la criminalité féminine présente dans le district judiciaire de Québec, qui est largement rural²⁰⁴. Elle ne représente que les femmes qui sont incarcérées, qui proviennent des milieux urbains

²⁰⁰ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 10 février 1941, p. 215.

²⁰¹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944,

²⁰² Le projet démarra en 1928, et la prison ouvrit ses portes en 1931. Céline Jalbert, *op. cit.*, p. 51.

²⁰³ Toutes ces expressions sont utilisées par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec dans leurs archives. Nous utiliserons pour chaque situation mentionnée les mêmes expressions qui se retrouvent dans les archives.

²⁰⁴ Il s'étend en effet de Portneuf à la Côte-de-Beaupré. Pour une analyse plus large de la criminalité dans le district de Québec, lire Donald Fyson, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée. Québec, 1712-1965 », *op. cit.*

et ruraux du district. Par ailleurs, nous exposerons la diversité des expériences, à travers les parcours des femmes inscrites au registre d'écrou du Refuge-Notre-Dame de la Merci. Bien qu'on puisse déceler une certaine « norme dans la déviance », qui reflète des tendances que prend la déviance féminine représentée à la prison de 1931 à 1972 et son évolution, nous nous attarderons aussi aux parcours « atypique » de certaines femmes auxquelles les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec ont porté plus d'attention, notamment dans les Annales de l'institution. Plus précisément, il sera question de l'évolution de la perception de la déviance féminine sur une période de 40 ans qui comprend celle de la Révolution tranquille.

En effet, le phénomène qu'on tend à appeler « Révolution tranquille » désigne un ensemble de bouleversements survenus dans la société québécoise à la suite de l'élection du gouvernement du parti libéral de Jean Lesage en 1960. En ce qui concerne la déviance féminine, cette « Révolution » est cependant un processus très lent. Les incarcérations pour les délits liés à la prostitution, au flânage et au vagabondage tendent à diminuer à partir des années 1960, mais restent toujours présents. Ce phénomène nous amène à remettre en question l'évolution des définitions de la féminité, donc de sa transgression et de sa déviance, ainsi que des rapports sociaux de sexe en période de changements politiques et sociaux. Les lois et les mentalités semblent évoluer plus lentement que les politiques sociales. Globalement, nous pensons que l'évolution du portrait des femmes incarcérées à Québec dépend de plusieurs facteurs et se fait de façon très lente. Par exemple, l'âge moyen des détenues n'évolue pas de la même façon que les délits commis. Notre hypothèse générale est que les femmes concernées sont généralement des Canadiennes françaises/Québécoises, jeunes, célibataires, peu instruites, provenant des quartiers ouvriers, et occupant des métiers typiquement féminins, surtout ceux liés au service domestique.

Pour faire l'analyse des registres d'écrou, nous avons procédé à un échantillonnage systématique, sélectionnant un cinquième des entrées au registre d'admission de la prison, et ce, pour un cinquième des années concernées à partir de 1932²⁰⁵. L'échantillon comprend 377 femmes, c'est-à-dire 4% du nombre total des incarcérations²⁰⁶. Au total, 9080 femmes

²⁰⁵ Soit 1932, 1937, 1942, 1947, 1952, 1957, 1962, 1967 et 1972.

²⁰⁶ Soit 41 femmes en 1932, 34 femmes en 1937, 50 femmes en 1942, 34 femmes en 1947, 36 femmes en 1952, 39 femmes en 1957, 40 femmes en 1962, 45 femmes en 1967 et 58 femmes en 1972. Les récidivistes sont comptées à chacune de leur incarcération.

sont inscrites au registre du Refuge Notre-Dame de la Merci, qu'elles soient prévenues ou détenues. Il importe de souligner que ce ne sont pas toutes les femmes qui ont été retrouvées coupables de diverses offenses qui se sont retrouvées en prison. La plupart d'entre elles peuvent avoir payé l'amende imposée sans passer par le Refuge. Donald Fyson estime qu'en 1935 et en 1940, 900 femmes ont été condamnées pour des offenses sommaires, alors que nous n'en retrouvons que 560 en tout, y compris les prévenues, qui n'ont pas été condamnées²⁰⁷. Nous exposerons l'analyse quantitative et qualitative des données présentes dans ces registres. Dans les deuxième et troisième parties de ce chapitre, nous présenterons les informations recueillies dans les Annales du Refuge Notre-Dame de la Merci concernant des détenues particulières afin de les mettre en relation avec le portrait global ressorti en première partie.

Dans ce chapitre, nous dresserons d'abord un portrait global de la déviance féminine des femmes détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci en faisant l'analyse des délits commis et du temps passé en prison par les femmes inscrites au registre, puis en nous penchant sur les caractéristiques socio-économiques de ces femmes (âge, état civil, occupation, instruction, nationalité, religion). Ensuite, nous observerons les caractéristiques des récidivistes recensées dans le registre, soit les femmes qui reviennent en prison à plusieurs reprises pour d'autres offenses, en évaluant si ce phénomène est « typique ». Nous l'analyserons d'abord de manière globale, puis en nous penchant sur le cas de Doris Beaulieu. Enfin, il sera question des cas « atypiques » observés, soit ceux de Juliette et de Marguerite, au destin exceptionnel dans le système, qui seront condamnées à la peine capitale dans les années 1940 et 1950.

2.1 Les « brebis égarées » : portrait global des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, 1931-1972

Pour cerner les caractéristiques de la déviance féminine représentée au Refuge Notre-Dame de la Merci de 1931 à 1972, il importe de dresser un portrait statistique de la population de la prison et de son évolution. Dans cette partie nous analyserons les tendances remarquées dans l'étude des registres d'écrou de la section féminine de la prison de Québec qui

²⁰⁷ Donald Fyson, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée. Québec, 1712-1965 », *op. cit.*

démontrent l'existence des mouvements dans les définitions et les manifestations de la déviance féminine²⁰⁸.

2.1.1 Troubler l'ordre public : une déviance typiquement « féminine » ?

Avant de s'intéresser aux caractéristiques sociales des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, il importe de se demander pourquoi elles se sont retrouvées en prison. Les délits qu'elles ont commis influent sur la sentence qui leur sera imposée et contribuent à la construction d'un discours sur la réhabilitation qu'on souhaite appliquer aux personnes les ayant commis. À l'époque étudiée²⁰⁹, soit de 1931 à 1972, la criminalité féminine se posait surtout en termes de transgression des rôles sociaux imposés aux femmes dans une société donnée. La conception voulant que les crimes soient des faits « masculins » implique que les femmes qui en ont commis soient des femmes « déviantes », qui dérogeraient à leur « nature » supposée fondamentalement douce et docile²¹⁰. Ainsi, chez les femmes, les crimes liés à la moralité et à l'ordre public tendent à être plus fréquents que ceux liés à la transgression de la propriété privée ou que les crimes violents²¹¹, contrairement à la criminalité associée aux hommes²¹².

Pour les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, nous avons regroupé les délits selon les catégories suivantes : 1) lié à la prostitution²¹³; 2) lié à l'ordre public²¹⁴; 3) lié à la consommation et à la vente d'alcool²¹⁵; 4) lié au vol²¹⁶; 5) autres délits; 6) délits

²⁰⁸ Certain.e.s chercheur.e.s se sont penchés de façon beaucoup plus approfondie que nous l'avons fait sur l'analyse de la déviance féminine, en nous appuyant sur l'analyse de registres d'érou et autres documents judiciaires. Plus modestement, notre objectif est de faire ressortir un portrait global de la population du Refuge Notre-Dame de la Merci. Nous pourrions ensuite évaluer la façon dont les Sœurs du Bon-Pasteur prennent en compte le passé des détenues dans l'organisation de la réhabilitation proposée au Refuge Notre-Dame de la Merci. Amanda Glasbeek, *The Toronto Women's Court, 1913-1934*, Vancouver, UBC Press, 2014, 242 p., Tamara Myers, *op. cit.*, Mary Anne Poutanen, *op. cit.*

²⁰⁹ Nous pouvons nous demander si c'est encore le cas aujourd'hui.

²¹⁰ Tamara Myers, *Caught. Montreal's Modern girls and the Law*, *op. cit.*

²¹¹ Helen Boritch, *Fallen Women. Female crime and criminal Justice in Canada*, Toronto, Nelson, 1997, p. 135.

²¹² Donald Fyson remarque toutefois qu'après la décennie 1940, les délits commis par les femmes vont ressembler de plus en plus à ceux commis par les hommes. Donald Fyson, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée. Québec, 1712-1965 », *op. cit.*, p. 112.

²¹³ Trouvée dans une maison de prostitution, ayant habité une maison de prostitution ou fréquenté une maison de prostitution, prostitution, provoqué et toléré la prostitution.

²¹⁴ Flânage, désordre, vagabondage et, à partir de 1962, conduite immorale, spectacle indécent et avoir troublé la paix.

²¹⁵ Ivresse, trouvée ivre, infraction à la loi des liqueurs, fréquenté débit clandestin, vente illégale de boisson.

²¹⁶ Vol, vol de marchandises, vol sur la personne, effraction et vol.

indéterminés. Notre analyse concerne chacun des délits mentionnés. Ainsi, notre échantillon comporte plus de délits que de femmes incarcérées, puisque certaines d'entre elles étaient jugées pour plus d'un délit à la fois²¹⁷. Comme ces délits ne correspondent pas aux mêmes catégories, nous avons choisi de les interpréter séparément. Il est important de noter que le duo « désordre-ivresse » est souvent présent, et ce, tout au long de la période étudiée²¹⁸.

Ainsi, nous constatons que bien que le nombre des délits liés à l'ordre public²¹⁹ diminue avec le temps, ceux-ci restent assez considérables jusqu'en 1972. En effet, jamais moins du quart des délits commis y sont reliés (26,3% en 1952, 24,5% en 1967 et 26,9% en 1972). En 1937 et en 1942, la part des délits que nous avons qualifiés d'ordre public, à savoir « flânage », « désordre » et « vagabondage », atteint même les proportions de 51,4% et 55,8%, respectivement. Le délit de vagabondage est celui qu'on retrouve le plus souvent dans cette catégorie. Celui-ci est identifié au XIX^e siècle et sa définition est très complexe. Il désigne des « personnes désœuvrées qui, n'ayant pas de moyen visible d'existence, vivent sans recourir au travail »²²⁰, mais aussi les mendiants, les personnes tenant des propos indécents ou agissant de façon indécente, et autres²²¹. En plus de cibler plusieurs catégories d'individus, la loi canadienne de 1869 décrit ces personnes comme étant « réputées vagabondes, licencieuses, désœuvrées et débauchées »²²². Ce discours reflète les perceptions de l'époque par rapport à la « pauvreté », à laquelle on associe plusieurs types de déviance. Ce délit tend à cibler la prostitution de rue, mais ne la concerne pas systématiquement. Il cible avant tout

²¹⁷ Par exemple, dans notre échantillon, en 1937, une femme fut arrêtée pour avoir été « trouvée ivre » et « désordre », en 1942, une femme fut arrêtée pour ce même motif et une autre pour « vagabondage » et « ivresse » et 1947, une femme fut arrêtée pour « vol » et « vagabondage ».

²¹⁸ Un cas en 1937, en 1942, en 1952 et en 1962, deux cas en 1972 et trois cas en 1967. En 1972, le duo est formulé différemment : « désordre étant ivre ».

²¹⁹ Les délits reliés à la consommation d'alcool sont généralement considérés comme faisant partie de cette catégorie (Tamara Myers, *op. cit.*). Nous avons choisi de les traiter à part, jumelés aux délits de vente d'alcool, puisqu'ils représentent une grande partie des délits commis par les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci.

²²⁰ Statuts du Canada : Statuts du Canada passés dans la session tenue dans les trente-deuxième et trente-troisième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, étant la seconde session du premier parlement du Canada : commencée et tenue à Ottawa le quinzième jour d'avril 1869, et ajournée par prorogation le vingt-deuxième jour de juin, dans la même année, p. 270,

http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_01839_2_1/287?r=0&s=1, consulté le 20 juillet 2018.

²²¹ *Ibid.*

²²² *Ibid.*

le contrôle des jeunes femmes se retrouvant dans l'espace public, que ce soit pour se prostituer ou par loisir²²³.

Tableau 5: Délits commis par les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972

Année	1932 (%)	1937 (%)	1942 (%)	1947 (%)	1952 (%)	1957 (%)	1962 (%)	1967 (%)	1972 (%)
Lié à la prostitution	12,2	11,4	1,9	11,4	10,8	0	4,8	0	1,5
Lié à l'ordre public	36,6	51,4	55,8	34,3	26,3	48,8	31	24,5	26,9
Lié à la consommation et à la vente d'alcool	21,9	11,4	19,2	11,4	23,7	26,9	28,6	22,4	4,5
Lié au vol	19,5	8,6	7,7	17,1	18,4	2,4	2,4	8,2	14,9
Autres délits	7,3	14,3	11,5	25,7	21,1	22	33,3	44,9	52,2
Indéterminé	2,4	2,9	3,8	0	0	0	0	0	0
Total pourcentage	99,9	100	99,9	99,9	100,3	100,1	100,1	100	100
Total (N)	41	34	50	34	36	39	40	45	58

Source : Registres d'écrout de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Néanmoins, plus les années avancent, plus les délits tendent à se diversifier. Dans notre échantillon, en 1932, les seuls autres délits recensés concernent l'avortement (2 cas) et l'« incendiat »²²⁴, alors qu'en 1972, on retrouve quatre fraudes, quatre mépris de cour, deux outrages au tribunal, un cas de concubinage, un cas de désertion et d'incorrigibilité et bien d'autres. Il importe de souligner la présence de trois cas de « protection » de jeunes filles de 16 à 19 ans. Ce sont toutefois les délits liés à la prostitution et à la consommation ou la vente d'alcool qui diminuent pour laisser place à des délits plus variés. Les vols et les infractions liés à l'ordre public conservent des proportions non négligeables, soit respectivement 14,9% et 26,9% en 1972. Par contre, les délits liés au vol sont eux aussi de plus en plus variés : on retrouve en 1972 six simples vols, trois vols à l'étalage et un vol à main armée.

En outre, les vols suivent une courbe d'évolution assez singulière, sans logique chronologique. Ils représentent environ 14,9% ou plus des délits commis en 1932, 1947, 1952 et 1972, mais 8,6% ou moins des délits recensés les autres années. Ce phénomène est peut-

²²³ Marcela Aranguiz, « Cours de justice criminelle et classes ouvrières au tournant du XX^e siècle à Montréal (1891-1921) », Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2009, p. 113.

²²⁴ Incendie criminel, dans les termes actuels.

être dû aux hasards de l'échantillonnage. Bien que le vol soit un délit portant atteinte à la propriété privée et soit associé davantage à la criminalité masculine, chez les femmes, il est considéré comme pouvant être une stratégie de subsistance pour des femmes sans ressources, au même titre que la prostitution²²⁵. Fait intéressant, les vols sont des délits très peu commis par les récidivistes. Nous y reviendrons.

La forme des sentences imposées par les juges et les façons de les noter dans le registre varie selon les années. La plupart du temps, ces derniers imposent des amendes à payer, remplacées par de courtes sentences à purger à défaut de paiement. On indique alors les deux choix dans le registre, mais pas systématiquement. Cette procédure apparaît pour la première fois en 1942 dans les registres et durera jusqu'en 1972. Jusqu'en 1947, il arrive qu'on impose une sentence en termes de durée d'incarcération, puis le choix entre une prolongation de sentence et une amende, par exemple « 3 mois et 19\$ ou 1 mois additionnel »²²⁶. Il est donc très difficile de comparer ce type de données. Ainsi, nous avons analysé le temps réellement passé en prison par les détenues, ce qui est le plus révélateur du mouvement des détenues afin d'ensuite analyser la mise en place de méthodes de réhabilitation adaptée aux femmes incarcérées, notamment au temps qui est passé par chacune des détenues. Plusieurs chercheur.e.s ont remarqué que les femmes avaient plus souvent tendance à être condamnées à du temps à purger en prison que les hommes, ou bien à des sentences plus longues pour les mêmes délits commis, surtout ceux d'ordre public comme l'ivresse et le vagabondage. Pour les délits de vol, par contre, les sentences imposées sont comparables à celles imposées aux hommes. Cette attitude des juges envers la criminalité féminine illustre le caractère inacceptable de la transgression des normes de genre établies qui confinent les femmes à une place précise. Utiliser son corps à des fins commerciales, « flâner » et être ivre dans la sphère publique contreviennent aux rôles sociaux imposés aux femmes. Ces délits sont davantage punissables que lorsqu'ils sont perpétrés par des hommes²²⁷. La sociologue Coline Cardi, affirme, en faisant référence à une étude réalisée en 1978, que la situation a peu changé : « Certaines chercheuses, à ce propos, émettent la thèse du double standard : si les acteurs pénaux ferment les yeux sur les comportements délictueux des femmes qui se conforment aux attentes liées aux rôles féminins, ils sont en revanche plus sévères à l'égard de celles qui

²²⁵ Amanda Glasbeek, *op. cit.*, p. 109.

²²⁶ Numéro d'écrou 225, Registre d'écrou du Refuge Notre-Dame de la Merci, 1942.

²²⁷ Helen Boritch, *op. cit.*, p. 138-139.

ne s'y conforment pas »²²⁸. Au moment où la proportion de femmes judiciairisées diminue face au nombre d'hommes, les délits liés à l'ordre public tendent à augmenter²²⁹. Nous considérons donc que les délits et crimes commis par les femmes sont davantage traités comme une forme de déviance face à des comportements normatifs imposés que ceux commis par des hommes.

Pour les fins de l'étude, il importe de faire remarquer la différence entre les femmes qui sont détenues à la prison et celles qui y sont prévenues. Celles qui sont amenées en prison avant leur comparution devant le juge sont les prévenues. Nous les avons considérées dans toutes les autres parties de ce chapitre, puisqu'elles représentent une partie de la criminalité féminine et nous permettent de saisir l'ampleur et l'évolution de ce phénomène²³⁰. Cependant, une grande proportion des femmes arrêtées par la police pour diverses offenses ne séjourneront jamais en prison. Elles seront mises en cellule dans les postes de police pour comparaître le lendemain, seront relâchées sous caution ou recevront un ordre de comparution. Ainsi, les prévenues représentées dans les registres d'écrou analysés ne représentent qu'une faible proportion de toutes les prévenues. Dans les registres, de 1932 à 1942, les prévenues représentent de 14% à 30% des femmes incarcérées et entre 1947 et 1962, de 47% à 65% des femmes incarcérées. En 1967 et en 1972, le registre n'indique plus la date de la sentence imposée, donc on ne dispose que de la date d'emprisonnement et de la date de libération. Nous considérons donc toutes les femmes inscrites comme étant des détenues, puisque nous n'avons pas les moyens de savoir si elles sont détenues ou prévenues. Ces proportions sont un peu moins élevées que celles observées par Sœur Marie de Saint-Benoît pour la prison des femmes de Montréal, qui constate qu'en 1942, 83,38% des femmes incarcérées étaient des prévenues²³¹.

²²⁸ Coline Cardi, *op. cit.* p. 6.

²²⁹ Donald Fyson, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée. Québec, 1712-1965 », *op. cit.*, p. 112.

²³⁰ Ici, cependant, et dans le prochain chapitre, nous ne les prendrons pas en compte puisqu'elles ne se sont pas considérées comme des femmes « à réhabiliter », ne faisant pas un séjour prolongé au Refuge Notre-Dame de la Merci. Certaines prévenues passent un temps non négligeable à la prison, voire jusqu'à un mois, surtout celles qui s'y retrouvent sous « ordre d'isolement » ou pour examen médical. Voir chapitre 1 p. 41.

²³¹ Son étude s'étend de 1880 à 1952. Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*, p. 26.

Tableau 6: Temps passé en prison par les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972²³²

	1932 (%)	1937 (%)	1942 (%)	1947 (%)	1952 (%)	1957 (%)	1962 (%)	1967 (%)	1972 (%)
0 nuit	6,3	3,4	0	5,6	5	12,5	14,3	8,9	8,6
Entre 1 et 7 nuits	15,6	10,3	14,3	33,3	30	6,3	35,7	44,4	63,8
Entre 8 et 15 nuits	15,6	34,5	8,6	16,7	10	6,3	7,1	20	13,8
Entre 16 et 30 nuits	21,9	27,6	31,4	11,1	25	37,5	14,3	22,2	6,9
Entre 31 et 61 nuits (de un à deux mois)	18,8	0	28,6	5,6	15	12,5	0	2,2	6,9
Entre 62 et 92 nuits (de deux à trois mois)	9,4	3,4	8,6	5,6	5	6,3	14,3	0	0
Entre 93 et 125 nuits (de trois à quatre mois)	3,1	0	8,6	0	0	12,5	0	0	0
Plus de 125 nuits (quatre mois et plus)	9,4	17,2	0	22,2	10	6,3	14,3	2,2	0
Indéterminé	0	3,4	0	0	0	0	0	0	0
Total (%)	100,1	99,8	100,1	100,1	100	100,2	100	99,9	100
Total (N)	32	29	35	18	20	16	14	45	58

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Le tableau 6 montre que plus on avance dans le temps, plus le temps passé en prison s'amenuise. En 1972, aucune détenue de notre échantillon ne passe plus de deux mois en prison. Sur toute la période, cependant, les séjours de courte durée au Refuge sont prépondérants : 59,4% (1932) à 93,1% des détenues (1972) y passent moins d'un mois. Les séjours, en majorité très courts dès 1932, tendent à raccourcir tout au long de la période. Cette situation est de nature à compromettre les possibilités et l'efficacité de la réhabilitation, de l'avis des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec²³³. Ces mutations peuvent être expliquées par le rapport de la Commission Prévost de 1967, où l'on propose la réduction de l'usage de

²³² Nous avons calculé le temps passé en prison en termes de nuits, puisque nous ne savons pas à quelle heure les détenues sont arrivées et parties du Refuge. Cette durée se mesure rarement en mois, puisque les détenues qui purgent des sentences de plus d'un mois bénéficient souvent d'un pardon qui leur permet de sortir avant la fin de leur sentence.

²³³ Cet aspect sera expliqué dans le prochain chapitre.

l'emprisonnement, jugé coûteux, inefficace et entraînant « une profonde dégradation de la personne humaine », ainsi que le recours, jugé abusif, à la détention provisoire²³⁴.

2.1.2 Les jeunes célibataires, plus à risque d'être emprisonnées ?

Concernant les catégories d'analyse que sont l'âge et l'état civil, notre hypothèse initiale est que, généralement, de 1931 à 1972, la déviance féminine des prisonnières concerne surtout des jeunes femmes célibataires, vivant en marge de la société ou ayant des moyens de subsistance précaires. Elles seraient, par exemple, plus portées à développer des stratégies de survie en dehors des cadres légaux que les femmes mariées de la classe moyenne. Par ailleurs, les jeunes célibataires tendent davantage à se retrouver en prison si elles n'ont pas les moyens de payer une caution qui leur serait imposée. Dans les registres d'écrou de la Section féminine de la prison commune de Québec, la rubrique « âge » est systématiquement remplie par les Sœurs du Bon-Pasteur, sauf à quelques reprises, où l'on inscrit un point d'interrogation²³⁵. L'état matrimonial, quant à lui, n'est pas noté pour les années 1952, 1957 et 1962. Nous avons dû déduire l'état civil des femmes de par le nom inscrit au registre (Mme George Gagnon/Josette Métivier²³⁶, par exemple).

Tableau 7: Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972

Année	1932 (%)	1937 (%)	1942 (%)	1947 (%)	1952 (%)	1957 (%)	1962 (%)	1967 (%)	1972 (%)
24 ans et moins	41,5	50	64	11,8	30,6	43,6	55	37,8	41,4
25-34 ans	29,3	26,5	18	55,9	36,1	30,8	15	37,8	34,5
35-44 ans	17,1	14,7	18	20,6	16,7	17,9	10	11,1	8,6
45-54 ans	9,8	5,9	0	11,8	8,3	5,1	17,5	11,1	13,8
55 ans et plus	2,4	0	0	0	8,3	2,6	2,5	2,2	1,7
Indéterminé	0	2,9	0	0	0	0	0	0	0
Total (%)	100,1	100	100	100,1	100	100	100	100	100
Total (N)	41	34	50	34	36	39	40	45	58

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

²³⁴ En effet, nous observons des mutations majeures à partir de l'année 1967. Nous ne pouvons évaluer de manière précise si elles sont pensées en fonction de l'émission du Rapport de la Commission Prévost de la même année. Nous pouvons toutefois supposer que les considérations concernant la diminution de la durée des sentences étaient déjà appliquées par les juges en pratique. Danielle Laberge et Pierre Parenteau, « La Justice pénale au Québec, 1960-1990 », *Recherches sociographiques*, Vol. 32, No 2, 1991, p. 208.

²³⁵ Dans notre échantillon, ce phénomène ne se produit qu'une seule fois, en 1937.

²³⁶ Noms fictifs

Comme on peut le constater dans le tableau 7, pour chaque année recensée, plus de 30% des femmes comprises dans notre échantillon sont âgées de 24 ans ou moins, sauf en 1947 (11,8%). En additionnant ces données avec celles de la catégorie « 25-34 ans », on constate que pour toutes les années étudiées, au moins le tiers des femmes enregistrées sont âgées de moins de 34 ans²³⁷. En outre, toutes années confondues, on ne retrouve que huit femmes âgées de 55 ans et plus. (2,1% de l'échantillon). Notre hypothèse concernant l'âge des femmes est donc confirmée : les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec hébergent une majorité de « jeunes »²³⁸ femmes à réformer. L'âge auquel les femmes sont incarcérées change peu au cours des années étudiées. En 1952, les femmes sont d'âges plus variés que les autres années (variant de 8,3% chez les 45-54 ans et les 55 ans et plus à 36,1% chez les 25-34 ans). En 1947 et en 1952, la majorité des femmes sont âgées de 25 à 44 ans, mais pour toutes les autres années recensées, la majorité d'entre elles se retrouve dans les tranches « 24 ans et moins » et « 25-34 ans ». Bien qu'on observe des variations, elles ne sont pas linéaires et ne permettent pas d'affirmer que l'âge associé à la déviance féminine représentée à la prison change considérablement de 1931 à 1972.

En ce qui concerne l'état civil des femmes incarcérées Refuge Notre-Dame de la Merci, notre analyse s'est effectuée de trois façons, en raison de la variation dans la façon de le noter dans le registre d'écrou. De 1932 à 1952, l'état civil des femmes a été systématiquement noté dans le registre. De 1966 à 1972, il l'était aussi, mais sous la rubrique « Marié ou célibataire ». Comme cette catégorie n'est pas incluse dans les registres de 1952, 1957 et 1962 pour notre échantillon, nous avons dû nous appuyer sur les noms inscrits, qui mentionnent le patronyme du mari s'il y a lieu. Comme cette méthode est moins précise que la précédente, nous traiterons cette catégorie à part pour cette sous-période (tableau 9).

Comme illustré dans les tableaux 8 et 9, en 1932, en 1942 et en 1947, plus de la moitié des femmes inscrites dans le registre du Refuge Notre-Dame de la Merci de 1932 à 1972 sont mariées. Nous observons le phénomène contraire pour les autres années.²³⁹ On constate que

²³⁷ Voir le Tableau 16 en annexe.

²³⁸ Certes, à l'époque, 34 ans n'est pas nécessairement considéré comme étant « jeune », mais plutôt le milieu de l'âge adulte. Nous considérons les catégories d'âge recensées selon deux blocs séparés par l'âge de 34-35 ans afin de soutenir que la majorité des détenues sont plus « jeunes » que les autres.

²³⁹ Soit en 1937, en 1952, en 1957, en 1962, en 1967 et en 1972.

plus du tiers d'entre elles sont célibataires à partir de 1957. Ainsi, si on considère l'année 1937 comme une exception, on peut affirmer que la population de la prison évolue sur la période étudiée. En effet, la proportion de femmes mariées, qui atteint 70% des femmes incarcérées en 1942, diminue progressivement, et la tendance se renverse complètement à partir de 1957, année où les femmes mariées ne représentent plus que 30% du nombre total des femmes inscrites au registre.

Tableau 8: État civil des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci pour certaines années entre 1932 et 1972

Année	1932(%)	1937(%)	1942(%)	1947(%)	1967(%)	1972(%)
Mariée	63,4	44,1	70	52,9	42,2	29,3
Célibataire ou non-mariée	36,6	55,9	30	47,1	53,3	65,5
Veuve	0	0	0	0	4,4	1,7
Séparée	0	0	0	0	0	1,7
Divorcée	0	0	0	0	0	1,7
Total (%)	100	100	100	100	99,9	99,9
Total (N)	41	34	50	34	45	58

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Tableau 9: État civil des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1952, 1957 et 1962

Année	1952 (%)	1957 (%)	1962
Le nom du mari est mentionné (mariée)	44,4	30,8	30
Seul le nom de jeune fille est mentionné (non-mariée)	52,8	61,5	67,5
Le nom du défunt mari est mentionné (veuve)	2,8	7,7	2,5
Total	100	100	100
Total (N)	36	39	40

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Tamara Myers observe dans sa thèse qu'à partir de la décennie 1910, une majorité de femmes emprisonnées à Montréal ne sont pas mariées²⁴⁰. Ces constatations viennent remettre en question notre hypothèse voulant que, tout au long de la période, les femmes incarcérées à la

²⁴⁰ Elles sont soit veuves, soit célibataires. Tamara Myers, « Criminal Women and Bad Girls : Regulation and Punishment in Montreal 1890-1930 », *op. cit.*, p. 49.

prison soient jeunes et célibataires. Toutefois, dans la société québécoise, le taux de nuptialité, ayant atteint de fortes proportions au tout début du « baby-boom », diminue de manière constante après 1946, ce qui peut expliquer en partie le phénomène observé dans les registres d'écrou, même si cette transition n'est rien comparativement à celle qu'on observera dans la décennie 1980²⁴¹. Néanmoins, lorsqu'on se penche sur la relation entre ces deux données, on remarque qu'en effet, plus les femmes sont jeunes, plus elles tendent à être célibataires (tableaux 10 et 17²⁴²). En 1942, le phénomène est des plus flagrants : 60% des femmes incarcérées sont âgées 24 ans ou moins et ne sont pas mariées. En 1947, toutefois, les femmes célibataires âgées de 24 ans et moins ne représentent que 8,8% de l'échantillon, alors que 35,3% des femmes inscrites sont des célibataires âgées de 25 à 35 ans.

Tableau 10: Âge des détenues selon l'état civil selon l'année en 1952, en 1957 et en 1962

Année	1952(%)			1957(%)			1962(%)		
	Mariée ²⁴³	Non-mariée	Veuve	Mariée	Non-mariée	Veuve	Mariée	Non-mariée	Veuve
État civil									
24 ans et moins	11,1	19,4	0	7,7	33,3	2,6	5	50	0
25-34 ans	11,1	25	0	12,8	15,4	2,6	5	10	0
35-44 ans	8,3	8,3	0	5,1	12,8	0	5	5	0
45-54 ans	8,3	0	0	2,6	0	2,6	12,5	2,5	2,5
55 ans et plus	5,6	0	2,8	2,6	0	0	2,5	0	0
Total	44,4	52,7	2,8	30,8	61,5	7,8	30	67,5	2,5
Total par année	99,9			100,1			100		
Total (N)	36			39			40		

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1952, 1957 et 1962

²⁴¹ Le taux de nuptialité passe de 10,1 pour 1000 en 1946 à 6,8 pour 1000 en 1963. Il remonte à 8,7 pour 1000 en 1972. Gouvernement du Québec « Mariages et taux de nuptialité, Québec, 1900-2017 », *Institut de la statistique du Québec*,

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/mariages-divorces/501a.htm>, consulté le 25 juillet 2018. Danielle Gauvreau et Benoit Laplante, « Baby-boom et déclin de la fécondité : l'évolution paradoxale de la fécondité durant les années 1950 au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, Vol. 24, No 3, 2015, p. 45.

²⁴² Voir l'annexe II.

²⁴³ Appellation utilisée pour alléger le tableau, mais il s'agit des années pour lesquelles nous avons recensé les noms des femmes, pour voir si le nom des maris était mentionné.

Enfin, nous nous attendions à ce que même au début de la période étudiée, les femmes « déviantes » incarcérées soient célibataires. Nous en concluons que la déviance des femmes pouvait se traduire en termes de résistance à un rôle social imposé pour les femmes mariées, autant qu'en une transgression du rôle social imposé aux femmes chez les célibataires. Le type de déviance représenté à la prison vise, entre autres, une catégorie de femmes précise : celles qui n'ont pas les moyens de payer une caution qui leur serait imposée. Il peut aussi arriver que même si les femmes sont mariées, leurs maris soient absents, ce qui les place dans une situation tout aussi précaire que celles qui ne peuvent s'appuyer sur un « support masculin »²⁴⁴.

2.1.3 L'origine socio-économique des femmes incarcérées

À l'époque visée par notre étude, une grande partie des femmes mariées devaient rester à la maison et s'occuper de leur famille et de l'entretien du domicile. Il arrivait toutefois, dans les milieux populaires, que les femmes doivent travailler à l'extérieur de chez elles pour subvenir aux besoins financiers du ménage. Quelle proportion des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci affirmaient-elles occuper un métier ? Quels emplois occupaient-elles ? L'occupation des femmes inscrites au registre d'écrou n'est pas notée pour les années 1937 et 1942. En 1932, on n'identifie qu'une teneuse de chambre et une servante, et ce, dans les premières entrées à la prison. Il semble donc qu'on ait abandonné la mention de cette catégorie dans les registres. En 1947, on identifie une commis, une garde-malade, une cuisinière, une comptable et une colporteuse seulement (5 mentions sur 34 femmes). C'est seulement à partir de 1952, pour notre échantillon, qu'on note systématiquement l'occupation des femmes, quitte à mentionner « aucune ». En 1952, 11,1% des femmes ont déclaré n'avoir aucune occupation, en 1957, la proportion est de 43,6%, en 1962, de 17,5%, en 1967, de 31,1% et en 1972, de 24,1%. Les proportions de femmes qui se déclarent « ménagères » sont aussi assez imposantes : 25% en 1952, 12,8% en 1957, 12,5% en 1962, 35,6% en 1967 et 31% en 1972. L'émergence de cette « occupation » dans la décennie 1950 n'est pas anodine. Dans le Québec de l'après-guerre apparaît effectivement un discours valorisant le travail

²⁴⁴ Tamara Myers, « Criminal Women and Bad Girls : Regulation and Punishment in Montreal 1890-1930 », *op. cit.*, p. 49.

ménager des femmes, non rémunéré, ce qui peut expliquer l'émergence de la mention « ménagère » dans les registres²⁴⁵.

Tout comme les délits commis, les occupations tendent à se diversifier avec les années. En 1972, on retrouve une téléphoniste, une institutrice, une « danseuse à gogo », trois infirmières, une technicienne médicale²⁴⁶, et bien d'autres occupations²⁴⁷. Pour les années antérieures, les métiers les plus souvent mentionnés sont liés au secteur des services : servante, domestique, serveuse, « waitress », couturière, coiffeuse, etc²⁴⁸. Ces métiers sont considérés comme étant largement « féminins », ne nécessitant pas une formation particulière, sont faiblement rémunérés et assez précaires. L'historienne Amanda Glasbeek fait remarquer qu'à partir de la Première Guerre mondiale, au Canada, on ne reconnaît plus la prostitution comme étant une occupation digne de mention. Accusées d'être la principale cause de propagation des maladies vénériennes, un danger imminent pour les soldats, les femmes tendent à s'identifier à d'autres occupations, comme ménagères ou servantes, qu'à celle qu'elles pratiquent vraiment²⁴⁹. Nous ne pouvons donc pas évaluer, dans notre échantillon, les proportions de femmes qui seraient « prostituées à temps plein » puisque le sujet est trop tabou pour qu'on en fasse mention.

Le niveau d'instruction des femmes détenues et prévenues au Refuge Notre-Dame de la Merci est quant à lui noté de deux façons différentes dans les registres²⁵⁰. En 1932 et en 1937,

²⁴⁵ Nous y reviendrons dans le chapitre 3. Jocelyne Mathieu, « L'éducation familiale et la valorisation du quotidien des femmes au XX^e siècle », *Les Cahiers des dix*, No 57, 2003, p.137.

²⁴⁶ Elle revient deux fois dans nos statistiques. Numéros 80/72 et 120/72.

²⁴⁷ Voir la liste à l'annexe III.

²⁴⁸ Tamara Myers remarque que même si, à partir des années 1920, plusieurs les femmes peuvent occuper des métiers de plus en plus variés, les « servantes » sont surreprésentées en prison. Tamara Myers, « Criminal Women and Bad Girls : Regulation and Punishment in Montreal 1890-1930 », *op. cit.*, p. 35.

²⁴⁹ Amanda Glasbeek, *op. cit.*, p. 75.

²⁵⁰ De 1932 à 1951 inclusivement, les registres comportent deux pages d'information pour chaque femme. Sous la rubrique « Éducation », quatre sous-rubriques sont proposées: « Point », « lire seulement », « lire et écrire » (subdivisions : « imparfaitement » et « bien ») et, finalement, « supérieure ». En 1932, les religieuses cochent parfois deux de ces catégories pour une même personne, ce qui donne lieu aux catégories point/lire seulement et imparfaitement/bien dans le tableau 10. Cette méthode est très subjective et nous ne savons pas quelles étaient les modalités d'évaluation du niveau d'instruction. Faisait-on passer un test aux femmes pour voir si elles savaient lire et écrire ou se fiait-on à leurs dires? En 1942, ces rubriques ne sont pas complétées et nous n'avons aucun moyen de savoir leurs niveaux d'instruction. De 1952 à 1965, le registre d'écrou change de forme et on n'indique plus de catégories à cocher. Les religieuses doivent donc inscrire textuellement cette information et c'est à partir de 1952 qu'on en vient à noter précisément quel niveau d'instruction a été atteint. De 1966 à 1972, le registre change encore une fois de format, mais la façon de noter le degré d'instruction des femmes enregistrées reste le même que pendant la période précédente.

on note que la majorité des femmes savent lire et écrire imparfaitement et que près de 17% d'entre elles savent bien lire et écrire. En 1947, toutefois, ce sont 79,4% d'entre elles qui savent bien lire et écrire, tandis que 14,7% d'entre elles ont une instruction « supérieure ». Cependant, nous ne savons pas ce à quoi « supérieure » réfère. On mentionne que l'une des femmes ayant une éducation supérieure est comptable, mais l'occupation des autres femmes dans cette catégorie d'instruction n'est jamais mentionnée. Par ailleurs, la variation importante entre le nombre de femmes qui savent « bien » lire et écrire peut être biaisée par une variation dans l'évaluation des capacités intellectuelles des femmes enregistrées. Une autre hypothèse est qu'à la suite de l'adoption de la loi sur l'instruction publique obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans en 1943 par le gouvernement libéral d'Adélarde Godbout²⁵¹, la population québécoise ait été généralement plus instruite, donc les femmes inscrites au registre aient eu davantage tendance à bien savoir lire et écrire. Cependant, 1947 est l'année où nous avons enregistré le plus grand nombre de femmes âgées de plus de 24 ans, donc qui avaient plus de 20 ans lors de la promulgation de cette loi, ce qui tend à affaiblir cette hypothèse.

Tableau 11: Niveau d'instruction des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année en 1932, en 1937 et en 1947

	1932 (%)	1937 (%)	1947 (%)
Point	7,3	0	0
Lire seulement	2,4	0	0
Imparfaitement	65,9	79,4	5,9
Bien	17,1	17,6	79,4
Supérieure	0	0	14,7
Point/lire seulement	2,4	0	0
Imparfaitement/Bien	2,4	0	0
Indéterminé	2,4	2,9	0
Total	99,9	99,9	100
Total (N)	41	34	34

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1947

L'année 1952 marque une transition dans la manière de noter le degré d'instruction des femmes prévenues et détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci. Les religieuses indiquent que 5,6% d'entre elles ne savent point lire, 5,6% savent lire seulement et que 47,2% d'entre

²⁵¹ Thérèse Hamel, « Obligation scolaire et travail des enfants au Québec : 1900-1950 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 38, No 1, été 1984, p. 41.

elles savent lire et écrire²⁵². Les autres femmes ont atteint au maximum une 9^e année d’instruction. En 1957, le degré maximal atteint est la 11^e année, et entre 1962 et 1967, c’est la 12^e année. C’est en 1972 que les niveaux d’étude des femmes incarcérées sont les plus variés et certaines atteignent la 16^e année. Cependant, les femmes détenant les plus hauts niveaux d’étude (13^e à 16^e année) sont des infirmières et des techniciennes médicales²⁵³. Elles sont accusées de mépris de cour ou d’outrage au tribunal. Ce sont les seules mentions de ces types de délits. Généralement, plus les années passent, plus les degrés de scolarité atteints augmentent, comme dans la population en général. Le tableau 12 montre le renversement des proportions du niveau d’instruction des femmes inscrites dans le registre : alors qu’en 1952, 72,2% des femmes n’avaient pas atteint la 7^e année d’instruction²⁵⁴, en 1972, 81% des femmes ont atteint ou dépassé ce niveau. Nous pouvons donc affirmer que les femmes détenues et prévenues au Refuge Notre-Dame de la Merci de 1952 à 1972 sont de plus en plus instruites.

Tableau 12: Niveau d’instruction des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, regroupé selon l’atteinte de la 7^e année selon l’année, 1952 à 1972

Année	1952 (%)	1957 (%)	1962 (%)	1967 (%)	1972 (%)
Moins d’une 7^e année²⁵⁵	72,2	61,5	45	33,3	19
7^e année et plus	22,2	38,5	55	64,4	81
Indéterminé	5,6	0	0	2,2	0
Total	100	100	100	99,9	100
Total (N)	36	39	40	45	58

Source : Registres d’écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

2.1.4 L’origine ethnique des femmes incarcérées

Dans la première moitié du XIX^e siècle, Québec est une ville de commerce et d’immigration très importante. La majeure partie des activités liées à ces deux phénomènes se déroulent autour du port, y compris les crimes et délits, liés autant à la propriété privée qu’à l’ordre public et au commerce du corps. L’historien Donald Fyson observe que de 1830 à 1885, on retrouve à la prison commune de Québec davantage de femmes d’origine irlandaise que de femmes francophones, venant jusqu’à former la moitié en 1840 et les trois quarts en 1850 de

²⁵² Voir le tableau 18 en annexe.

²⁵³ Ces femmes ont été incarcérées dans la foulée du Front commun syndical de 1972.

²⁵⁴ Ce qui équivaut à la dernière année de l’école primaire, de 1938 jusqu’à la fin des années 1960.

²⁵⁵ Comprenant les mentions textuelles « point », « un peu », « lire seulement » et « lire et écrire ».

toutes les détenues féminines²⁵⁶. Cela montre que la criminalité féminine, dans le siècle précédant celui qui nous intéresse, concerne surtout les femmes migrantes arrivant dans la ville et ayant peu de ressources. L'importance de Québec en tant que pivot migratoire en Amérique du Nord diminue considérablement à partir de la fin du XIX^e siècle. Au XX^e siècle, la population de la ville est très majoritairement francophone. En 1931, les Canadiens français forment 91,32% de la population de la ville et 1961, la proportion est de 94,32%²⁵⁷. Pour la période étudiée, les détenues et les prévenues du Refuge Notre-Dame de la Merci sont très majoritairement catholiques et canadiennes-françaises ou québécoises.

Tableau 13: Religion pratiquée par les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, 1932-1972

Année	1932	1937	1942	1947	1952	1957	1962	1967	1972
Catholique	41	34	49	26	36	36	39	42	57
Protestante	0	0	0	0	0	2	1	0	0
Luthérienne	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Anglicane	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Juive	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Autres dénominations	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Indéterminé	0	0	0	8	0	0	0	0	1
Total	41	34	50	34	36	39	40	45	58

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Pendant toutes les années étudiées, la majorité d'entre elles sont de confession catholique. En 1932, en 1937, et en 1952, c'est même la totalité des femmes présentes dans notre échantillon qui sont catholiques, alors qu'on retrouve quelques protestantes et une juive pour les autres années, sauf en 1947²⁵⁸.

En ce qui concerne l'origine nationale des femmes inscrites dans le registre, trois modèles d'inscription différents ont été utilisés : de 1932 à 1951, la rubrique s'intitule « Natif de », puis suivent les choix « Canada », « Angleterre », « Écosse », « Irlande », « Écosse », « États-Unis » et « Autres pays ». De 1947 à 1951 et de 1966 à 1972, les Sœurs du Bon-

²⁵⁶ Donald Fyson, « L'irlandisation de la prison de Québec, 1815-1885 », une partie de la communication « L'incarcération de l'autre : prisons, immigrants et citoyenneté à Québec et à Montréal », avec François Fenchel, pour le colloque « Question sociale et citoyenneté », UQAM, 31 août 2016.

²⁵⁷ François Drouin, « La population urbaine de Québec, 1795-1971. Origines et autres caractéristiques de recensement », *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 19, No 1, 1990, p. 99.

²⁵⁸ En 1947, la religion de huit détenues n'est pas précisée dans le registre d'admission. En fait, on semble avoir oublié ou omis de remplir cette section dans une page seulement du registre.

Pasteur de Québec ont aussi noté l'adresse des femmes enregistrées, ce qui permet de situer plus précisément le quartier où elles résident. De 1952 à 1966, la rubrique s'intitule « pays ou province de naissance », puis de 1966 à 1972, on la nomme « Nationalité ou pays de naissance ». Pour ces deux dernières périodes, on peut noter textuellement l'origine des femmes incarcérées.

En 1932, 1937 et 1942, la totalité des femmes de notre échantillon sont identifiées comme étant nées au Canada, mais les choix de réponse dans le registre ne nous permettent pas de déterminer dans quelle province elles sont nées. Toutefois, on indique leur lieu de résidence actuel : en 1932, l'une des femmes habite au Nouveau-Brunswick, en 1937, deux d'entre elles résident dans cette même province, mais en 1942, elles résident toutes au Québec. De 1952 à 1972, les origines nationales de femmes sont un peu plus variées, mais jamais moins de 88,7%²⁵⁹ d'entre elles sont nées au Canada. En outre, si on s'attarde au nom des femmes inscrites dans le registre d'admission de la prison, on remarque que la grande majorité est francophone²⁶⁰. La proportion la plus basse est enregistrée en 1957, alors que 10,3% des noms inscrits sont d'origine anglophone, ce qui correspond à quatre femmes, alors qu'une d'entre elles porte un nom de famille francophone et qu'une autre est identifiée comme étant allemande. Pour les autres années, les femmes ne portant pas de nom francophone sont très peu nombreuses, ce qui appuie notre hypothèse voulant que de 1932 à 1972, les femmes incarcérées soient des Canadiennes françaises. D'où viennent-elles, exactement ?

Comme nous ne connaissons pas le lieu de résidence des femmes inscrites dans le registre de 1952 à 1966, notre analyse s'appuie sur la comparaison entre deux blocs temporels : 1931 à 1951, puis 1967 à 1972. En 1932 et en 1937, environ 65% des femmes au Refuge Notre-Dame de la Merci habitent la ville de Québec, puis en 1942 et 1947, la proportion grimpe à près de 75%. Toutefois, elle baisse à 48% en 1967 et à 36,2% en 1972, alors que la majorité des femmes proviennent de villes et de campagnes de partout au Québec. On remarque donc que le lieu de résidence des femmes incarcérées varie selon les années, suivant tout de même certaines tendances. L'augmentation des détenues et des prévenues provenant d'autres villes à partir de 1967 laisse entrevoir une diversification des lieux de manifestation de la

²⁵⁹ Voir les tableaux 19 et 20 en annexe.

²⁶⁰ Voir le tableau 14 à la page suivante.

criminalité féminine et/ou une saturation des lieux qui accueilleraient auparavant les détenues féminines²⁶¹.

Tableau 14: Origine du nom des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972

Année	1932	1937	1942	1947	1952	1957	1962	1967	1972
Nom francophone	97,6	97,1	90	97,1	94,4	84,6	95	95,6	93,1
Nom anglophone	2,4	0	8	2,9	0	10,3	5	4,4	3,4
Prénom anglophone	0	0	0	0	2,8	0	0	0	0
Nom de famille anglophone	0	0	2	0	2,8	2,6	0	0	1,7
Autre	0	2,9	0	0	0	2,6	0	0	1,7
Total	100	100	100	100	100	100,1	100	100	100
Total (N)	41	34	50	34	36	39	40	45	58

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Pour l'année 1947, l'analyse est beaucoup plus précise, puisqu'on dispose non seulement de l'adresse des femmes, mais aussi de leur lieu de naissance. Ainsi, nous savons que pour cette année, dans notre échantillon, 26 femmes sur 34 habitent la ville de Québec (76,4%). Sur ce nombre, 13 habitent le quartier Saint-Roch, 5 habitent Québec-Ouest²⁶², une habite Limoilou, une Saint-Malo et une autre Saint-Sauveur. Ce sont tous des quartiers ouvriers, les moins favorisés de la ville. De ces 26 femmes qui habitent Québec, 16 ne sont pas nées à Québec ni dans d'autres centres urbains, à l'exception de trois d'entre elles nées à Montréal et d'une née à Sherbrooke. Bien que nous ne connaissions pas le lieu où le délit a été commis, nous pouvons supposer qu'une proportion significative de la déviance représentée à la prison en 1947 concerne des femmes dont la famille ne réside pas à Québec alors qu'elles-mêmes y résident. Leurs réseaux traditionnels d'entraide sont présumément affaiblis par le manque de proximité avec leur famille. Nous pensons que les femmes du corpus étudié ont été plus à risque de se retrouver dans des situations précaires les amenant à devoir trouver des moyens de subsistance illégaux comme le vol et la prostitution, bien qu'on ignore leur situation précise.

²⁶¹ Par exemple, la prison de Montréal est surpeuplée depuis le XIX^e siècle, il n'est pas rare qu'on envoie des détenues à Québec, qui souffre moins de ce problème de surpopulation.

²⁶² Correspondant aujourd'hui au quartier de Vanier.

Pour conclure, soulignons que la déviance féminine parmi les prisonnières évolue moins qu'on pouvait le penser pendant la période étudiée. Pourtant, Donald Fyson a constaté qu'à partir de la fin de la décennie 1940, de manière globale, les crimes commis par les femmes en viennent à ressembler à ceux commis par les hommes, notamment en raison de l'augmentation des poursuites liées à la conduite automobile²⁶³. Nous n'avons recensé qu'un cas de « code de la route », en 1972, ce qui nous permet de supposer que même si le portrait de la criminalité dans la ville évolue, sa répression par l'incarcération continue de concerner la déviance morale ou sexuelle pendant la période étudiée. Nous percevons l'incidence du genre dans les manifestations de la déviance au Refuge Notre-Dame de la Merci. Les délits liés à l'ordre public restent très présents de 1932 à 1972, mais les autres délits tendent à se diversifier. Ceux-ci reflètent la transgression des rôles imposés socialement aux femmes. La durée des sentences diminue avec le temps, mais la majorité d'entre elles restent relativement courtes, et ce, pour toute la période étudiée. Les femmes appréhendées, pour la plupart « canadiennes-françaises » ou « québécoises », demeurent assez jeunes, sans que l'on observe une évolution significative au fil du temps. Toutefois, elles sont majoritairement célibataires et de plus en plus instruites au fil des ans. On pourrait supposer que ces facteurs sont aussi influencés par des faits de société, mais concernant l'état civil, on ne remarque pas de baisse significative du taux de nuptialité au Québec avant les années 1980²⁶⁴. Les métiers exercés par ces femmes se diversifient avec le temps, mais restent associés au secteur des services. Ils sont typiquement « féminins » et précaires. Par ailleurs, la majorité d'entre elles disent n'en avoir aucun ou être ménagères. Ainsi, de 1932 à 1972, nous n'observons pas de brusque changement, qui pourrait être associé à la Révolution tranquille des années 1960, en regard des caractéristiques des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci.

2.2 Les récidivistes : des parcours typiques ?

« Un départ chez nos brebis : G... pauvre enfant sans famille, sans position, malade, s'en retourne dans la tourmente. Reviendra-t-elle? C'est plus que probable »²⁶⁵. On retrouve plusieurs commentaires de ce type dans les Annales du Refuge Notre-Dame de la Merci. Les

²⁶³ Donald Fyson, « The Judicial Prosecution of Crime in the Longue Durée. Québec, 1712-1965 », *op. cit.*, p. 112.

²⁶⁴ Gouvernement du Québec, « Mariages et taux de nuptialité, Québec, 1900-2017 », *op. cit.*

²⁶⁵ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 30 novembre 1939, p 187.

Sœurs du Bon-Pasteur de Québec sont bien conscientes que plusieurs de leurs « brebis » les quittent pour les retrouver sous peu, puisqu'il est difficile pour elles de perdre leurs « mauvaises habitudes »²⁶⁶, selon ce qu'affirment les religieuses. Dans les faits, quelle proportion des femmes prévenues ou détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci sont des récidivistes ? En général, combien de séjours ces récidivistes font-elles en prison ? Pour quels types de délits ? Les sentences imposées et le temps passé en prison varient-ils selon le nombre et les types d'accusations ? Dans cette partie, nous tracerons d'abord un portrait global des récidives observées dans notre échantillon, puis nous nous pencherons plus précisément sur le parcours d'une femme qui a effectué plus de 30 séjours au Refuge Notre-Dame de la Merci.

2.2.1 Les caractéristiques de ces « habituées du Refuge »

Dans cette partie du chapitre, nous analyserons le caractère des « récidives » observées dans notre échantillon²⁶⁷ du registre d'écrou du Refuge Notre-Dame de la Merci²⁶⁸. Notre hypothèse initiale est que la proportion des femmes ayant commis plus d'un délit est assez significative pour nous permettre d'affirmer qu'elles sont des détenues « typiques » et que leurs parcours représentent les tendances dégagées dans la section précédente.

Dans l'échantillon, qui comprend 377 femmes enregistrées, l'on retrouve 161 récidivistes. Ainsi, 42,7% des femmes inscrites dans le registre d'écrou n'en étaient pas à leur premier passage au Refuge Notre-Dame de la Merci. Si l'on considère cette donnée par année, la proportion de récidivistes varie entre 35,6% (1967) et 58,8% (1947)²⁶⁹. Ces proportions sont beaucoup moins élevées que celles observées par Sœur Marie de Saint-Benoît à la Maison

²⁶⁶ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 29 octobre 1941, p. 227.

²⁶⁷ Il s'agit du même échantillon que dans la partie précédente, soit une femme sur cinq, aux cinq ans, de 1932 à 1972.

²⁶⁸ Pour chaque année étudiée dans l'échantillon, le numéro d'écrou de l'incarcération précédente était inscrit si la détenue ou la prévenue avait été enregistrée auparavant. Nous avons donc pu retracer chacune des incarcérations à rebours, jusqu'à la première. À l'aide du cahier d'écrous par ordre alphabétique, nous avons pu vérifier si la détenue/prévenue avait été emprisonnée ultérieurement à la date recueillie dans notre échantillon. L'analyse dépasse donc le cadre de notre échantillon, qui a seulement servi à cibler les individus. Nous suivons le parcours de ces femmes pour toutes les années où les Sœurs du Bon-Pasteur ont administré la prison, soit de 1931 à 1972. Il est à noter que nous n'avons pas pris en compte les délits commis après 1972 par les femmes qui se retrouvent dans notre échantillon.

²⁶⁹ Nous considérons les résultats pour l'année 1932 comme aberrants puisque la prison a ouvert ses portes en décembre 1931. Le nombre de récidives n'est pas représentatif puisqu'il n'indique pas les femmes qui auraient été emprisonnées à la Prison commune de Québec, ce qui fausse la statistique (17,1%).

Sainte-Darie, qui constate que de 1880 à 1952, le nombre de récidivistes à la prison varie entre 62,26% (1932) et 73,41% (1952) des femmes incarcérées²⁷⁰. Toutefois, pour toutes les années étudiées, la majorité d'entre elles n'ont pas été incarcérées plus de cinq fois. On remarque cependant que de 1947 à 1957, les femmes identifiées comme « récidivistes » ont commis un plus grand nombre de délits. Pour l'ensemble de la période étudiée, soit de 1931 à 1972, nous avons pu identifier des femmes qui ont été incarcérées plus de 15 fois au Refuge Notre-Dame de la Merci. Le tableau 15 expose les nombres d'incarcération des récidivistes identifiées pour chaque année. Les récidives, bien qu'elles nous semblent imposantes, le sont beaucoup moins qu'au siècle précédent, où plus du tiers des femmes incarcérées l'ont été à plus de trente reprises²⁷¹. Il faut dire qu'au milieu du XIX^e siècle, certaines femmes demandaient elles-mêmes à être incarcérées, utilisant la prison comme hébergement, surtout l'hiver, lorsqu'elles n'avaient pas d'autre endroit où aller.

Tableau 15: Nombre d'incarcérations des récidivistes selon l'année, 1932-1972

Année	1932	1937	1942	1947	1952	1957	1962	1967	1972
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
5 ou moins	100	80	88	50	66,7	57,9	73,9	93,8	90,5
6 à 10	0	13,3	0	15	20	15,8	21,7	6,2	0
11 à 15	0	6,7	0	20	13,3	10,5	4,3	0	4,8
16 et plus	0	0	12	15	0	15,8	0	0	4,8
Total	100	100	100	100	100	100	99,9	100	100,1
Total (N)	7	15	25	20	15	19	23	16	21
Pourcentage du nombre total d'entrées	17,1	44,1	50	58,8	41,7	48,7	57,5	35,6	36,2

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

La plupart des femmes identifiées comme récidivistes ont commis plusieurs types de délits pendant leur parcours. Seulement 29 (18%) d'entre elles n'en ont commis qu'un seul. On les accuse le plus souvent d'avoir troublé l'ordre public²⁷² et d'avoir consommé de l'alcool, ce dernier délit étant prépondérant. Dans une moindre mesure, on retrouve des délits liés à la fréquentation de maisons de prostitution, mais seulement une des femmes identifiées comme

²⁷⁰ Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*, p. 32.

²⁷¹ Donald Fyson souligne, à titre d'exemple, le cas de Sarah Doyle, qui fut emprisonnée à plus de 170 reprises entre 1830 et 1860. Donald Fyson, « Réforme carcérale et société carcérale. La prison de Québec de 1812 à 1867 », *op. cit.*, p. 58.

²⁷² Flânage, vagabondage et désordre.

récidiviste a été appréhendée pour ce délit à deux reprises²⁷³. De plus, ce délit tend à se retrouver parmi les premiers délits commis par les femmes qui en ont commis plus d'un. Puisque ce n'est pas un crime perpétré dans la rue, il est possible que la répression policière soit moindre, ou variable sur cette question²⁷⁴. Certaines femmes récidivistes ont commis des délits envers la propriété privée, comme le vol, mais aucune d'entre elles n'a commis que ce type de délits. Les délits d'« inconduite » et d'« immoralité » et de « désertion » sont surreprésentés parmi les récidivistes. Alors qu'ils ne représentent qu'une très faible proportion de tous les délits identifiés dans la section précédente, on les retrouve plus d'une dizaine de fois dans les listes de délits commis par les récidivistes, peu importe l'année considérée. Cela s'explique par le fait que les jeunes femmes sont accusées du délit de « mauvaise conduite » ou de « désertion » plus d'une fois. La plupart du temps, ce sont les seuls délits qu'elles ont commis, mais dans un des cas, le délit de « mauvaise conduite » n'est que le premier d'une longue liste de délits.

Les sentences imposées aux récidivistes ont tendance à s'allonger à mesure que les femmes répètent les mêmes délits, mais la progression peut varier selon les cas. Par exemple, de 1960 à 1962, Lucie H²⁷⁵ fut incarcérée six fois pour ivresse. La première, la troisième et la cinquième fois, elle fut condamnée à payer une amende de 41,50\$ ou à purger une peine de deux mois, la deuxième fois, elle fut forcée de payer une amende de 21,50\$ ou de purger une peine d'un mois. La quatrième et la sixième fois, les sentences furent d'une semaine sans possibilité de payer une amende. Comme nous ne disposons pas des détails de chaque cas, il est difficile de déterminer les raisons qui expliquent les sentences imposées ou l'abandon des charges envers telle ou telle femme.

Enfin, les délits commis par les récidivistes s'apparentent à ceux qui ont été identifiés comme étant dominants dans le portrait global présenté précédemment. De 1932 à 1962, la proportion des femmes étant récidivistes est assez considérable pour nous permettre de supposer que l'une des caractéristiques de la déviance féminine à Québec²⁷⁶ est qu'elle est « répétée » par

²⁷³ Parmi une liste de 24 incarcérations pour des délits de « vente de liqueurs alcooliques ».

²⁷⁴ Amanda Glasbeek affirme que les délits commis dans la sphère publique sont plus susceptibles d'être fréquemment réprimés que les délits de prostitution « institutionnelle », ayant cours dans les maisons de débauche. Amanda Glasbeek, *op. cit.*, p. 131.

²⁷⁵ Nom fictif.

²⁷⁶ En effet, les proportions baissent considérablement en 1967 et en 1972.

la majorité des femmes qu'elle concerne. Cela influence-t-il la réhabilitation que les Sœurs du Bon-Pasteur souhaitent lui appliquer ? L'analyse du parcours de Doris Beaulieu nous permettra de faire ressortir les discours des religieuses par rapport aux récidivistes.

2.2.2 Constamment « reprendre le diable » : le parcours de Doris Beaulieu

De 1932 à 1958, Doris Beaulieu²⁷⁷ est inscrite trente-deux fois dans le registre d'écrou du Refuge Notre-Dame de la Merci. Elle fait partie du groupe de détenues qui sont incarcérées au plus grand nombre de reprises. Son parcours est révélateur, nous semble-t-il, des tendances qu'on observe chez les « récidivistes » : elle a commis plusieurs types de délits, les plus fréquents sont liés à la consommation d'alcool et on la retrouve plusieurs fois en tant que prévenue, sans peine à purger. L'histoire de Doris Beaulieu a laissé des traces de son passage dans les Annales de l'institution. Puisqu'elle était une « habituée du Refuge »²⁷⁸, les Sœurs du Bon-Pasteur ont souvent relevé plusieurs de leurs préoccupations la concernant dans leurs archives, qui permettent de brosser un portrait plus précis du parcours de cette femme.

Pendant les 26 ans où on retrouve Doris Beaulieu dans les registres de la prison, elle est enregistrée onze fois comme prévenue seulement, et 21 fois en tant que détenue. En tant que prévenue, les séjours de Doris Beaulieu varient d'une à onze nuits. En tant que détenue, ayant reçu un jugement de la cour lui imposant une caution ou une sentence, Doris Beaulieu paya à trois reprises la caution et fut libérée sans avoir passé la nuit en prison. Elle purgea les 18 autres sentences au Refuge Notre-Dame de la Merci, du moins en partie. À une seule reprise, elle fut envoyée au pénitencier de Kingston pour purger une peine de deux ans et ce, après avoir effectué une semaine de sa sentence au Refuge²⁷⁹. Les délits commis par Doris Beaulieu sont les suivants : ivresse (18), désordre (8), trouvée dans un débit clandestin (3), trouvée flânante (3), vagabondage (3)²⁸⁰, trouvée en possession de liqueurs alcooliques (1) et vol sur la personne (1)²⁸¹.

²⁷⁷ Nom fictif.

²⁷⁸ Cette expression est utilisée par les Sœurs du Bon-Pasteur dans leurs Annales.

²⁷⁹ Numéro d'écrou : 85/44, 9 mai 1944. Délit : Vagabondage et vol sur la personne.

²⁸⁰ Les délits de vagabondage sont toujours liés à d'autres délits : vol, désordre et ivresse.

²⁸¹ Nous avons distingué les délits qui sont associés dans la même accusation, puisqu'une sentence est émise pour chaque délit.

Quelques pistes nous laissent deviner l'originalité du parcours de Doris Beaulieu, qui n'apparaît qu'en 1950 pendant cette période pour laquelle nous disposons d'informations plus poussées²⁸². L'on apprend trois choses la concernant. D'abord, il est inscrit que ses parents sont décédés. En approfondissant nos recherches, nous avons appris que sa mère est morte en 1915, alors que Doris Beaulieu n'avait que 7 ou 8 ans²⁸³, et que son père s'est remarié en 1917 avec une femme qui portait le même nom de famille que sa première épouse²⁸⁴. Ensuite, nous avons appris qu'elle venait du Saguenay. Il y a donc de fortes chances que sa famille ne résidait pas à Québec au moment de ses incarcérations, ce qui fut confirmé par le fait que son père fut inhumé en 1937 dans la paroisse de naissance de Doris²⁸⁵. Enfin, sous la rubrique « adresse », il est inscrit : « N'a ni feu ni lieu? », ce qui nous laisse croire que Doris Beaulieu était peut-être une itinérante, du moins à ce moment de sa vie. De plus, si on cherche dans les annuaires de la ville, on ne la retrouve jamais, ni son mari. Peut-être qu'ils n'habitaient pas dans la ville de Québec, mais la remarque des religieuses est révélatrice. Nous nous doutons qu'elle n'a pas toujours eu « ni feu ni lieu ». On mentionne dans le registre d'écrou qu'elle est servante en 1932, puis qu'elle est « femme de journée », ou « en journée » en 1955, pour finalement être identifiée comme ménagère en 1958. Elle apparaît aussi comme « mariée » à partir de 1950, la même année où on la soupçonne d'être itinérante. Cependant, pour en apprendre plus sur l'expérience de Doris Beaulieu, nous avons dû puiser dans les remarques des religieuses à son propos dans les Annales de l'institution.

On retrouve des traces du parcours de Doris Beaulieu à cinq reprises dans les Annales du Refuge Notre-Dame de la Merci et ce, de 1934 à 1959. Dans la première mention de cette détenue, on laisse entendre qu'elle est lasse du mode de vie qu'elle mène : « Pauvre [Doris] !!! Elle part ce matin, après avoir passé plusieurs jours sous mandat de dépôt et après s'être réconciliée avec le bon Dieu. Elle laisser échapper celle parole "Ce qui est le pire de partir, c'est de laisser le bon Dieu et de reprendre le diable; mais dans tous les cas si je reprends le diable ce ne sera pas pour longtemps"²⁸⁶ ». Par cette citation, on comprend que l'annaliste

²⁸² Les informations contenues dans le registre pour les années 1947 à 1951 sont plus précises : les adresses et le lieu de résidence des parents des détenues sont inscrits.

²⁸³ Acte de décès de Mme B., mère de Doris Beaulieu (nom fictif), 1915, BanQ-S, CE201.

²⁸⁴ Acte de mariage de M. B., père de Doris Beaulieu et de Mme G., 1917, BanQ-S., CE201.

²⁸⁵ Acte de décès de M. B., père de Doris Beaulieu, 1937, BAnQ-S., CE201.

²⁸⁶ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 28 juin 1934, p 68.

des Sœurs du Bon-Pasteur veut laisser des traces de la repentance dont fait preuve cette détenue, disant qu'elle s'est « réconciliée avec Dieu », tout en étant très consciente qu'elle retournera, comme elle le dit elle-même, vers son mode de vie habituel. Cette impression se confirme par une autre mention dans ce sens, inscrite dans les Annales en février 1935 :

Notre Sr. Supérieure et Sr. Ste-Aselle vont reconduire au bercail de la Maison Ste-Madeleine une de nos pauvres enfants qui, après un nouveau stage d'une dizaine de jours à la prison, nous laissait, il y a quelques jours, en nous assurant qu'elle reviendrait sans être condamnée cette fois, pour que nous la dirigions vers le Bon-Pasteur. Fatiguée de la vie qu'elle menait dans le monde, elle avait résolu de laisser ce genre de vie qui la rendait si malheureuse. Elle a tenu parole. Voici donc que pauvre [Doris] nous est arrivée ces jours derniers et a demandé à notre Sœur Supérieure de passer quelque temps ici, afin de se préparer à entrer au Bon-Pasteur mardi. "Sa retraite fermée²⁸⁷" (comme elle dit) étant terminée, elle est heureuse de s'éloigner des occasions de désordres en se retirant du monde. Nous lui souhaitons la persévérance dans ses bonnes dispositions ²⁸⁸.

Les Sœurs du Bon-Pasteur témoignent encore de la volonté de Doris de se sortir du mode de vie qui la ramène toujours en prison, qu'elle mène depuis un certain nombre d'années²⁸⁹. La citation montre aussi, en faisant référence à la Maison Sainte-Madeleine, que Doris est consciente que d'autres ressources offertes par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec sont disponibles pour aider les femmes à se sortir du cercle qui les ramène sans cesse en prison. Par la suite, on perd la trace des efforts et de la volonté de réhabilitation de Doris B. par les religieuses. On mentionne sa présence à quelques reprises jusqu'à ce qu'elle décède en 1959. On la retrouva morte gelée dans un banc de neige près du pont de Québec, ce qui tend à confirmer l'hypothèse qu'elle était peut-être itinérante²⁹⁰. On ne sait pas si elle était sincère

²⁸⁷ Selon Christine Hudon, les retraites fermées, comme les missions, les jubilés et les triduums, « constituaient des périodes d'exception, meublées de prières, d'instructions et de conférences dialoguées, prononcées pendant plusieurs jours d'affilée par des prédicateurs habituellement étrangers à la paroisse. Ils poursuivaient un but commun : amener les fidèles à se "convertir" et à le manifester par la confession, la communion et, éventuellement, par l'adhésion à une confrérie de dévotion. » Elles furent instituées au début du XX^e siècle au Québec, alors qu'elles se déroulaient dans les églises paroissiales auparavant. La détenue compare donc son passage en prison à une période d'introspection et de réflexion ponctuée d'exercice religieux. Christine Hudon, *Prêtres et fidèles dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, 1820-1875*, Sillery, Septentrion, 1999, p. 319.

²⁸⁸ *Ibid.*, le 26 février 1935, p. 82.

²⁸⁹ Nous ne savons pas si elle avait fait des séjours à la prison commune de Québec avant 1932, mais les Sœurs du Bon-Pasteur ont elles-mêmes indiqué un point d'interrogation sous la rubrique « récidives » dans le registre d'admission lors de sa première inscription. Elles supposent donc que Doris Beaulieu n'en est pas à sa première incarcération.

²⁹⁰ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 4, Annales 1952-1960, 16 février 1959, p. 61.

lorsqu'elle exprimait le désir de changer de vie dans les années 1930, mais ses retours répétés au Refuge Notre-Dame de la Merci indiquent qu'à long terme, elle n'a pas réussi. Les mentions de cette détenue dans les Annales de l'institution témoignent aussi de la mission que se sont donnée les Sœurs du Bon-Pasteur par rapport à la réhabilitation des femmes détenues, surtout par l'enseignement religieux et la pratique religieuse dans ces premières années d'activité de la prison.

Enfin, l'analyse des récidives en tant que phénomène marquant pour l'ensemble de la période ou en prenant l'exemple du parcours d'une femme comme Doris Beaulieu a révélé qu'ils concernent une part importante des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci de 1931 à 1972. Les discours des Sœurs du Bon-Pasteur sur les récidivistes sont empreints d'espoir de les réhabiliter, bien qu'elles soient conscientes de la situation problématique de ces femmes surtout celles qu'elles considèrent comme des « ivrognes ». Les délits d'ivresse sont omniprésents chez ces femmes qui reviennent sans cesse dans les registres, ce qui influe sur les discours dénonçant « l'irrécupérabilité » de celles dépendantes de l'alcool. Dès le XIX^e siècle, la situation de ces femmes contribue à la formation du discours sur les « femmes perdues » ou « fallen women »²⁹¹. À l'époque qui nous intéresse, toutefois, on en vient à espérer que des séjours prolongés en prison ou dans un autre établissement pourront éloigner ces femmes de leurs « mauvaises habitudes »²⁹², ce dont témoigne l'exemple de Doris Beaulieu. Nous reviendrons sur les procédés de réhabilitation employés dans le dernier chapitre, mais auparavant, attardons-nous aux détenues « atypiques ».

2.3 Parcours « atypiques » : les femmes condamnées à la peine capitale

Après s'être intéressée aux femmes plus « typiques », qu'elles soient récidivistes ou non, attardons-nous aux femmes aux parcours particuliers qu'on retrouve dans le registre : les meurtrières. Nous perdons presque toujours les traces des femmes qui commettent des délits considérés plus graves, qui sont sentenciées pour deux ans ou plus au pénitencier et qui y sont envoyées assez rapidement. On a toutefois plus d'information sur celles qui sont

²⁹¹ Lucia Zedner remarque qu'à la fin du XIX^e siècle, on comprend que l'alcoolisme chronique ne pourra être réglé seulement par un traitement moral. Lucia Zedner, *Women, Crime and Custody in Victorian England*, *op. cit.*, p. 220.

²⁹² Amanda Glasbeek, entre autres, s'est penchée sur la question. Amanda Glasbeek, *op. cit.*

condamnées à mort, qui vont en appel et qui attendent le déroulement des procédures au Refuge Notre-Dame de la Merci. Ce sont souvent elles qui passent la plus grande période de temps en prison, d'abord en attendant leur procès, puis en attendant l'appel et ensuite, attendant d'être envoyées à l'échafaud²⁹³. Dès 1940, toutes les exécutions étaient effectuées à la prison de Bordeaux à Montréal. Les femmes y étaient envoyées dans l'attente de leur exécution, parfois peu de temps auparavant. On en retrouve quelques-unes pendant la période étudiée, dont le passage modifie les dynamiques « ordinaires » de la vie au Refuge, touchant à la fois les religieuses, les détenues et les prévenues. Nous en présenterons deux : Juliette, telle que surnommée dans les Annales, et Marguerite Ruest-Pitre, dont le nom est resté de notoriété publique. Nous ne pouvons passer sous silence le parcours exceptionnel de ces femmes, d'autant plus qu'elles sont omniprésentes dans les sources analysées.

2.3.1 Juliette, un exemple de piété

Juliette, ainsi surnommée par les Sœurs du Bon-Pasteur dans leurs Annales, entre au Refuge Notre-Dame de la Merci le 3 décembre 1937. Elle est accusée du meurtre de son mari, avec la complicité de Monsieur G., qu'elle épousera ensuite. Elle fut placée au même titre que les autres prévenues à la salle Bon-Pasteur. Elle y restera jusqu'à ce qu'elle soit envoyée à Saint-Joseph-de-Beauce pour subir son procès. Le 8 septembre 1938, elle fut condamnée à la peine capitale, mais porta sa cause en appel. La sentence fut maintenue le 30 novembre 1939, et les deux époux reconnus coupables furent exécutés le 23 février 1940. Juliette passa donc plus de deux ans au Refuge Notre-Dame de la Merci, isolée des autres détenues dans l'infirmerie²⁹⁴.

Pendant son long séjour, les religieuses ne cessent de remarquer sa ferveur religieuse, mentionnant ses propos dans les Annales. Le 15 février 1940, l'annaliste rapporte ses paroles : « Que je suis heureuse d'être venue ici! C'est dans cette maison que j'ai gagné mon ciel; c'est ici que j'ai appris à bien souffrir. Ah! Que la religion est belle, elle seule sait

²⁹³ Suivant le Code criminel canadien, la peine de mort est en usage jusqu'en 1976. Les dernières exécutions eurent lieu en 1961. Marguerite Ruest-Pitre sera la dernière femme pendue au Canada, en 1953. F. Murray Greenwood et Beverley Boissery, *Uncertain Justice: Canadian Women and Capital Punishment, 1754-1953*, Toronto, Dundurn Press, 2000, p 139.

²⁹⁴ Nous ne savons pas pourquoi elle était détenue à cet endroit. C'était peut-être en raison de l'absence de cellules d'isolement ou réservée aux détenues condamnées à mort. Nous supposons qu'il fallait éviter tout contact avec les autres détenues.

consoler, d'elle seule j'ai reçu la sympathie; comme ces prêtres sont bons pour moi, et aussi les mères! Dans le monde on ne comprend pas cela »²⁹⁵. Le 20 février 1940, on note : « Ce matin, Juliette semble pressentir son prochain départ; elle dit; je me sens bien plus courageuse ce matin, plus forte, presque gaie malgré ma situation. Si je ne l'avais senti, jamais je n'aurais cru que la prière, la grâce de Dieu donnait tant de force; je ne me sens plus la même, je ne me reconnais plus²⁹⁶ ». Le discours des Sœurs à son sujet est très bienveillant, on la nomme « pauvre criminelle », « pauvre enfant », « pauvre affligée ». On devine que ce discours renvoie au fait que la détenue est relativement sereine face à son sort et se réfugie dans la prière pour se préparer à sa pendaison, soit précisément le comportement qu'on attendait d'elle pendant son passage à la prison des femmes de Québec. À défaut de tenter de réhabiliter les détenues condamnées à mort, les religieuses tentent de les préparer à une « mort chrétienne », ce qui suscite de nombreux commentaires dans leurs Annales. La religion catholique entretient un imaginaire complexe face à la mort et revendique à cet effet toute une gamme de pratiques. La vie chrétienne doit préparer à la mort, finalité inévitable de l'existence humaine²⁹⁷. Dans les catéchismes, qui servent à inculquer aux enfants les principes de la foi chrétienne, on enseigne que pour aller au paradis, il ne faut pas mourir sans avoir confessé ses péchés²⁹⁸. Néanmoins, l'annaliste ne vante pas ainsi la résignation de toutes les détenues condamnées à la peine capitale face à leur décès imminent.

2.3.2 Préparer la mort : le cas de la « femme Pitre »

Marguerite Ruest-Pitre fut la dernière femme à avoir été pendue au Canada. Elle fut impliquée dans la tragédie du Sault-au-Cochon ayant causé la mort de 23 personnes le 9 septembre 1949²⁹⁹. C'est le premier écrasement d'avion causé par un acte criminel au

²⁹⁵[Juliette], citée dans les ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 1, Annales 1931-1944, 15 février 1940, p. 194.

²⁹⁶ *Ibid.*, 20 février 1940, p. 195.

²⁹⁷ Serge Gagnon, *Mourir, hier et aujourd'hui : de la mort chrétienne dans la campagne québécoise au XIXe siècle à la mort technicisée dans la cité sans Dieu*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1987, p. 27.

²⁹⁸ Cet enseignement s'appuie sur ces deux citations bibliques: « Dans toutes tes actions, dans toutes tes pensées tu devrais te comporter comme si tu devais mourir aujourd'hui. Si ta conscience était en bon état, tu ne craindras pas beaucoup la mort. Il vaudrait mieux se garder de pécher que de fuir la mort. Si aujourd'hui tu n'es pas prêt, comment le seras-tu demain ? » (Imitation du Christ 1, 23, 1) et « Loué sois-tu, mon Seigneur, pour sœur notre mort corporelle, à qui nul homme vivant ne peut échapper. Malheur à ceux qui mourront dans les péchés mortels, heureux ceux qu'elle trouvera dans ses très saintes volontés, car la seconde mort ne leur fera pas mal » (S. François d'Assise, cant.). Vatican, « Mourir dans le Christ Jésus », *Catéchisme de l'Église catholique*, [En ligne], source non-disponible, 2003, <http://www.vatican.va/archiv/FRA0013/P2D.HTM>, le 11 janvier 2019.

²⁹⁹ F. Murray Greenwood et Beverley Boissery, *op. cit.*, p. 13.

Québec. Le récit derrière cet écrasement peut se résumer ainsi : Albert Guay ayant pris comme maîtresse Marie-Ange Robitaille, une jeune serveuse de restaurant âgée de 19 ans, projetait de tuer son épouse à partir d'une bombe dissimulée dans un bagage placé dans l'avion qu'allait prendre celle-ci pour se rendre à Baie-Comeau. L'avion explosa à la hauteur du Sault-au-Cochon, dans Charlevoix, près de Petite-Rivière-Saint-François. Marguerite Ruest-Pitre travaillait au même restaurant que Marie-Ange et lui louait une chambre dans sa demeure³⁰⁰. Elle fut accusée de complicité, puisqu'elle aurait acheté la dynamite et placé le colis à l'aéroport. De plus, on soupçonne que son frère, Généreux Ruest, un horloger, ait fabriqué ladite bombe. Certains, par contre, doutent encore de sa culpabilité : savait-elle ce que le bagage contenait ?

Marguerite Pitre sera la troisième personne à subir un procès pour cet acte criminel, après Albert Guay et Généreux Ruest. Son procès aux Assises criminelles débuta le 5 mars 1951. Elle fut trouvée coupable de meurtre et condamnée à être pendue le 20 juillet suivant. Elle portera sa cause en appel³⁰¹. Dans les Annales de l'institution, des articles de journaux de l'époque concernant les procès de Mme Pitre sont retranscrits, tant en français qu'en anglais, sur 68 pages, ce qui signale toute l'attention portée à ce sujet par la presse, mais aussi par les religieuses tenant le Refuge Notre-Dame de la Merci.

Dans les registres d'écrou, on retrouve Marguerite Pitre à trois reprises : d'abord le 28 septembre 1949 pour tentative de suicide³⁰². Elle fut libérée sous cautionnement le 21 octobre suivant. Ensuite, elle réapparaît le 14 juin 1950, pour « corruption de témoins », et elle est libérée le jour suivant, encore sous cautionnement. Enfin, elle revient le 6 décembre 1950, sous les accusations de parjure et de meurtre par complicité. Elle quitta la prison le 7 janvier 1953, condamnée à la pendaison le 9 janvier suivant. Elle passa donc plus de deux ans au Refuge Notre-Dame de la Merci. Au procès, son avocat, Irénée Simard, soutiendra dans sa défense que Mme Pitre ne savait pas à quoi allait servir la dynamite qu'elle était allée acheter à la demande de M. Guay et qu'elle ne savait pas non plus ce que contenait le colis qu'elle

³⁰⁰ Jérôme Morneau, « L'affaire de la femme Pitre », *Le tribunal de l'histoire, Saison 2009-2010*, Commission de la capitale nationale du Québec, mars 2010, p. 2.

³⁰¹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, « La femme Pitre porte sa cause en Appel », p. 135.

³⁰² Albert Guay lui aurait de signer une lettre d'aveux et de se suicider ensuite la semaine suivant l'attentat.

alla porter à l'aéroport, M. Guay lui ayant dit qu'il contenait une statue. Les jurés, cependant, ne crurent pas à ce plaidoyer.

Dans les Annales de l'institution, on laisse voir comment l'accusée réagit à son procès. Par exemple, on apprend le 13 mars qu'elle en vient à douter des bienfaits de la pratique religieuse : « Mme Pitre qui, hier soir, disait laisser sa religion, est à la messe et y communique ce matin. La nuit porte conseil... »³⁰³. Le lendemain, une citation montre que les Sœurs du Bon-Pasteur soutiennent coûte que coûte Mme Pitre dans l'épreuve qu'elle traverse : « “Tout le monde l'abandonne, son mari lui a mis la corde au cou par son témoignage, il veut se débarrasser d'elle”. Sr Supérieure lui dit : “Marguerite, quand même tout le monde vous abandonnerait, les Religieuses vous resteront toujours fidèles”. De telles paroles rassérènent cette victime de la bêtise humaine »³⁰⁴. Cette dernière partie soulignée nous porte à croire que les religieuses, du moins celle qui l'écrit, croient plus ou moins en la culpabilité de l'accusée. Plus tard, les mentions de Marguerite Pitre nous font comprendre que son comportement, dans l'attente que son procès soit porté en appel, est difficile à supporter pour les religieuses. Par exemple, on mentionne le 5 novembre qu'on ne laissera plus Mme Pitre avoir plus de deux périodes de parler par mois et qu'en apprenant la nouvelle, la détenue serait devenue aphone. L'annaliste ajoute : « Bonne chose : on pourra se reposer un peu... »³⁰⁵. Le 26 janvier 1952, elle écrit : « Marguerite prend la résolution d'être toujours de bonne humeur pendant le carême. La Sainte-Quarantaine sera donc un temps de repos pour ses gardiennes... si elle tient parole... ce qui n'est pas fait... »³⁰⁶. L'atmosphère semble toutefois changer à partir du moment où l'appel est rejeté par Ottawa et Mme Pitre n'a plus d'autre choix que de se préparer à sa terrible sentence :

Depuis, faisant preuve d'un sang-froid peu ordinaire, elle règle ses affaires matérielles avec l'aide de Sœur Supérieure, qui a grand hâte que tout soit terminé, afin de consacrer le plus de temps possible aux affaires combien plus importantes de son âme. Une réaction redoutable a été évitée, miracle du Sacré-Cœur! Cependant, cette malheureuse a grandement besoin du secours précieux de nos incessantes prières³⁰⁷.

³⁰³ *Ibid.*, 13 mars 1951, p. 204.

³⁰⁴ *Ibid.*, 14 mars 1951, p. 204.

³⁰⁵ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 3, Annales 1951-1962, 5 novembre 1951, p. 6.

³⁰⁶ *Ibid.*, 26 janvier 1952, p. 14.

³⁰⁷ *Ibid.*, 6 décembre 1952, p. 34.

Outre ces mentions dans les Annales et les 68 pages d'articles de journaux recopiés par l'annaliste, on retrouve aussi dans les archives du Refuge Notre-Dame de la Merci quelques documents concernant Mme Pitre. Le plus significatif est celui intitulé « Dernières semaines, derniers jours, dernières heures, de MARGUERITE RUEST-PITRE ». On y relate, sans surprise, les derniers moments de Mme Pitre du point de vue des Sœurs, dont celui de la Sœur Supérieure qui l'a accompagnée, avec une autre religieuse, jusqu'à la prison de Montréal.

La présence des femmes condamnées au Refuge Notre-Dame de la Merci modifie donc le rythme de vie habituel de la prison. On doit demander une religieuse supplémentaire pour s'occuper de Marguerite Pitre, et elle semble monopoliser l'attention de la Sœur Supérieure. L'histoire de cette femme au destin tragique intéressa grandement ses contemporains. Les Sœurs du Bon-Pasteur n'abandonnent pas cette détenue et les autres condamnées à mort à elles-mêmes, semblant même redoubler d'ardeur dans l'encouragement de la pratique religieuse, surtout la prière, pour préparer ces « âmes » à ce qui les attend. Ce discours est repris par les Sœurs du Bon-Pasteur dans la présentation des vertus de la pratique religieuse dans la réhabilitation des prisonnières :

En effet, grâce à l'esprit de compréhension de l'administration pénitentiaire, à son grand souci d'améliorer les conditions de vie des détenues, tant au point de vue physique qu'intellectuel et moral, les religieuses peuvent réaliser les adaptations désirables pour le bien des prisonnières. Car, tout n'est pas perdu pour ces reprises de la justice humaine... il ne s'agirait que de rappeler ici le cas de telle condamnée à la peine capitale... il y a plusieurs années. Dès qu'elle connut les beautés de notre sainte religion, « X » ne cessa de dire combien, avec l'instruction religieuse, sa vie eût été différente. Étudier son catéchisme, travailler, prier furent ses occupations pendant qu'elle vécut à la prison avant son exécution. Pas un instant, son courage ne faillit, et sa piété fut ardente et sincère jusqu'au bout³⁰⁸.

Cette citation expose, elle aussi, l'intérêt porté à la « repentance » des détenues condamnées à mort par les religieuses. Elle révèle la dialectique développée par les Sœurs du Bon-Pasteur mettant en valeur la pratique religieuse dans le processus de réhabilitation des prisonnières dont il sera question dans le prochain chapitre.

³⁰⁸ Sœur Sainte-Annette-Marie, « L'apostolat auprès des détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci », *Le Petit courrier du Bon-Pasteur*, juin 1957, p. inconnue. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962, date inconnue, p. 98.

2.4 Conclusion de chapitre

En conclusion, mentionnons que de manière générale, les définitions de la déviance féminine évoluent peu et lentement entre 1932 à 1972. Les délits tendent à se diversifier vers la fin de la période étudiée, mais ceux qui portent atteinte à l'ordre public restent les plus importants. Les sentences, généralement très courtes au début de la période, le sont encore plus à partir des années 1960. Les femmes concernées sont très jeunes, à très grande majorité d'origine canadienne-française, catholiques et francophones, mais leur lieu de résidence se diversifie au fil du temps. On note également une progression de leur niveau d'instruction, une tendance générale au Québec à partir de l'adoption de la loi de l'obligation scolaire de 1943. En ce qui concerne l'état civil, nous observons un renversement des tendances : les femmes incarcérées sont majoritairement célibataires à partir de 1952. Nous nous sommes aussi penchée sur des parcours typiques et carrément atypiques : les récidivistes et les femmes condamnées à monter sur l'échafaud, ce qui nous a permis de mettre en valeur des voix de femmes qui ne sont pas souvent représentées dans les études générales sur les prisons des femmes. Examinons maintenant quel type de réhabilitation les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec proposent à ces femmes aux parcours variés.

Chapitre 3 : Rescaper des « naufragées de la vertu »³⁰⁹ : La réhabilitation à la Prison des femmes de Québec

« L'heure passée au Refuge m'a amplement persuadée de l'énorme influence de l'artisanat sur la mentalité anarchiste des prisonnières »³¹⁰

Dans un article de quatre pages paru en 1950 dans *La Terre et le foyer*, Adrienne Choquette, journaliste et femme de lettres québécoise, cherche à évaluer l'impact de l'artisanat sur « l'individu anarchiste » en se penchant sur l'exemple du Refuge Notre-Dame de la Merci. Elle conclut que dans cette institution, depuis quatre ans, les Sœurs du Bon-Pasteur ont prouvé que l'artisanat portait véritablement des « vertus curatives », en plus de permettre aux femmes d'acquérir des savoirs pertinents pour trouver « un gagne-pain honorable et préservateur »³¹¹. Qu'en était-il avant l'implantation de l'enseignement de l'artisanat et de sa pratique au Refuge Notre-Dame de la Merci ? Comment les religieuses envisageaient-elles la réhabilitation des détenues de 1931 à 1972 ? Comment les discours évoluent-ils dans l'après-guerre ?

Dans ce chapitre, nous exposerons les démarches de réhabilitation entreprises par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec auprès des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci. Nous montrerons l'évolution des pratiques de « réadaptation » des prisonnières au cours des années, en marquant l'importance de l'enseignement religieux et de la pratique religieuse. L'absence de formation scolaire au sein de la prison diffère de ce qui est développé dans les autres institutions du Bon-Pasteur à Québec³¹². Nous examinerons aussi

³⁰⁹ Expression utilisée par l'annaliste des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 5 octobre 1950, p. 113.

³¹⁰ Adrienne Choquette (1915-1973) fut corédactrice puis rédactrice de la Revue *La Terre et le foyer*, publication des Cercles de Fermières du Québec de 1948 à 1970. Cette revue véhiculait des valeurs défendues par les cercles de fermières par diverses chroniques aux sujets considérés comme étant avant-gardistes. Jocelyne Mathieu, « Les Cercles de fermières : cent ans d'expertise et d'engagement dans les arts textiles », *Les Cahiers des dix*, n° 68, 2014, p. 101. Citation : ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, p. 116-120. Adrienne Choquette, « L'artisanat en prison », *La Terre et le foyer*, Numéro inconnu, octobre 1950, p. 20-24.

³¹¹ *Ibid.* p. 20.

³¹² En effet, dans leurs institutions accueillant des adolescentes délinquantes, les communautés du Bon-Pasteur de Québec et d'Angers à Montréal accordaient une grande importance à la formation scolaire dans le programme de réhabilitation. Véronique Strimelle, *op. cit.* p. 222.

l'implication du gouvernement provincial dans le domaine de la réintégration des détenues en société, ce qui nous amènera à postuler l'agentivité³¹³ des Sœurs du Bon-Pasteur dans l'organisation du régime de vie à la prison. Enfin, nous évaluerons la façon selon laquelle les discours sur la réhabilitation sont établis en fonction des visions de la déviance féminine qui ont été dégagées dans les chapitres précédents.

Nous postulons que les « activités » de réhabilitation sont fortement influencées par des stéréotypes genrés qui guident les comportements sociaux à adopter par les femmes. Par ailleurs, les Sœurs du Bon-Pasteur ont développé leur propre expertise dans le domaine et réutilisent les méthodes développées depuis 1850, les adaptant selon le caractère spécifique de l'institution. La prison des femmes de Québec n'est pas une « bonne œuvre » au même titre que les autres établissements administrés par les Sœurs du Bon-Pasteur. Toutefois, le gouvernement, qui doit édicter les règlements à suivre dans l'établissement, intervient très peu dans les décisions concernant l'horaire de la prison et les activités développées pour « réadapter » les femmes incarcérées. Ainsi, les religieuses disposent d'une grande autonomie en ce domaine, même si les autorités civiles insistent pour que le travail à faire effectuer par les prisonnières contribue au financement et à l'entretien de l'établissement. Enfin, les démarches de réhabilitation entreprises par les Sœurs du Bon-Pasteur évoluent fortement, comme nous l'observerons, à partir de la fin de la décennie 1940.

Pour réaliser cette partie de l'étude, nous avons effectué une analyse approfondie des archives et des Annales du Refuge Notre-Dame de la Merci. Nous avons aussi mis à profit la correspondance de la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec avec le bureau du Procureur général de la province pour saisir les dynamiques de pouvoir agissant entre les deux instances. Nous traiterons en premier de l'origine et de l'influence des discours sociaux en vigueur sur la réhabilitation des femmes, pour ensuite nous pencher sur le caractère religieux des programmes de réhabilitation appliqués au Refuge Notre-Dame de la Merci. Enfin, nous examinerons les particularités de la réhabilitation dans cet établissement, qui se

³¹³ Nous rappelons que nous employons ce terme pour désigner le pouvoir d'action des Sœurs du Bon-Pasteur dans un contexte où des cadres précis leur sont imposés. Le système carcéral leur permet de développer une « puissance d'agir » qu'il importe de considérer pour saisir la teneur des méthodes de réhabilitation qu'elles développent au Refuge Notre-Dame de la Merci.

caractérisent à partir de 1948 par la pratique de « l'artisanat », une tendance à situer dans la foulée de la professionnalisation et de la valorisation de l'enseignement ménager au Québec dans l'après-guerre.

3.1 Les racines victoriennes de la réhabilitation

La dynamique de « réhabilitation³¹⁴ » implantée au Refuge Notre-Dame de la Merci est issue de perceptions, méthodes, innovations, réformes provenant de l'époque victorienne³¹⁵ et qui ont été modifiées avec le temps. Dès le XVIII^e siècle, à Québec, les individus emprisonnés avaient commis un éventail de délits, surtout des vols et des crimes violents. La plupart étaient en attente de leur procès, et peu d'entre eux avaient reçu une sentence d'emprisonnement³¹⁶. Cependant, l'industrialisation amène son lot de pauvreté et les indigents sont de plus en plus nombreux, ce qui engendre une modification du rôle de la prison dans les sociétés occidentales. Elles deviennent des lieux où les classes les plus pauvres se retrouvent pour diverses raisons dans lesquelles la punition, telle qu'entendue auparavant, n'est plus de mise³¹⁷. Dès le milieu du XIX^e siècle, les discours valorisant la création d'établissements carcéraux réservés aux femmes³¹⁸ mettant en valeur l'implantation de méthodes de réhabilitation par le travail féminin prendront de l'ampleur.

Mentionnons en premier lieu que les autorités carcérales percevaient les femmes comme étant fortement corruptrices pour les détenus masculins dans les prisons communes³¹⁹. En Grande-Bretagne, on en vint à créer de nouvelles institutions pour femmes ou des quartiers séparés pour celles-ci dans les prisons communes. En même temps, des organisations philanthropiques féminines demandèrent à visiter les prisons et furent « horrifiées » de

³¹⁴ Nous utiliserons cette expression pour désigner les méthodes mises en place au Refuge Notre-Dame de la Merci visant à la réinsertion sociale des prisonnières par la moralisation, l'enseignement religieux et l'apprentissage de savoir-faire féminins. Les Sœurs du Bon-Pasteur utilisent aussi l'expression « relèvement ».

³¹⁵ Ces réformes résultent d'un changement dans la perception du rôle de la prison en société. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, les prisons deviennent progressivement des lieux de travaux forcés visant à « réadapter » les individus. Pour des explications plus poussées, consulter entre autres Norval Morris et David J. Rothman dir., *op. cit.* et Lucia Zedner, *Women, Crime and Custody in Victorian England, op. cit.*

³¹⁶ Donald Fyson, « Réforme carcérale et société carcérale. La prison de Québec de 1812 à 1867 », *op. cit.*, p. 47.

³¹⁷ Sean McConville, « The Victorian Prison. England, 1865-1965 », dans Morris et Rothman, *op. cit.*, p. 146.

³¹⁸ En général, les femmes et les hommes étaient détenus dans des quartiers séparés des prisons communes, et certains établissements étaient réservés aux femmes. Toutefois, ce n'est qu'au XIX^e siècle que la séparation institutionnelle se systématisa.

³¹⁹ Lucia Zedner, « Wayward Sisters: the Prison for Women », dans Morris et Rothman, *op. cit.*, p. 332.

constater les conditions dans lesquelles les prisonnières vivaient. Ces philanthropes militeront ardemment pour qu'on crée des établissements réservés aux femmes, dans lesquelles les gardes seraient des matrones pouvant inculquer de « bonnes valeurs » aux détenues³²⁰. Les femmes étant supposées être plus sensibles que les hommes aux vertus de la moralisation par l'exemple, ces établissements favorisaient la réforme par un mélange de coercition, d'encouragement et de manipulation. En effet, les matrones, contrairement aux gardes masculins, étaient encouragées à en apprendre davantage à propos des détenues et à prendre en compte leur passé et leur tempérament afin d'adapter leur intervention auprès d'elles, d'où la possibilité de « manipulation », selon Lucia Zedner³²¹.

Une autre modification dans l'organisation de la vie quotidienne des femmes en prison à l'ère victorienne concerne les travaux forcés. Ces derniers furent utilisés comme punition dans les prisons dès le XVI^e siècle, en raison des visées de « resocialisation » de la prison. Dès la Réforme, dans les milieux protestants, le travail était perçu comme une valeur à inculquer aux classes pauvres. Les travaux forcés agissaient donc à titre d'éducation morale³²². À partir du XIX^e siècle, alors que les rôles sociaux imposés aux femmes en viennent à se définir davantage en opposition aux rôles sociaux masculins, il devient plus ou moins justifié de faire faire le même type de travail aux hommes et aux femmes dans les prisons communes. En France aussi, une loi de 1850 prévoit que les femmes soient employées « aux travaux qui conviennent à leur sexe »³²³, mais la teneur de ces travaux n'est pas précisée. À Québec, dans la prison située sur la rue Saint-Stanislas, les hommes étaient surtout employés la préparation de l'étoffe, alors que les femmes effectuaient des travaux de couture, de tricot et de filage³²⁴. Pour les femmes, ce type de travail vise davantage la socialisation et la moralisation. En effet, l'apprentissage de savoir-faire féminins était considéré comme un moyen de réinsérer les femmes dans une société où un ensemble de valeurs morales les assignent à des tâches précises. Comme la déviance féminine se définit par rapport à une norme établie, la

³²⁰ Nicole Hahn Rafter, *op. cit.* p. 25-26.

³²¹ Lucia Zedner est professeure de droit à l'Université d'Oxford. Elle a produit plusieurs publications sur l'histoire des prisons pour femmes pendant l'époque victorienne. Lucia Zedner, « Wayward Sisters : the Prison for Women », *op. cit.*, p. 344.

³²² Pieter Spierenburg, *op. cit.*, p. 26.

³²³ Tétard, *op. cit.*, p. 127.

³²⁴ Donald Fyson, « Réforme carcérale et société carcérale. La prison de Québec de 1812 à 1867 », *op. cit.*, p. 89.

réhabilitation vise à réinsérer les prisonnières dans des cadres sociaux préétablis. À partir de 1870, dans l'Amérique du Nord anglophone, on crée des *Reformatories*, de nouveaux lieux d'enfermement pour les femmes, pour développer ces préceptes de réhabilitation par l'imposition de valeurs morales issues des représentations de la féminité en vigueur dans les classes moyennes et bourgeoises. Selon Wendy Ruemper, c'étaient les femmes les plus jeunes, souvent employées comme domestiques et en étant à leur première offense qui étaient envoyées à l'*Andrew Mercer Reformatory* en Ontario. Elles étaient considérées comme offrant plus d'espoir de réhabilitation que les plus âgées³²⁵. Les femmes « respectables » qui sont chargées de surveiller les prisonnières leur enseignaient divers travaux ménagers (tricot, reprisage, cuisine, nettoyage, buanderie, etc.)³²⁶. La création de prisons pour femmes impliquait que les surveillantes soient des matrones au passé irréprochable qui devaient avoir une influence positive sur les détenues. Dans les faits, le recrutement de matrones était très difficile, les salaires étant trop bas pour intéresser les femmes correspondant au profil visé³²⁷. En France, l'administration des prisons pour femmes fut rapidement confiée aux communautés religieuses féminines pouvant fournir un personnel moralement irréprochable à moindre coût³²⁸.

La ville de Québec semble avoir en partie échappé à ces réformes de l'ère victorienne, puisque de 1867 à 1931, les femmes restèrent dans le même établissement que les hommes, bien qu'elles soient détenues dans des quartiers séparés. Elles étaient visitées par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec qui assuraient l'enseignement religieux aux détenues, mais les organismes philanthropiques féminins de la ville déploraient le fait qu'elles ne disposaient d'aucun programme de « réhabilitation » proprement dit³²⁹. Bien que Lucia Zedner affirme que l'action des mouvements réformistes mentionnés plus haut se soient essoufflés avant la

³²⁵ Wendy Ruemper, « Locking Them Up : Incarcerating Women in Ontario, 1857-1931 », dans Louis A. Knalfá et Susan W. S. Binnie dir., *Law, Society, and the State: Essays in Modern Legal History*, Toronto, University of Toronto Press, 1995, p. 370.

³²⁶ *Ibid.*

³²⁷ En effet, on semble ne vouloir que des femmes d'un certain statut social afin qu'elles agissent positivement sur la moralité des prisonnières. Dans les faits, peu de femmes de la classe moyenne ou aisée avaient besoin d'un emploi ou désiraient travailler comme matrone en prison.

³²⁸ Les Sœurs de Marie-Joseph y étaient dédiées. Lucia Zedner, « Wayward Sisters : the Prison for Women », *op. cit.*, p. 345.

³²⁹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 24 octobre 1931, p. 4.

décennie 1930, nous retrouvons des relents des idées qui les avaient poussés dans la création du Refuge Notre-Dame de la Merci. D'abord, on confie l'établissement à une communauté religieuse, comme dans certains établissements français, ce qui limite le problème de recrutement de matrones laïques³³⁰. Dans la société canadienne-française de la première moitié du XX^e siècle, le champ des services sociaux était fortement investi par les diverses communautés religieuses et il allait de soi de confier les prisonnières aux Sœurs du Bon-Pasteur, qui avaient développé une expertise dans le « relèvement de la femme perdue ». Elles représentaient une fiabilité et une pérennité incomparable, tout en fournissant un travail peu coûteux. Par ailleurs, comme il importait que les femmes soient surveillées par des femmes à moralité édifiante, qui devaient agir à titre d'exemple positif pour les prisonnières, les religieuses semblaient toutes indiquées pour agir à titre de gardiennes de prison.

Par ailleurs, le principe de « moralisation » des prisonnières est intrinsèque à la mission que se donnent les Sœurs du Bon-Pasteur dans la ville et au sein de l'établissement. Dès la création de la prison, le rythme de vie des prisonnières s'est appuyé sur l'éducation pieuse et la pratique religieuse, qui agissent comme moyen de réhabilitation des détenues et des prévenues. Les religieuses se font un devoir que chacune des femmes incarcérées en ressorte « plus près de Dieu »³³¹. Le travail des détenues est aussi partie prenante du quotidien. Rappelons que les contrats intervenus entre le gouvernement et la communauté religieuse prévoyaient que les prisonnières participent aux tâches d'entretien de la prison, surtout le ménage, le blanchissage et le reprisage de la literie de la prison³³². Pour punir les mauvais comportements, les religieuses enlèvent des « privilèges » à celles qui ont mal agi, comme le droit de se procurer des cigarettes, par exemple. Un article paru dans *Le Devoir* en 1933 affirme que les femmes sont très bien traitées au Refuge Notre-Dame de la Merci, voire trop. L'auteur relate l'histoire d'une femme qui refuse de témoigner en cour, affirmant qu'elle file

³³⁰ Un nombre restreint de matrones (quatre tout au plus) étaient embauchées pour assurer la surveillance des détenues. Même avec ce nombre restreint, nous retrouvons des échos des problèmes de recrutement dans les Annales de l'institution.

³³¹ Cette expression est utilisée à quelques reprises dans les archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Elle soulève le fait que les religieuses considèrent que chacune des détenues progresse à leur contact et auprès de leur enseignement, mais que certaines sont moins faciles à « relever », en fonction de leurs aptitudes et leurs milieux d'origine.

³³² Extrait des règlements des prisons de 1943, recensé dans Sœur Marie d'Israël, *op. cit.*, p. 16.

le « bonheur parfait » en prison, étant logée, nourrie et allant à la messe chaque matin³³³. L'auteur conclut que « la contrainte par corps est inefficace contre une femme, si elle est de quelque utilité contre le sexe fort »³³⁴. Ainsi, l'organisation de la prison se fait dès ses débuts dans une perspective de traitement différencié, « adapté » au genre féminin des détenues, ce qui se reflète dans les discours publics par l'entremise de la presse. L'absence d'étude sur les femmes emprisonnées à la prison des Plaines d'Abraham, de 1867 à 1931, ne nous permet pas d'affirmer si le traitement des femmes par les Sœurs du Bon-Pasteur en différait.

L'organisation du travail est conçue en fonction des stéréotypes genrés en vigueur à l'époque : les femmes font le moins possible des travaux qui sont considérés comme étant masculins, même si la prison n'abrite en théorie que des femmes, religieuses ou détenues. Les employés masculins, soit l'aumônier, le médecin et le ou les gardiens, ont des tâches précises qui excluent l'entretien domestique de l'établissement³³⁵. On demande plutôt aux prisonniers masculins de la prison des Plaines d'Abraham³³⁶ d'effectuer certains travaux d'entretien du bâtiment, comme de la peinture³³⁷, ou encore d'approvisionnement, comme la récolte de pommes de terre³³⁸, par exemple. Parallèlement, le département du procureur général de la province s'attend à ce que les prisonnières effectuent des travaux typiquement « féminins » pour la prison des hommes de Québec. Par exemple, dans la décennie 1940, les femmes détenues devront raccommoier les chaussettes des détenus masculins de l'autre établissement³³⁹. Rappelons que le Refuge Notre-Dame de la Merci étant la « section féminine » de la prison commune de Québec, il est administré par les mêmes autorités civiles que celles de la prison des hommes, soit le shérif et le gouverneur, ce qui facilite les échanges de services entre les deux entités.

³³³ Auteur.e inconnu, « Les douceurs à la prison », *Le Devoir*, 21 mars 1933, p. inconnue. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, p. 46.

³³⁴ *Ibid.*

³³⁵ Les gardiens cumulaient souvent les emplois de chauffeurs et mécaniciens de la prison.

³³⁶ La prison des hommes de Québec, où étaient incarcérées aussi les femmes avant 1931, se situait sur les Plaines d'Abraham jusqu'en 1970. Le bâtiment abrite aujourd'hui un pavillon du Musée des beaux-arts de Québec.

³³⁷ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962, 23 novembre 1953, p. 55.

³³⁸ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 15 septembre 1938, p. 168.

³³⁹ Nous ne pouvons pas évaluer la durée de cette entente, puisque les archives que nous détenons n'en feront plus mention après 1943.

Une correspondance entre Sœur Marie de Sainte-Blandine, économe générale des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et Léopold Désilets, assistant-procureur général de la province, met en lumière un litige par rapport à ce type d'entente. Après que les autorités civiles aient demandé de raccommoder les chaussettes provenant de la prison de Saint-Joseph de Beauce, la religieuse écrit pour signifier à M. Désilets que la communauté a accepté de le faire pour les prisonniers masculins de Québec, mais qu'« il ne faudrait pas conclure qu'il en sera de même pour les autres prisons de la Province »³⁴⁰. À cela, l'assistant-procureur répondra : « Nous présumons que, comme nous, madame la Supérieure de la prison des femmes ne demande pas mieux que de prévenir l'oisiveté (sic) chez les détenues sous son contrôle et de leur fournir du travail à faire, quelle que soit la provenance de tel travail »³⁴¹. Il rajoute plus loin : « nous avons toujours compris que, à la prison de Québec, il était très difficile de trouver suffisamment de travail pour tenir les prévenues occupées »³⁴². Il conclut en disant que cette besogne ne peut être effectuée à la prison de Saint-Joseph de Beauce, faute de prisonnières. L'on conçoit donc que ce travail ne peut être effectué par les hommes et qu'il est primordial d'occuper les prisonnières avec cette tâche, afin de prévenir toute oisiveté ou paresse de leur part. La lettre laisse aussi sous-entendre que le département du procureur général considère que les prisonnières ne travaillent pas suffisamment. Les religieuses rétorqueront que les détenues qui ne sont pas malades³⁴³ s'occupent amplement avec les travaux ménagers et qu'à cause de « leur maladresse ou de leur malveillance », les premières doivent faire une grande partie du travail, en plus de leurs occupations habituelles³⁴⁴. L'assistant-procureur répondra que finalement, on enverra les chaussettes se faire repriser à la prison de Bordeaux à Montréal.

Cette correspondance est la seule trace de l'intervention du gouvernement quant au travail des prisonnières au Refuge Notre-Dame de la Merci retrouvée dans les archives de

³⁴⁰ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40C-02, Économiques générales, Lettre envoyée par Sœur Marie de Sainte-Blandine à l'assistant-procureur général Léopold Désilets, le 26 mars 1943.

³⁴¹ *Ibid.*, lettre envoyée par Léopold Désilets à Sœur Marie de Sainte-Blandine, le 2 avril 1946.

³⁴² *Ibid.*

³⁴³ Sœur Marie de l'Ange Gardien, Supérieure, affirme qu'au moment où elle écrit cette lettre, 31 détenues sur 37 sont atteintes de gonorrhée ou de syphilis. *Ibid.*, lettre envoyée par Sœur Marie de l'Ange-Gardien, supérieure du Refuge Notre-Dame de la Merci, à Sœur Marie de Sainte-Blandine, économe générale, le 7 avril 1943.

³⁴⁴ *Ibid.*, lettre envoyée par Sœur Marie de Sainte-Blandine à Léopold Désilets le 20 juin 1943.

l'institution. Elle expose l'agentivité des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, qui considèrent leur intervention dans ce domaine suffisante, et se permettent de contester une mesure prise par le gouverneur de la prison qu'elles ne trouvent pas justifiée et qui leur paraît nuisible au mode de fonctionnement de la prison. L'intervention de la communauté religieuse en matière de réhabilitation va toutefois au-delà de la supervision du travail et de la moralisation des détenues, comme le prévoyaient déjà les réformes des prisons au siècle précédent. La pratique religieuse comme mesure de « relèvement » sera omniprésente pendant toute la période étudiée.

3.2 La pratique religieuse au cœur de la réadaptation

Au-delà des conceptions de la réhabilitation des femmes déviantes développées au XIX^e siècle et adaptées ensuite, la vision de la « réadaptation des prisonnières » des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec prend un caractère particulier et évolue face aux enjeux de société globaux. Dès 1931, cette vision s'appuie sur la ferveur religieuse, l'enseignement religieux et les pratiques de dévotion. L'horaire de vie à la prison est semblable à celui que nous pourrions retrouver dans un couvent, encadré par une gestion du temps précise et par un cycle de prières laissant peu de place à la récréation.

3.2.1 La philosophie des Sœurs du Bon-Pasteur face à la réhabilitation

Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec se sont consacrées depuis leurs débuts en 1850, soit 81 ans avant la création de la prison des femmes, au « relèvement de la femme perdue ». Bien que leur intervention auprès des diverses clientèles qu'elles côtoient puisse varier et évoluer, elle reste axée sur l'enseignement religieux, ménager et scolaire. Le but est de réinsérer ces femmes dans une société chrétienne en en faisant de bonnes épouses, mères, et ménagères, conformément aux valeurs de cette première moitié du XX^e siècle³⁴⁵. Un compte rendu d'une conférence donnée en 1954 par Sœur Annette-Marie³⁴⁶, intitulée « La réadaptation sociale de

³⁴⁵ Ces valeurs perdront de l'importance avec la Révolution tranquille dans les années 1960, mais en pratique, il est difficile d'affirmer qu'elles sont complètement disparues au moment où les Sœurs du Bon-Pasteur laisseront l'administration de la prison au Ministère de la Justice en 1972.

³⁴⁶ Sœur Annette-Marie avait été la supérieure de la prison avant de prononcer cette conférence. Elle laissa plusieurs témoignages sur la réhabilitation au Refuge Notre-Dame de la Merci dans plusieurs médias, dont le *Petit courrier du Bon-Pasteur*, journal de la communauté, et l'*Action catholique*.

la prisonnière », nous informe sur la mission plus précise que les Sœurs du Bon-Pasteur se sont donnée et se donnent encore à ce moment au Refuge Notre-Dame de la Merci.

Les religieuses tiennent pour acquis que les femmes qui leur sont confiées, des prisonnières dans ce cas-ci, ont peu de connaissances en matière religieuse, et qu'il est de leur devoir de les éduquer en cette matière : « Il ne faut pas oublier que la plupart des sujets amenés en prison sont des sous-douées, anormales, abruties. Leur milieu, leur propre famille, les ont perverties. Elles sont d'une ignorance incroyable en fait de religion »³⁴⁷. Nous comprenons dans cette citation que les religieuses sont conscientes que la plupart des détenues qu'elles doivent réhabiliter sont issues des milieux les moins nantis³⁴⁸ et qu'elles observent des lacunes certaines dans leur éducation religieuse³⁴⁹. Par ailleurs, les religieuses elles-mêmes s'en remettent à Dieu en ce qui concerne l'efficacité de leur œuvre, comme pour compenser l'incroyance de certaines de leurs protégées. Selon Sœur Sainte-Annette-Marie, la Sœur du Bon-Pasteur doit adopter cette attitude : « Elle ne doit pas éteindre la mèche qui fume encore. Elle ne doit pas non plus croire son travail inutile. Dès qu'elle a fourni son effort, c'est à Dieu de faire le reste, c'est Sa grâce qui sauve, ce ne sont pas ses pauvres moyens »³⁵⁰. En effet, les religieuses sont conscientes que certaines prisonnières ne seront pas réceptives à leur modèle de réhabilitation : « Quand le vice est ancré dans leur nature, ces femmes déchues, tarées, vicieuses ne sauraient plus vivre en dehors de leurs milieux pervertis »³⁵¹. Ainsi, l'attitude des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec face à leur mission de réhabilitation des « femmes déchues » s'appuie sur une foi profonde dans le pouvoir de l'action de Dieu. Toutefois, les religieuses prennent en compte le passé et les conditions difficiles que les femmes peuvent avoir vécus. Elles sont aussi conscientes que leur entreprise peut être vaine si les détenues sont trop atteintes par le « vice ».

Leurs interventions semblent marquées par une possibilité d'adaptation en regard des profils des femmes qui leur sont confiées : « En effet, grâce à l'esprit de compréhension de

³⁴⁷ Sœur Sainte-Annette-Marie, « Réadaptation sociale de la prisonnière », ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40B-04, Directrices, S. St-Antonio, 1945-1972, p. 5.

³⁴⁸ Nous l'avons observé dans le chapitre précédent.

³⁴⁹ De manière générale, on remarque une baisse de la pratique religieuse dès la fin de la décennie 1940. Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, p. 143.

³⁵⁰ Sœur Sainte-Annette-Marie, « Réadaptation sociale de la prisonnière », ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40B-04, Directrices, S. St-Antonio, 1945-1972, p. 5.

³⁵¹ *Ibid.* p. 1.

l'administration pénitentiaire, à son grand souci d'améliorer les conditions de vie des détenues, tant au point de vue physique qu'intellectuel et moral, les religieuses peuvent réaliser les adaptations désirables pour le bien des prisonnières »³⁵². En effet, le discours de Sœur Sainte-Annette-Marie laisse entrevoir une certaine compréhension de la situation « malheureuse » des détenues et met l'accent sur une moralisation « douce » par l'entremise de la pratique religieuse, tout comme l'annaliste de l'institution en 1947 : « Les maîtresses cherchent tous les moyens d'adoucir la détention à ces pauvres filles, tout en leur faisant comprendre qu'on peut s'amuser sans faire de la peine au Bon Dieu »³⁵³. Néanmoins, nous n'avons pas retrouvé de traces des moyens concrets utilisés par les religieuses pour « s'adapter » aux besoins de chacune des détenues.

Par ailleurs, la référence à Dieu et à la prière est omniprésente dans la plupart des discours sur la réadaptation, surtout dans les Annales, que ce soit par la façon dont les religieuses s'en remettent à Dieu pour les guider dans leur mission, dans l'organisation des journées des détenues, ou dans l'évaluation des progrès réalisés dans la réhabilitation. Puisqu'on considère que les prisonnières transgressent les rôles assignés aux femmes, l'entreprise des religieuses vise à les réhabiliter, à leur imposer des valeurs conformes aux stéréotypes genrés primant en société. Le but de la réhabilitation consiste à faire des détenues de « bonnes chrétiennes », en visant surtout à réformer leur sens moral par la prière. Les religieuses misent plus particulièrement sur la confession et la communion comme moyens pour y parvenir. Néanmoins, il importe de se questionner quant à l'efficacité de ce type de réhabilitation pour ces femmes qui souvent n'ont pas les moyens financiers de modifier leur mode de vie. Comme pour Doris Beaulieu dont nous discutons précédemment³⁵⁴, les Annales insistent sur la ferveur religieuse des détenues pour mettre de l'avant la repentance, gage de réhabilitation, pense-t-on, de plusieurs détenues. L'annaliste note, par exemple, en 1956 :

³⁵²Sœur Sainte-Annette-Marie, « L'apostolat auprès des détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci », *Le Petit courrier du Bon-Pasteur*, juin 1957, p. inconnue. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962, date inconnue, p. 98. Lucia Zedner met aussi l'accent sur la possibilité d'adaptation de l'intervention des matrones laïques en Grande-Bretagne à l'époque victorienne.

³⁵³ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 30 juin 1947, p. 47.

³⁵⁴ Voir le chapitre 2.

Si la reconnaissance est fleur rare, T., mère de plusieurs enfants, et qui a certes un passé orageux, nous en fait respirer aujourd’hui tout le parfum. Son séjour au Refuge lui a valu son retour à Dieu, à son mari, à son foyer. “Maintenant que j’ai nettoyé ma conscience, dit-elle, je comprends et je suis bien décidée à faire tous les sacrifices pour rester fidèle”. À genoux au parloir, elle récite avec calme et vraie piété son chapelet, en attendant la voiture qui la conduira à la Cour. Depuis plusieurs jours, elle communique avec ferveur. Au début de l’après-midi, par téléphone, elle informe Sœur Marie-Claire, Supérieure, de sa libération, remercie avec effusion toutes les Mères qui lui ont été si secourables, et sollicite des prières... Dans la soirée, elle vient remettre à Sœur Supérieure, une boîte de chocolats, lui présente son mari et remercie avec sincérité et promesse³⁵⁵.

Ainsi, nous constatons que les religieuses considèrent que la prière et la communion témoignent de la réhabilitation de T., et que celle-ci comprend des « sacrifices ». Ce vocabulaire rappelle que la vie dans la communauté religieuse est elle aussi faite de sacrifices, puisqu’en y entrant les femmes doivent faire vœu de pauvreté, de chasteté et d’obéissance, en plus de dévouement à une cause, celle des « femmes perdues ». De ce fait, l’horaire de vie des détenues en prison ressemblait au quotidien des religieuses ou des écolières³⁵⁶ dans un couvent.

3.2.2 Un emploi du temps appuyé sur la pratique religieuse

Dès la création de la prison, l’exercice religieux domine dans l’organisation de l’horaire de vie des détenues, suivant en cela celui de leurs « gardiennes », les religieuses. Pour en témoigner, l’auteur inconnu d’un article paru dans l’*Action catholique* en 1942 affirmait : « La prison des femmes est excellentement (sic) bien tenue : tout y respire l’ordre et la propreté au point que l’on se croirait dans un couvent plutôt que dans une maison de détention. Cette impression ne disparaissait pas même à la vue des “pensionnaires” dans la cour murée »³⁵⁷. En effet, l’analyse des horaires qui rythment le quotidien des détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci nous porte à croire qu’elles vivaient dans une atmosphère

³⁵⁵ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 4, 1952-1960, 15 avril 1956, p. 37.

³⁵⁶ Nous confondons sciemment ces deux groupes pour faire référence au fait que comme les écolières, les prisonnières ont un cadre de vie calquée sur celui des religieuses qui agissent à titre de gardiennes ou d’éducatrices. Le terme « couvent » renvoie à l’endroit où habitent les religieuses et a été confondu avec les termes « pensionnat » ou « internat » au Québec. Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid, *Les Couventines, L’éducation des filles au Québec dans les congrégations enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal, 1986, p. 47.

³⁵⁷ Auteur.e inconnu. « L’espace fait défaut à la prison des femmes ». *L’action catholique*, date inconnue, 1942, ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, entre la p. 239 et la p. 240.

monastique³⁵⁸. À la Maison Sainte-Darrie, la prison des femmes de Montréal, le même régime de vie quasi monastique est observé³⁵⁹. En effet, comme dans les pensionnats pour filles, chaque « temps » de la journée est réservé pour une activité précise, que ce soit les repas, les récréations, les exercices de piété ou les « ateliers » ou périodes de travail pour les prisonnières³⁶⁰. L'encadrement du début à la fin de la journée vise à inculquer une organisation quotidienne qui ne laisse pas place à la flânerie ou à l'oisiveté³⁶¹. Ainsi, l'objectif de « réhabilitation des détenues » ressemble à la socialisation qu'on souhaiterait inculquer aux jeunes filles dans les couvents puisqu'on poursuit un objectif précis : en faire des « bonnes femmes », de vaillantes épouses et mères³⁶².

Dès la création de la prison, la prière y est omniprésente. Les détenues pouvaient profiter de deux ou trois³⁶³ périodes d'une heure de récréation proprement dite par jour³⁶⁴. Les moments qui n'étaient pas consacrés aux prières étaient dédiés aux travaux d'entretien de l'établissement (ménage, couture, blanchissage, repassage, etc.). Il semble que les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec aient demandé conseil aux Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers à Montréal, qui tenaient depuis 1876 la Maison Sainte-Darrie, la prison pour femmes à Montréal, sur la façon d'organiser l'horaire des détenues³⁶⁵. Dans la réponse, rédigée le 9 janvier 1932, Sœur Marie-Raphaël, Supérieure de ces dernières, décrit l'horaire du temps alloué à la prière dans son institution :

³⁵⁸ Ce type d'horaire est aussi typique des institutions d'enfermement de la délinquance tenues par les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers à Montréal. Véronique Strimelle, *op. cit.*, p. 222.

³⁵⁹ . Jean-Marie Fecteau *et al.*, « La prison de Montréal de 1865 à 1913 : évolution en longue période d'une population pénale », *op. cit.*, p. 38.

³⁶⁰ Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid, *op. cit.*, p. 50.

³⁶¹ *Ibid.* p. 53-54.

³⁶² Nous retrouvons ce même type d'emploi du temps dans les autres institutions des Sœurs du Bon-Pasteur, comme la Maison Sainte-Madeleine et le Patronage Sainte-Geneviève, par exemple. Il semble s'agir d'une pratique institutionnelle répandue tant dans les pensionnats que dans les institutions de rééducation de la jeunesse délinquante puisque Sylvie Ménard remarque le même type d'emploi du temps chargé dans l'Institut Saint-Antoine pour les délinquants masculins à la fin du XIX^e siècle. Néanmoins, le but étant d'en faire de vaillants travailleurs, moins de temps y est alloué à la prière, alors que le travail y est omniprésent. Sylvie Ménard, *op. cit.*, p. 141.

³⁶³ Les dimanches et les jours fériés.

³⁶⁴ Les « couventines » profitaient du même nombre de récréations, parfois moins. Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid, *op. cit.*, p. 50 à 53.

³⁶⁵ Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec n'ont conservé que la lettre concernant la réponse à cette question dans leurs archives.

Temps alloué à la prière

Au lever, « Cœur à Dieu »; 6hrs moins 10 : Angelus, 3 « Je vous salue, Marie; 3 fois : « O Marie, ma bonne Mère, préservez-moi du péché mortel pendant ce jour ». Offrande de la journée : « Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur Immaculé... etc... »

6 hres : Ste Messe. Après la Messe, prière du matin, puis lecture abrégée de la vie du saint du jour.

Déjeuner suivi de 3 Ave Maria et invocations

10 hres : Chapelet dans les emplois

11 hres : Catéchisme par la Maîtresse

11 ½ hres : Dîner, suivi de l'Angelus, 3 Ave Maria pour offrir la récréation.

3 hres : Chapelet

4 hres : Chapelet de la Miséricorde

5 hres : Chapelet, suivi de la Prière du soir

5 ½ hres : Lecture instructive et amusante

6 hres : Souper, suivi de l'Angelus-3 Ave Maria avant la récréation.

7 ½ hres : Coucher-Cœur à Dieu- puis, comme au lever

Quand la dernière lumière est éteinte, la maîtresse fait le tour du dortoir et dit : « Cœur de Jésus, ayez pitié de ceux qui vont s'endormir en péché mortel, etc. »

Le samedi, à 11 hres – Catéchisme par le Rév. Père Aumônier

Le dimanche : Sermon à dix heures et quart, suivi du chapelet ou du Chemin de croix – La grand'messe a lieu à 8 ½ heures³⁶⁶.

Nous ne savons pas si les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec ont appliqué le même type d'horaire en 1932. Par contre, nous avons retrouvé les traces de l'horaire de 1943. Celui-ci est plus détaillé, mais les prières, les chapelets et les messes y sont tout aussi importants³⁶⁷. Nous comprenons que le catéchisme est fait par les « maîtresses » et l'aumônier, dépendamment des jours de la semaine, et que les moments de récréation et de repos sont d'une plus longue durée. Notons que l'heure du coucher est 20h. Nous n'avons pas trouvé de traces précises des horaires des prisonniers masculins pendant la même période, mais un document produit en 1985, intitulé *Le pénitencier de Kingston. Les cent cinquante premières années*, nous renseigne sur le régime de vie dans ce pénitencier fédéral : « Quand commence la journée, chaque détenu a un horaire rigide à suivre : endroits où se trouver à certaines heures, quand manger, dormir, travailler, se reposer... La routine est presque aussi immuable pour les agents que pour les détenus »³⁶⁸. Il semble donc que le rythme de vie des hommes

³⁶⁶ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-09, Supérieures locales, Sœur St-Fortunat, 1931-1934, Lettre envoyée par Sœur Marie-Raphaël de la Providence à Sœur St-Fortunat le 9 janvier 1942.

³⁶⁷ Voir l'horaire de 1943 à l'annexe VI.

³⁶⁸ Il est difficile de déterminer à quelle année cette mention fait référence. Au début du chapitre, l'auteur rapporte les propos d'un journaliste ayant visité la prison au début de la décennie 1920, mais il renvoie ensuite

était aussi fortement encadré, mais moins par des pratiques religieuses que pour les femmes. En effet, à la prison de Bordeaux, à Montréal, les prisonniers catholiques et protestants pouvaient assister aux offices religieux tous les dimanches et lors de fêtes religieuses. Des aumôniers et des membres de diverses communautés religieuses, comme les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers, les visitaient quotidiennement³⁶⁹.

Malheureusement, nous n'avons pu analyser les horaires des détenues à la Prison des femmes de Québec pour les décennies 1950 et 1960 puisque nous ne les avons pas retrouvés dans les archives de l'institution. À la Maison Sainte-Marie, à Montréal, dès 1946, l'horaire quotidien des détenues ne comporte que deux prières, le matin et le soir, ainsi qu'une demi-heure d'instruction religieuse. La messe du matin est quant à elle optionnelle³⁷⁰. Concernant le Refuge Notre-Dame de la Merci, nous pouvons seulement comparer le premier horaire à l'horaire de 1971. Nous remarquons que toutes traces de prière et de messe ont disparu, et que la messe de 16h est à cette date optionnelle. Nous supposons que les « ateliers » dont il est question font référence aux groupes de discussion et aux ateliers d'artisanat, héritage des décennies précédentes. En effet, Sœur Claire Landry témoigne dans une lettre écrite en 1969 de l'implantation du « Club amitié » qui prend la forme d'« ateliers » sur des sujets allant des cours d'orthographe à la « catéchèse de la chanson » en passant par des cours de premiers soins. Ce type d'activités semble avoir été implanté vers la fin de la décennie 1960 puisque dans sa lettre, la religieuse demande au directeur général du service des prisons de la province de lui fournir du matériel supplémentaire pour mener à bien cette entreprise, et laisse croire que celle-ci fut récemment créée³⁷¹.

Il est difficile d'évaluer à quel moment la pratique religieuse a cessé d'être partie prenante de l'horaire des détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci puisque nous disposons de moins de sources pour la décennie 1960. Nous pensons que cela s'est produit dans la foulée

aux propos d'Harvey Blackstock ayant écrit un livre sur ses expériences en prison paru en 1967. Dennis Curtis *et al.*, *Le Pénitencier de Kingston : les cent cinquante premières années : 1835-1985*, Ottawa, Service correctionnel du Canada avec l'autorisation du Solliciteur général du Canada, c1987, p. 101.

³⁶⁹ Sébastien Bossé et Chantal Bouchard, *Bordeaux. L'histoire d'une prison*, Boisbriand, Éditions au carré, 2013, p. 188-189.

³⁷⁰ Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*, p. 66.

³⁷¹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40B-10, Sœurs, Sœur Claire Landry, 1969, Lettre envoyée par Sœur Claire Landry à Maurice Gauthier, Directeur général du Service des prisons, le 11 mai 1969.

de la Révolution tranquille et du concile Vatican II. Les références à la ferveur religieuse des détenues foisonnent dans les Annales de la décennie 1950, ce qui nous amène à penser que le changement se soit produit ensuite. Le gouvernement n'a pas laïcisé l'administration de la prison pour des fins pratiques, vu l'expertise des Sœurs du Bon-Pasteur et leurs salaires bas, mais nous soupçonnons que l'emploi du temps des détenues fut modifié à ce moment crucial de l'histoire québécoise. La pratique religieuse semble toutefois avoir rythmé l'horaire de l'établissement pendant la plus grande partie de la période à l'étude, de 1931 et jusqu'à la fin de la décennie 1950 certainement.

3.2.3 La prière et la confession : garantes de l'efficacité de la réhabilitation ?

Comme les prières et les pratiques de dévotion sont omniprésentes dans les méthodes de réhabilitation appliquées par les Sœurs du Bon-Pasteur au Refuge Notre-Dame de la Merci, leur efficacité est d'abord mesurée par les manifestations de la ferveur religieuse. Nous avons retrouvé dans les Annales de l'institution de nombreuses mentions de « conversions » et de « rapprochement » avec Dieu, dont nous présentons l'analyse dans cette partie. Les religieuses recensent plusieurs types de manifestations de la ferveur religieuse pour l'ensemble de leurs « protégées » ou pour certaines femmes en particulier, dont les communions, les confessions, la prière. Elles rapportent parfois les paroles des détenues.

Dès la fondation du Refuge Notre-Dame de la Merci, les mentions de la communion et de la confession sont souvent évoquées dans les articles de journaux à propos de la prison conservés dans les Annales de l'institution. Par exemple, un article paru dans *L'Évènement*³⁷² le 11 juillet 1933 rapporte les propos de la Supérieure de l'époque, Sœur Saint-Fortunat : « Durant leur réclusion, elles [les détenues] aiment à entendre les allocutions et les lectures pieuses que nous leur faisons. Et, chose incroyable, elles assistent à la sainte messe tous les matins, et plusieurs d'entre elles communient sans qu'on les y invite. Elles se confessent aussi régulièrement une fois par semaine et font des lectures pieuses le soir avant le

³⁷² Un journal quotidien véhiculant des valeurs relativement conservatrices, paru dans la ville de Québec de 1867 à 1967. Georges-Henri Dagneau, « L'histoire de "L'évènement" », *Cap-aux-Diamants*, Vol. 1, No 2, p. 37.

coucher »³⁷³. Le discours de la religieuse indique la surprise qu'elle ressent face à la ferveur religieuse des détenues. Puisqu'elles sont considérées comme étant des « brebis égarées », on s'attend à ce qu'elles soient récalcitrantes face à l'imposition d'un horaire de vie ponctué par la pratique religieuse. Par ailleurs, dans leurs Annales, les religieuses mettent en valeur la participation des femmes incarcérées lors d'évènements particuliers, comme en témoigne un extrait écrit en 1950. La communion est ici considérée comme étant un indicateur des effets de la pratique religieuse et de la prise de conscience de leur situation par les détenues: « C'est donc notre fête, chère entre toutes : Notre-Dame de la Merci. La chapelle est en première classe; le chant, exécuté par les prisonnières, est bien réussi. Aussi les cœurs sont dans une atmosphère de faveur intense. Les nombreuses communions nous prouvent que nos protégées apprécient les bienfaits de notre sainte religion et sont conscientes du paupérisme de leurs âmes »³⁷⁴. La dernière mention de ce type dans un article de journal de 1957 conservé dans les Annales de l'institution porte un tout autre discours :

Les condamnées arrivent généralement rebelles à toutes pratiques religieuses (elles ont quelquefois abandonné leur religion depuis des années et refusent d'assister à la messe), mais l'exemple et la douce compréhension des religieuses dévouées, - qui considèrent leur tâche bien plus comme une œuvre humanitaire que comme l'exécution de la justice terrestre, - les touchent et elles comprennent qu'il y a au-dessus de toutes les misères et les dépravations humaines, un État éternel et souverain qui régit l'univers. Elles sentent qu'en fait, c'est là qu'elles doivent chercher leur consolation et leur salut. Les bonnes religieuses ne voient dans le sort de toutes ces misérables qu'incompréhension, concours malheureux de circonstances et surtout mauvais départs dans la vie et exemples de parents désunis et souvent ivrognes³⁷⁵.

Cet extrait laisse entrevoir plusieurs aspects de la réhabilitation développée par les Sœurs du Bon-Pasteur. Elles prêchent par l'exemple, elles visent à ce que les détenues prennent conscience du pouvoir de la religion qui doit leur apporter « consolation et salut ». L'annaliste affirme aussi que les prisonnières en viennent à prendre conscience des

³⁷³ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 11 juillet 1933, p. 54.

³⁷⁴ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 24 septembre 1950, p. 113.

³⁷⁵ Josette Delorme, « Activités des détenues », dans Michèle Stanton, « Supprimez l'alcoolisme et les prisons pourront fermer leurs portes », *Le Soleil*, date inconnue, ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 4, 1952-1960, p. 52.

« bienfaits » de la confession dans leur parcours. Par ailleurs, elles considèrent que ces femmes peuvent être victimes de leurs parcours. En effet, les religieuses écrivent souvent à propos de leurs « grandes enfants » qu'elles doivent prendre en charge en espérant les remettre sur la bonne voie. Néanmoins, l'espoir de réhabilitation des religieuses semble faiblir à plusieurs moments, comme en témoigne cette mention : « C'est le jour de la confession pour nos pauvres enfants. Nous n'avons pas la consolation de les voir toutes s'y présenter. Quelques-unes sont tellement enlisées ! Pauvres enfants! »³⁷⁶.

Par ailleurs, les religieuses prennent soin de recenser les histoires personnelles de la « conversion » de certaines détenues en particulier. Notre attention s'était portée sur Doris Beaulieu au chapitre précédent, multirécidiviste, mais elle n'est pas la seule que les Sœurs du Bon-Pasteur avaient cru sincèrement « repentie ». Au retour d'une détenue qu'elles avaient crue « convertie » l'annaliste note : « Marie-Rose³⁷⁷, ex-protégée de Ste-Madeleine, qui fut jadis convertie par notre chère Sr St-Joseph du Divin-Cœur, nous arrive aujourd'hui. Elle a pris une trop forte libation et a fait du tapage sur la rue et comme résultat, elle appelle à grands cris "Mother of St Joseph, come and get me with you" »³⁷⁸. Ce discours nous indique que même lorsque la réhabilitation est considérée comme étant réussie par les religieuses, les détenues risquent de revenir. On ne lit jamais dans les Annales l'étonnement des religieuses face au retour des anciennes détenues. Elles considèrent que « les âmes » de leurs protégées sont fragiles face à la tentation, et que leur rôle est de les accompagner malgré leurs succès antérieurs.

La conversion peut aussi prendre un sens un peu plus traditionnel. Du peu de protestantes qui passent au Refuge Notre-Dame de la Merci, certaines vont se convertir au catholicisme, comme Margaret H³⁷⁹. Les Annales de l'institution laissent croire que cette femme, venant du Nouveau-Brunswick, est « sans religion » : « Cette enfant, élevée dans aucune religion, a trouvé son âme ici. Elle affectionne tout ce qui parle de Dieu. Rendue la première à la messe

³⁷⁶ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 24 mars 1948, p. 56.

³⁷⁷ Nom fictif.

³⁷⁸ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 3 mai 1946, p. 43.

³⁷⁹ Nom fictif.

chaque matin, elle ne cesse de déplorer de ne pouvoir aller communier comme les autres. Elle déclare vouloir quitter encore toute sa famille pour obéir à la grâce. Notre prière l'accompagne »³⁸⁰. L'annaliste rajoute le 23 octobre 1946 qu'elle quitte la prison pour la Maison Sainte-Madeleine, afin de continuer à préparer son baptême. Dans les journaux, toutefois, on la présente comme une femme protestante ayant abjuré sa foi. On ne précise pas que son premier contact avec la religion catholique fut à la prison, mais on mentionne son passage à la Maison Sainte-Madeleine³⁸¹.

Enfin, la religion est omniprésente dans la philosophie de la réadaptation des prisonnières. L'emploi du temps des femmes incarcérées à la prison repose sur un rythme de prières, chapelets et messes pendant la majeure partie de l'histoire de la prison. Les religieuses mettent en valeur la réhabilitation des détenues selon leur « conversion » à l'interne, dans les Annales, mais aussi en public, dans certains journaux de l'époque conservés dans les Annales de l'institution³⁸². Inculquer des valeurs chrétiennes aux femmes incarcérées et les inciter à pratiquer la religion catholique au quotidien constituent des moyens privilégiés pour les socialiser en leur imposant des pratiques considérées comme étant garantes de moralité. On observe toutefois une nouveauté à la fin des années 1940 : aux travaux ménagers et à la pratique religieuse s'ajoute la pratique de « l'artisanat ».

3.3 L'artisanat : « Le moyen de relèvement de la prisonnière » par excellence ?

À partir de 1948, les discours concernant la réhabilitation se modifient considérablement. Au discours sur les vertus de la pratique religieuse, les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec rajoutent dans les Annales de l'institution nombre de mentions des activités artisanales, qu'elles vont bientôt considérer comme étant garantes de la réadaptation des prisonnières. En

³⁸⁰ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 13 octobre 1946, p. 35.

³⁸¹ Pour préserver son anonymat, nous n'indiquerons pas la date à laquelle l'article de journal est paru. *Ibid.*, avril 1947, p. 42.

³⁸² Bettina Bradbury, dans son étude sur les établissements catholiques pour les personnes âgées à Montréal, suggère que la présence de discours publics sur l'efficacité de l'œuvre des religieuses auprès de cette clientèle vise à attirer la générosité de donateurs et justifie leur travail. Bettina Bradbury, « Mourir chrétiennement. La vie et la mort dans les établissements catholiques pour personnes âgées à Montréal au XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 46, No 1, 1992, p. 146.

1950, les religieuses prirent une série de photographies mettant en scène des détenues occupées à divers ouvrages artisanaux, comme celle figurant ci-dessus. Elles mettent ainsi en valeur l'implantation de ce type d'activités « réhabilitatrices » à la prison dans le cadre de la réalisation de leur *Film du centenaire*, qui retrace l'histoire de la communauté depuis ses débuts.

Figure 1: L'artisanat en prison



Source : ABPQ, 300-40A-01. Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, Annales, Tome 1, p. 35.

3.3.1 Une entreprise « titanesque »

Les activités reliées à diverses pratiques artisanales semblent avoir été insérées dans l'horaire des femmes détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci vers la fin de la décennie 1940. Après la Deuxième Guerre mondiale, une grande entreprise de valorisation de

l'enseignement ménager s'organise au Québec, à mesure que les discours sur les rôles maternels se font de plus en plus véhéments³⁸³. Le gouvernement provincial finance la création d'Instituts familiaux, alors que de nombreuses Écoles ménagères provinciales et autres institutions visent à former des femmes ménagères, lesquelles seraient les gardiennes des valeurs canadiennes-françaises dans une société en mutation³⁸⁴. À la même époque, les cercles de fermières, véritables cheffes de file dans le développement de l'enseignement ménager au Québec, connaissent un essor considérable³⁸⁵. C'est ainsi que se développe un discours valorisant l'apprentissage des « arts ménagers » ou de « l'artisanat », désignant surtout les travaux textiles comme la couture, le tricot, la broderie, etc. Le Refuge Notre-Dame de la Merci n'échappe pas à cette transition dans le discours de valorisation des tâches ménagères et maternelles des femmes. À partir de 1948, les Sœurs du Bon-Pasteur implantent des ateliers d'artisanat dans l'optique de réhabilitation des détenues. Au-delà de la réhabilitation morale, selon les religieuses, l'enseignement de savoir-faire artisanaux permet de donner aux femmes incarcérées des connaissances et une éthique de travail qui leur seront utiles à leur sortie de prison.

Dans ce contexte, quelles sont les initiatives respectives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et du gouvernement provincial dans l'implantation des ateliers d'artisanat à la prison des femmes ? Comment se procure-t-on les matériaux nécessaires pour mettre en place ces programmes ? Le travail des prisonnières est supposé être lucratif pour la prison, alors pourquoi miser sur quelque chose qui nécessite des investissements pour acquérir les équipements et les matériaux nécessaires ?

Dans un article paru en octobre 1955, Jean-Marcel Turgeon, journaliste à *L'Évènement*, affirmait : « Avec divers produits fournis par le gouvernement provincial, les prisonnières y fabriquent des chapelets, expédiés aux autres prisons ou aux missions, tissent ou tricotent pour les orphelins, peignent au pochoir, taillent leurs propres robes. Rien de tout cela n'est

³⁸³ Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid, *op. cit.*, p. 159.

³⁸⁴ Jocelyne Mathieu, « L'éducation familiale et la valorisation du quotidien des femmes au XX^e siècle », *op. cit.*, p. 123-124.

³⁸⁵ Jocelyne Mathieu, « Les Cercles de fermières : cent ans d'expertise et d'engagement dans les arts textiles », *op. cit.*, p. 114.

vendu, mais donné généreusement aux miséreux »³⁸⁶. Pourtant, dans les archives de l'institution, on retrouve quelques traces de l'implantation des activités d'artisanat, pour lesquelles il est clair qu'il a été laborieux de réunir les matériaux nécessaires. Par exemple, dans un témoignage écrit en 1969, une religieuse explique dans quelles dispositions elle a organisé les balbutiements de l'artisanat à la prison en 1947. :

Aucun sou pour acheter quoi que ce soit. Nous avons du papier crépé que nous coupions par bandes étroites, des crochets faits avec des vieilles brosses à dents, à l'œuvre... tricottons (sic) des sacoches, des centres de table. Nous vendions cela à bonmarché (sic)... Tel fut nos humbles débuts (sic). Dans la suite, nous sommes procurer (sic) des métiers, des machines à coudres (sic), du fil à tisser, du matériel, des grains de chapelets, nos perleuses en ont monté 70 000 tant pour les missions que pour toutes les prisons de la Province. En ce temps-là ça priait encore !!!!³⁸⁷

Ainsi, les activités artisanales ont été implantées avec les moyens dont disposaient les religieuses à la prison, sans se procurer des matériaux supplémentaires qui auraient engendré des coûts. Toutefois, la Sœur Sainte-Annette-Marie, Supérieure du Refuge Notre-Dame de la Merci, affirmait en octobre 1951 que les autorités du Département du Procureur général considéraient l'initiative des Sœurs du Bon-Pasteur en matière d'artisanat comme étant « titanesque », mais qu'ils avaient manifesté leur appui en voyant le rapide succès de l'entreprise³⁸⁸. En contrepartie, les religieuses rapportent dans les Annales les acquisitions de matériel qui rendent possible la multiplication des arts et des techniques enseignées en prison : une machine à coudre Singer à pédale et à moteur électrique (1954), un cinquième métier à tisser (1954) et un rouet électrique (1957), entre autres³⁸⁹. Le fait qu'on mentionne ces acquisitions dans les Annales laisse supposer que les religieuses sont fières d'avoir réussi à obtenir ce matériel indispensable au nouveau programme de réhabilitation qu'elles développent depuis quelques années. Dans son étude de la Maison Sainte-Darrie, prison pour

³⁸⁶ J.-Marcel Turgeon, « Le travail, moyen de réhabilitation à la prison des femmes », *L'Événement(?)*, date inconnue, page inconnue. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 4, 1952-1960, p. 31.

³⁸⁷ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40B-04, Directrices, Sœur St-Antonio, 1945-1972, expérience personnelle d'une religieuse, 21 août 1969.

³⁸⁸ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962, 1^{er} octobre 1951, p. 2-3.

³⁸⁹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962, 19 août 1954, p. 62 et Tome 4, 1952-1960, 16 décembre 1954 et 10 février 1957, p. 23 et p. 45.

les femmes à Montréal, Sœur Marie de Saint-Benoît rapporte que ce sont aussi les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers qui ont « fourni l'outillage » pour l'installation d'une salle de couture en 1949, bien que le gouvernement se soit « chargé des frais d'installation »³⁹⁰.

Ainsi, l'agentivité des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec se manifeste fortement dans l'implantation de l'artisanat comme moyen d'enrichissement personnel et de formation. Ce sont elles qui en ont pris l'initiative et ont rassemblé les matériaux nécessaires à cette entreprise³⁹¹. Nous n'avons retrouvé aucune trace de directives des autorités civiles à ce propos dans les archives de l'institution. L'agentivité des Sœurs du Bon-Pasteur se manifeste lors d'autres évènements dans les mêmes années. En 1948, elles demandent « à qui de droit » de ne pas rallonger l'avenue Maguire à l'est du terrain de la prison, affirmant que la proximité de la circulation perturberait l'ordre dans l'établissement et le comportement des détenues. « En un mot, un œuvre comme celle qui nous est imposée ici ne peut s'accomplir dans le tourbillon que nous amènerait le trafic de l'avenue Maguire. La situation deviendra INTENABLE [...] »³⁹². Nous savons que l'avancée inexorable de la ville se poursuivra dans ce secteur et que les premières maisons seront construites en 1949, mais notons que les religieuses ont tout de même tenté de faire valoir leur point de vue face à ce projet qui menaçait de perturber le cours de leur œuvre de réhabilitation des détenues.

Rapidement, l'expertise des Sœurs du Bon-Pasteur dans le domaine de l'artisanat comme moyen de réhabilitation sera reconnue à l'échelle nationale. On leur demandera d'envoyer des objets confectionnés par les détenues au Congrès national canadien sur la délinquance, tenu en mai 1957. Elles enverront 37 morceaux de toutes sortes (couture, tricot, tissage et broderie)³⁹³. Parallèlement, dans leurs autres institutions de protection ou de réhabilitation

³⁹⁰ Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*, p. 22.

³⁹¹ Lucia Ferretti remarque qu'à partir de 1960, la communauté des Petites Franciscaines de Marie ont, elles aussi, eu une grande liberté pour concevoir et implanter des programmes de réadaptation auprès de personnes ayant des problèmes de déficience intellectuelle à l'Hôpital Sainte-Anne de Baie-Saint-Paul, dans un contexte où c'est l'État qui finance l'institution. Lucia Ferretti, « De l'internement à l'intégration sociale. L'Hôpital Sainte-Anne de Baie-Saint-Paul et l'émergence d'un nouveau paradigme en déficience intellectuelle, 1964-1975 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 65, No 2-3, Automne, 2011, Hiver, 2012, p. 334.

³⁹² ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40C-06, Supérieures générales, 1941-1948, Lettre envoyée par Sœur de Saint-Marcel, supérieure, « à qui de droit » le 29 septembre 1948.

³⁹³ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Annales, Tome 4, 1952-1960, 24 mai 1957, p. 97.

des jeunes femmes, nous observons le même changement dans la valorisation d'un travail féminin créatif avec la création d'écoles ménagères reconnues par le gouvernement. Après la Seconde Guerre mondiale, de nouveaux paradigmes sociaux, dont la présence accrue des femmes sur le marché du travail, suscitent la création de discours conservateurs sur la place des femmes en société³⁹⁴.

3.3.2 « La réhabilitation se fait par le travail aimé »

Qu'entend-on par « artisanat » ? Comment ce concept diffère-t-il de celui des travaux ménagers que l'on faisait faire aux détenues dès l'ouverture du Refuge Notre-Dame de la Merci ? Les principales différences concernent la transition observée dans le discours véhiculé par les Sœurs du Bon-Pasteur par rapport au « travail ménager ». Dans leurs archives, les religieuses n'abordent pas l'artisanat comme faisant partie du « travail » à imposer aux détenues, et leur discours sur la réhabilitation en soi n'apparaît qu'au moment où elles instaurent l'enseignement de pratiques artisanales permettant aux femmes incarcérées de développer une certaine expertise³⁹⁵. Au-delà des discours, le but de la pratique de l'artisanat vise à leur donner des connaissances qui leur permettront de « bien se placer » à leur sortie de l'établissement, en tant qu'épouse et mère ou sur le marché du travail³⁹⁶. Néanmoins, il nous est impossible d'évaluer si les anciennes détenues étaient effectivement embauchées en fonction de la formation plus ou moins poussée suivie au Refuge Notre-Dame de la Merci. Par ailleurs, Sœur Sainte-Annette-Marie, supérieure de l'établissement, rapporte dans un article publié en 1957 dans le *Petit Courrier du Bon-Pasteur*³⁹⁷ que l'enseignement de pratiques artisanales au Refuge vise à « réveiller la conscience, développer l'esprit de sociabilité, donner l'amour du travail honnête »³⁹⁸. Il s'agit d'inculquer une éthique de travail estimée lacunaire chez les détenues. Les Sœurs du Bon-

³⁹⁴ C'est le cas à la Maison Sainte-Madeleine, avec la création d'une École d'arts et métiers en 1948 et au Patronage Sainte-Geneviève, qui obtient la reconnaissance d'une École ménagère moyenne en 1945. ABPQ, Archives de la Maison Sainte-Madeleine, *Livre du centenaire*, 300-34B-30.

³⁹⁵ Nous supposons qu'elles ne croyaient que partiellement aux vertus réhabilitatrices du travail imposé dans les prisons depuis l'ère victorienne.

³⁹⁶ En effet, à partir des années 1950, la professionnalisation des savoir-faire féminins donne la possibilité aux femmes ayant suivi une formation plus poussée d'accéder à des emplois hors de la maison, comme couturière ou chapelière, par exemple.

³⁹⁷ Le journal de la communauté religieuse.

³⁹⁸ Sœur Sainte-Annette-Marie, « L'apostolat auprès des détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci », *Le Petit courrier du Bon-Pasteur*, juin 1957, p. inconnue. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962, date inconnue, p. 98.

Pasteur d'Angers, tenant la prison des femmes à Montréal, sont encore plus explicites quant à leur vision des vertus réhabilitatrices du travail. Sœur Marie de Saint-Benoît, dans son étude sur la Maison Sainte-Darie, affirme qu'« en prison, tout travail doit être considéré comme un moyen de traitement pour les délinquants »³⁹⁹. Louise Bienvenue remarque elle aussi que l'implantation de formations professionnelles à Boscoville, centre de rééducation pour garçons adolescents fondé dans les années 1940, vise à outiller les garçons et à leur permettre de développer leur estime personnelle pour « s'épanouir en société »⁴⁰⁰.

Dès 1933, les détenues s'adonnaient aux travaux du même type que ceux qu'on qualifiera d'« artisanaux » à partir de la fin des années 1940, mais ils étaient considérés comme faisant partie des autres travaux d'entretien de la prison. Un article paru dans le journal *L'Évènement* en fait état :

[Les détenues] s'adonnent, dans leurs heures de loisir, à la couture ou à la broderie. Celles d'entre elles qui savent coudre ou tricoter passent, tous les jours, plusieurs heures à travailler pour les pauvres. Ainsi, sans qu'on les y ait contraintes, elles ont fait, durant l'année dernière, plus de 7000 morceaux de linge qui ont été distribués aux indigents. Les plus habiles à manier l'aiguille s'adonnent à des travaux plus difficiles et délicats⁴⁰¹.

Dans les coupures de journaux conservées dans les Annales de l'institution, le sujet du don généreux des produits créés à la prison est récurrent. La citation souligne que même si la prison ne bénéficie pas de revenus abondants, mis à part le financement gouvernemental, les religieuses ne tentent pas de réaliser des profits supplémentaires avec les produits de l'artisanat en ces premières années de la prison. Dans les années 1950, les Sœurs du Bon-Pasteur vont présenter dans des expositions les œuvres d'artisanat fabriquées par les prisonnières, et certaines pièces se mériteront des prix ou seront vendues⁴⁰². Encore une fois, elles mettent en valeur le fait que les montants reçus n'iront pas garnir les coffres de

³⁹⁹ Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*, p. 65.

⁴⁰⁰ Louise Bienvenue, « La "rééducation totale" des délinquants à Boscoville (1941-1970). Un tournant dans l'histoire des régulations sociales au Québec », *Recherches sociographiques*, Vol. 50, No 3, 2009, p. 523.

⁴⁰¹ Auteur.e inconnu, « Au Refuge Notre-Dame de la Merci », *L'Évènement*, 11 juillet 1933, p. inconnue. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 1, Annales 1931-1944, 24 octobre 1931, p. 54.

⁴⁰² Par exemple, dans les Annales, on rapporte le 8 septembre 1952 que les ventes et primes ont rapporté 70\$ et le 12 octobre 1954 que 35 objets sur 54 ont été primés. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962, p. 26 et p. 65.

l'établissement, mais reviendront cette fois aux femmes qui ont fourni les efforts de fabrication, et chacune sera « rétribuée selon son mérite »⁴⁰³. Les prisonnières recevront les prix remportés par leurs pièces d'artisanat. Cette mesure permet de mettre en place un programme de valorisation personnelle par l'entremise de l'artisanat.

En effet, l'objectif principal de l'entreprise d'enseignement de l'artisanat des Sœurs du Bon-Pasteur est de valoriser les femmes incarcérées en mettant de l'avant leur capacité à s'approprier des savoir-faire féminins plus créatifs et permettant de développer une certaine expertise. Kelly Hannah-Moffatt remarque ce même phénomène dans les prisons au Canada anglophone. De savoir-faire routiniers supposés être appris de mère en fille depuis plusieurs générations, l'enseignement des travaux ménagers se professionnalise⁴⁰⁴. Les gardiennes de prison, soit les religieuses au Refuge Notre-Dame de la Merci, agissent à titre de modèles féminins et s'appuient sur l'expertise qu'elles ont acquise auprès des prisonnières pour adapter leur intervention⁴⁰⁵. D'abord, on prend pour acquis que les détenues ne savent rien de ce qu'on leur enseignera en matière d'artisanat. Le discours des Sœurs du Bon-Pasteur laisse croire que chaque détenue ressort enrichie de cet apprentissage :

Nos prisonnières s'affectionnent vite au travail et chacune se spécialise selon ses aptitudes et son goût particulier. Toutes parviennent à apprendre et c'est pour elles-mêmes, parfois, une véritable révélation. Nous leur faisons cadeau d'un objet confectionné par elles-mêmes, à leur départ; cet objet leur vaut souvent une fortune, puisqu'il leur a révélé les talents qu'elles ne se connaissaient pas et qu'elles vont maintenant exploiter⁴⁰⁶.

On ne dit rien toutefois de celles qui ne ressentent aucune « révélation » par la confection de pièces d'artisanat, qui devaient être relativement nombreuses. Par ailleurs, on sous-entend que les lacunes sont issues des milieux d'origine des détenues :

« La réhabilitation se fait par le travail aimé », lit-on sur une affiche, et ce travail sera la couture, le tissage, le tricot, la cuisine, le ménage, en somme tout ce qu'une femme normale doit être capable d'exécuter. Parce que bien souvent, ce qui a manqué à ces détenues, qui sont avant tout des femmes, c'est un peu de

⁴⁰³ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 4, 1952-1960, 14 septembre 1953, p. 4.

⁴⁰⁴ Kelly Hannah-Moffatt, *op. cit.*, p. 98.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 96.

⁴⁰⁶ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951, 1^{er} avril 1948, p. 59.

compréhension et d'affection. Laissés fréquemment à elles-mêmes à l'âge de 14 ans, par une mère croyant qu'à cet âge on est assez vieille pour se débrouiller, elles acquièrent beaucoup trop jeune une liberté qu'elles ne sauront pas utiliser à bonne fin⁴⁰⁷.

Nous pouvons toutefois nous demander si la réhabilitation par l'artisanat répond vraiment aux besoins des détenues. L'apprentissage de savoir-faire féminins et la moralisation par la pratique religieuse permettent-ils de réinsérer ces femmes en société ? Une grande part d'entre elles sont alcooliques et reviendront de nombreuses fois au Refuge. Une autre part importante de ces femmes doivent travailler pour subvenir à leurs besoins et l'apprentissage qu'elles font en prison ne peut qu'être utile pour des métiers précis ou éventuellement comme ménagère. Les religieuses se soucient toutefois d'inculquer une éthique de travail qui servira aux femmes à leur sortie, comme en témoigne la mention « La réhabilitation se fait par le travail aimé »⁴⁰⁸. Une remarque de Sœur Marie de Saint-Benoît à propos du travail à la prison de Montréal va dans le même sens : « Par son cadre, par son organisation, par sa nature même, il faut donc rendre le travail agréable afin que les détenues y trouvent une légitime satisfaction et en viennent à désirer une occupation régulière à leur retour en société »⁴⁰⁹.

Par ailleurs, dans les discours de la décennie 1950, le caractère « féminin » de ce type de travail contribuant à la réhabilitation des prisonnières, et mettant surtout de l'avant le dévouement dont les femmes doivent faire preuve est sans équivoque, comme l'indique Michèle Stanton dans son article précédemment cité : « À celles-là que la vie n'a certes pas choyées on tente de donner une raison de vivre, qui est celle de toute femme normale : le don de soi par le travail bien fait »⁴¹⁰.

L'enseignement de techniques artisanales se poursuivra tout de même jusque dans la décennie 1970, alors que les Sœurs du Bon-Pasteur vont laisser l'administration de la prison au ministère de la Justice. Le discours sera réorienté, se distanciant de l'essentialisation du

⁴⁰⁷ Michèle Stanton, *op. cit.* Michèle Stanton est une journaliste et historienne québécoise, l'une des coauteures de *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Collectif Cléo, *op. cit.*

⁴⁰⁸ Louise Bienvenue soulève le fait qu'à Boscoville, l'objectif de la formation est davantage de créer des « êtres totaux », en mettant l'accent sur l'estime de soi et sur les responsabilités civiques plus que de former des travailleurs manuels. Louise Bienvenue, *op. cit.*

⁴⁰⁹ Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*, p. 65.

⁴¹⁰ Michèle Stanton, « Supprimez l'alcoolisme et les prisons pourront fermer leurs portes », *op. cit.*

caractère « féminin » de l'artisanat, mais fera encore l'éloge de ses vertus réhabilitatrices : « Favoriser l'artisanat dans les prisons, c'est en quelque sorte rendre sensible le bien-être physique et spirituel du travail et de là au sens des responsabilités vis-à-vis de soi d'abord, des autres ensuite il n'y a souvent qu'un pas. Alors la détenue trouve enfin une puissante raison de vivre. L'expérience tentée du côté artisanal incite à croire que l'artisanat reste un effectif moyen de réhabilitation »⁴¹¹. Si l'artisanat représente l'ultime moyen de réhabilitation, que dit-on de celles qui résistent à l'imposition d'un emploi du temps rythmé par la pratique religieuse et l'enseignement de l'artisanat?

Figure 2: La salle de travail au Refuge Notre-Dame de la Merci, c1950



Source : ABPQ, Fonds album du centenaire, Salle de travail, c1950.

⁴¹¹ Document sans titre signé le 17 mai 1971 par Sœur Béatrice Poulin, ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Annales, Tome 5, 1969-1971.

3.3.3 Les possibilités de résistance

Si les Sœurs du Bon-Pasteur disposent d'un important pouvoir d'action dans l'organisation de l'horaire de vie et de la réhabilitation des détenues, qu'en est-il de l'agentivité des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci ? Résistent-elles au rythme de vie monastique et aux tâches qui leur sont imposées quotidiennement ? Les historiennes Joan Sangster et Tamara Myers ont constaté qu'à la Maison de Lorette et au Girl's Cottage School, à Montréal, ainsi qu'à l'Ontario Training School for Girls, des institutions de réforme, les jeunes filles internées ont développé diverses stratégies de résistance face à l'autorité que représentaient les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers⁴¹² ou les matrones laïques⁴¹³. La majorité d'entre elles respectaient toutefois les règlements qui leur étaient imposés, si ce n'est qu'en apparence⁴¹⁴. Par exemple, les jeunes filles pouvaient manifester verbalement leur opposition à certaines situations, devant les juges ou leurs gardiennes, désobéir aux règles, fuir l'institution, ou organiser des émeutes⁴¹⁵. Elles exprimaient ainsi leur contestation face à leur internement, qui était de longue durée, la plupart du temps. En prison, toutefois, les sentences étaient très courtes, ce qui pourrait expliquer les moindres occurrences de résistance de la part des détenues, selon Wendy Ann Singleton, qui a étudié la *Portage Gaol* au Manitoba ⁴¹⁶. Elle avance aussi que les conditions de vie en prison, pour des femmes qui viennent de milieux pauvres, pouvaient paraître avantageuses⁴¹⁷.

Les sources analysées dans le cadre de cette recherche contiennent peu de traces de la résistance des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci face aux règles imposées et au travail, artisanal ou non, qu'elles doivent effectuer. Si l'on se fie au discours des religieuses, les détenues ne se plaignent pas du rythme des prières et du travail quotidien. Dans les institutions tenues par des communautés religieuses, les blasphèmes représentent une forme de résistance verbale face à l'autorité⁴¹⁸. On en retrouve des traces à une seule

⁴¹² À la Maison de Lorette, à Montréal.

⁴¹³ Au Girl's Cottage School de Montréal et à l'Ontario Training School.

⁴¹⁴ Tamara Myers et Joan Sangster, « Retorts, Runaways and Riots: Patterns of Resistance in Canadian Reform Schools for Girls, 1930-60 », *Journal of Social History* Vol. 34, No 3, 2001, p. 675.

⁴¹⁵ Ce fut le cas en 1945 à la Maison de Lorette. Tamara Myers et Joan Sangster, *op. cit.*, p. 682.

⁴¹⁶ Wendy Ann Singleton. « Beyond the Attic Door: A Feminist Social History of Imprisonment at the Portage Gaol from 1945 to 1970 », Mémoire de maîtrise. Winnipeg, Université du Manitoba, 2001, p. 135.

⁴¹⁷ Nous avons observé le même discours au Refuge Notre-Dame de la Merci. Voir la note 327. *Ibid.*

⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 674.

reprise dans les Annales, en 1949. Le 29 juin, Jeanine O.⁴¹⁹, sera enfermée dans sa cellule dès son arrivée au refuge en raison de sa « résistance et de ses blasphèmes »⁴²⁰. Le lendemain, l'annaliste note : « Liberté provisoire ou d'essai pour Jeanine O. La matinée passée en critiques blasphématoires et en crise orageuse lui vaudront la cellule forcée. Cris, sanette (sic) écrasée, oreillers démentibulés (sic), taies déchirées méritent les menottes bruit, voracité la conduisent au donjon. Deux hommes ont peine à la maîtriser »⁴²¹. Ainsi, les détenues disposent d'un certain pouvoir d'action leur permettant de manifester leur mécontentement face à leurs conditions d'incarcération. Ces situations sont cependant réprimées par une perte de privilège ou un séjour au « trou ». Concernant le travail des détenues, le discours dans les Annales ne laisse pas place aux formes de résistance dont auraient pu faire preuve certaines détenues. Néanmoins, nous pensons que les femmes n'étaient pas toujours enthousiastes vis-à-vis leurs travaux de couture, de tissage et de tricot quotidiens.

3.3.4 Cinéma et jardinage : des moyens de réhabilitation ?

Dans la décennie 1950, hormis l'artisanat et des travaux d'entretien de l'établissement, les détenues pouvaient aller travailler au jardin. Cette activité extérieure était considérée comme une récompense. Seules les détenues ayant effectué plus de la moitié de leur sentence et considérées comme se conduisant bien pouvaient aller au jardin⁴²². Il en va de même pour une autre activité dont nous informent les Annales de l'institution, à savoir les films projetés à la « salle »⁴²³. On les mentionne à partir du début des années 1950 dans les Annales⁴²⁴. Cette activité semble avoir eu lieu les samedis après-midi, une fois aux deux semaines⁴²⁵. Il est mentionné en 1960 que les projections représentent une récompense pour les détenues « qui se conduisent bien et qui font des efforts pour éviter le blasphème »⁴²⁶. Les religieuses valorisent l'amélioration des comportements des détenues selon ce qu'elles considèrent

⁴¹⁹ Nom fictif

⁴²⁰ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales, 1945-1951, 28 juin 1949, p. 102.

⁴²¹ *Ibid.*, 29 juin 1949, p. 102.

⁴²² J.-Marcel Turgeon, *op. cit.*

⁴²³ Des « séances cinématographiques » étaient aussi présentées à la Maison Sainte-Darrie, afin de « chasser l'ennui et la mélancolie » des détenues. Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*, p. 70.

⁴²⁴ Nous avons retrouvé la première mention de la projection de ces « vues animées » en 1952, mais la formule laisse penser que c'était une activité courante auparavant.

⁴²⁵ Josette Delorme, *op. cit.*

⁴²⁶ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Annales, Tome 4, 1952-1960, 8 octobre 1960, p. 148.

moralement acceptable. Par ailleurs, selon la journaliste Josette Delorme, les films présentés aux détenues s'adressent « plus à leur cœur qu'à leur esprit »⁴²⁷, puisqu'elles sont sensibles, mais « ne font habituellement aucun effort pour s'instruire »⁴²⁸. Les films sont choisis et approuvés par les Sœurs du Bon-Pasteur, pour les valeurs qu'ils véhiculent, comme la dévotion religieuse, la famille, la maternité, entre autres. Les religieuses leur présentent ainsi à plusieurs reprises le *Film du centenaire*, produit pour le centième anniversaire de la congrégation en 1950. Il retrace des moments de l'histoire des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et des institutions qu'elles ont créées⁴²⁹. Selon les dires de l'annaliste, les détenues vont même demander à ce qu'on leur projette ce film le 14 juin 1955⁴³⁰. Elles pourront aussi visionner, par exemple, un film sur le couronnement de la reine Elizabeth II et un autre représentant des scènes d'hiver dans les Laurentides, par exemple.

Dans leurs autres institutions de la région de Québec, les Sœurs du Bon-Pasteur mettent l'accent sur l'enseignement des femmes à leur charge. Au Refuge Notre-Dame de la Merci, s'agissant d'une prison, les « classes » ne sont pas à l'horaire quotidien. Pourtant, les religieuses déplorent souvent dans leurs Annales l'éducation déficiente des détenues. Pourquoi cette absence de service en matière d'instruction scolaire ? Est-ce parce que les détenues restent trop peu longtemps au Refuge ? Est-ce parce qu'on souhaite prioriser l'enseignement religieux et artisanal ? Est-ce parce que les femmes sont toutes des adultes, et à des niveaux très différents ? Peu de traces dans les archives nous permettent de le déterminer. Nous savons toutefois que dès 1950 des cours d'anglais sont offerts aux détenues qui le désirent : « La classe d'anglais bat son plein. À cinq heures, si vous vous rendez à la chapelle, vous entendrez jeunes et moins jeunes répéter le mot nouveau que Mère St-Antonio leur prononce et “reprononce” à satiété. Six détenues aspirent au diplôme. Bon succès aux élèves ! et beaucoup de patience à la maîtresse ! »⁴³¹. Nous apprenons aussi dans l'article rédigé par Sœur Sainte-Annette-Marie qu'en 1957, les détenues pouvaient suivre des « cours

⁴²⁷ Josette Delorme, *op. cit.*

⁴²⁸ *Ibid.*

⁴²⁹ ABPQ, Fonds Film du centenaire, 141-01-AV-01, *Film du Centenaire, 1950*.

⁴³⁰ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 4, Annales, 1952-1960, 14 juin 1955, p. 28.

⁴³¹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales, 1945-1951, 19 septembre 1950, p. 112.

de français »⁴³². Ainsi, le peu de traces de l'enseignement scolaire prodigué aux femmes incarcérées nous laisse supposer qu'au Refuge Notre-Dame de la Merci, en raison du contexte pénitentiaire de l'institution, ce type d'enseignement ne faisait pas partie de l'horaire quotidien des détenues, mais certaines activités instaurées pouvaient toutefois susciter l'apprentissage « scolaire ». Il semblerait qu'à la prison de Montréal, les femmes ne disposaient pas d'instruction scolaire non plus⁴³³. Chose certaine, dans le discours des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec concernant la réhabilitation à la prison, ce type d'enseignement est absent.

En misant sur l'apprentissage de l'artisanat, l'agentivité des Sœurs du Bon-Pasteur au Refuge Notre-Dame de la Merci par l'implantation de programmes réhabilitation révèle davantage qu'une façon d'occuper les détenues. Plus que d'abaisser les coûts de leur entretien, notamment en reprenant des chaussettes, la formation pratique témoigne d'une volonté d'améliorer l'apprentissage professionnel des femmes prisonnières. Le gouvernement du Québec est peu intervenu dans l'implantation de cette activité. Les autorités civiles prétendaient que l'entreprise était vouée à l'échec. Dans les autres institutions des Sœurs du Bon-Pasteur, toutefois, le gouvernement provincial avait contribué à la création d'écoles ménagères moyennes à la fin des années 1940⁴³⁴. Néanmoins, au Refuge Notre-Dame de la Merci, ce sont les religieuses qui ont initié un programme de réhabilitation qui sera appliqué pendant plusieurs décennies. Le discours à propos de l'artisanat a évolué en fonction des discours de l'après-guerre pour valoriser les détenues par rapport à l'apprentissage de savoirs féminins. Le développement d'un système d'apprentissage artisanal au Refuge Notre-Dame de la Merci illustre que si les religieuses participent aux normes sociétales à l'endroit des femmes, elles tentent d'en rehausser les contenus et les modalités.

⁴³² Sœur Sainte-Annette-Marie, « L'apostolat auprès des détenues au Refuge Notre-Dame de-la-Merci », *op. cit.*

⁴³³ Sœur Marie de Saint-Benoît, *op. cit.*

⁴³⁴ À la Maison Sainte-Madeleine, on assiste à la création d'une École d'arts et métiers en 1948 et au Patronage Sainte-Geneviève, qui obtient la reconnaissance d'une École ménagère moyenne en 1945. Ces initiatives des religieuses visent à perfectionner la formation ménagère de leurs élèves. ABPQ, Archives de la Maison Sainte-Madeleine, *Livre du centenaire*, 300-34B-30.

3.4 Conclusion de chapitre

La réhabilitation au Refuge Notre-Dame de la Merci est conçue selon des stéréotypes genrés qui guident les comportements attendus des femmes en société. Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec ont développé des moyens de réhabilitation qui s'appuient sur des conceptions de la déviance issues du XIX^e siècle. Elles mettent l'accent sur la pratique religieuse puis, à partir de 1948, sur l'apprentissage pratique de l'artisanat dans un contexte plus large de valorisation des savoir-faire féminins dans un Québec en mutation. Elles s'efforcent de rehausser la situation des femmes qui leur sont confiées en professionnalisant les savoir-faire féminins. Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec disposent d'un véritable pouvoir d'action dans l'implantation de méthodes de réhabilitation basées sur l'apprentissage de techniques artisanales. Elles s'appuient sur des initiatives mises à profit dans d'autres institutions venant en aide aux femmes dans la ville de Québec. En prison, elles ne peuvent miser sur la réalisation d'un programme scolaire, étant donné l'âge adulte des prisonnières et la durée de leurs séjours. Il importe toutefois de questionner l'efficacité de ces méthodes de réhabilitation. Les sentences imposées aux femmes sont très courtes, ce qui ne laisse pas le temps à chacune d'entre elles de véritablement se perfectionner dans un art pour en faire un métier ou une profession. De plus, nous sommes d'avis que les discours concernant l'artisanat comme « moyen de relèvement » ne semblent pas parfaitement adaptés au profil des femmes incarcérées, malgré le souci des religieuses de s'adapter à chacune. Le nombre de récidivistes, important pour chaque année étudiée, nous laisse croire que ce type de réhabilitation comporte certaines limites.

Conclusion

En 1973, après s'être appuyé sur les services des religieuses pendant plus de 40 ans, le ministère de la Justice québécois prenait en main l'administration de la Maison Gomin⁴³⁵. Ce phénomène se produit relativement tardivement comparativement à la reprise en main des établissements scolaires et des hôpitaux par le gouvernement libéral de Jean Lesage dans la foulée de ce qu'on appellera la Révolution tranquille. Peut-être est-ce en raison du nombre peu élevé de femmes « déviantes » concernées, ou encore à cause du « degré d'importance » de ce type d'établissement par rapport à ceux concernant les enfants et les malades de toutes sortes. Si on ne peut répondre à cette question de manière assurée, on ne peut cependant remettre en question l'implication des Sœurs du Bon-Pasteur auprès des prisonnières à Québec. Leur engagement s'est poursuivi ensuite, puisque l'une d'entre elles agit à titre de directrice de la prison jusqu'en 1981 et qu'une autre est restée agente de paix jusqu'en 1992, lors de la fermeture de l'établissement.

Notre étude visait à considérer l'incidence du genre dans l'histoire du Refuge Notre-Dame de la Merci, que ce soit dans le recours à la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec pour tenir l'établissement, à travers les perceptions et les définitions de la déviance représentées dans la prison des femmes de Québec, ou dans les méthodes de réhabilitation qui y ont été développées. Dans le même ordre d'idées, nous avons examiné l'agentivité des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec dans le contexte particulier d'un établissement carcéral provincial. À une époque où les normes sociétales adressées aux femmes sont encore axées sur la moralité et la sexualité, comme à l'époque victorienne, les femmes incarcérées sont orientées vers la « destinée » de ménagère, ce modèle idéal de féminité plus largement répandu au Québec et dans la ville de Québec à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale.

Dans le premier chapitre, nous avons analysé l'entente conclue entre les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et le gouvernement québécois pour assurer l'administration de la prison afin d'en dégager les particularités. L'État provincial assure le financement et l'entretien de l'établissement, mais s'appuie sur l'expertise d'une communauté religieuse de femmes dans

⁴³⁵ Le Refuge Notre-Dame de la Merci fut renommé ainsi en 1968.

le domaine de la gestion de la déviance féminine et pour l'administration interne de la prison. Le Refuge Notre-Dame de la Merci, nous semble-t-il, agit davantage comme institution d'assistance auprès des « femmes tombées », au même titre que les autres institutions des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, que comme institution de répression du crime. Les réseaux de la communauté religieuse sont utilisés tant par l'organe judiciaire que par les religieuses pour proposer un programme de réhabilitation plus adapté aux profils des détenues, surtout les plus jeunes et celles ayant certains problèmes de santé. Parallèlement, on y développe des services auxquels les femmes auraient difficilement accès autrement, et qui répondent directement aux conceptions « sexuelles » de la déviance féminine, mais aussi aux besoins des détenues, soit une salle d'accouchement et une clinique pour traiter les maladies vénériennes.

La notion de « déviance » est ainsi construite en termes de transgression des normes genrées préétablies. Comme nous l'avons exposé dans le second chapitre, la déviance féminine représentée au Refuge Notre-Dame de la Merci se manifeste surtout par des crimes contre l'ordre public, souvent reliés à la consommation d'alcool. Elle concerne des femmes aux parcours variés, provenant pour la plupart des milieux canadiens-français peu aisés. Au début des années 1930, la majorité des femmes incarcérées sont mariées, mais la tendance se renverse à partir de 1952. Près de la moitié de ces femmes sont des récidivistes. Pour illustrer ce phénomène, nous nous sommes penchée sur le parcours de Doris Beaulieu, incarcérée à plus de trente reprises au Refuge, en nous interrogeant sur le caractère « typique » de son parcours. L'analyse des discours de l'annaliste des Sœurs du Bon-Pasteur a montré que les religieuses gardent généralement espoir en la réhabilitation des récidivistes, mais sont conscientes de leur situation problématique. La présence de femmes condamnées à la peine capitale suscite des discours différents de ceux axés sur la réhabilitation. Elles mettent plutôt l'accent sur la pratique religieuse en tant que préparation à la mort. Enfin, notre étude a souligné que la construction genrée de la déviance influe fortement sur le type de réhabilitation qu'on souhaite imposer aux femmes incarcérées au Refuge. Pour la période étudiée, la majorité des délits commis par les femmes représentent une transgression morale ou sexuelle des rôles prescrits aux femmes. La réhabilitation proposée par les religieuses vise donc à socialiser les prisonnières en fonction des valeurs admises pour les femmes en société.

Dans le dernier chapitre, nous constatons que les prisonnières sont confiées à des religieuses, femmes à la moralité estimée irréprochable, qui agissent auprès d'elles comme des modèles de vertu. Leur propre horaire de vie qui fait une large place aux exercices de piété et au travail quotidien teinte également les conditions de séjour à la prison des femmes. Dans un contexte qui suppose des rapports de pouvoir certains entre le gouvernement provincial et la communauté religieuse, les Sœurs du Bon-Pasteur organisent l'emploi du temps des détenues, appuyé sur le travail et la pratique religieuse, et réussissent à imposer leur vision de « relèvement de la prisonnière ». Le soin que les religieuses prennent pour que le travail des femmes en prison soit « adapté à leur sexe » se répercute sur la construction des discours sur la réhabilitation. La réhabilitation par le travail, théorie développée dans les prisons depuis le XVI^e siècle, implique à l'époque concernée par notre étude, une définition stricte des travaux effectués par les femmes, qui doivent « convenir à leur sexe »⁴³⁶. Elles assurent principalement l'entretien ménager de l'établissement et font des travaux de buanderie. Après la Deuxième Guerre mondiale, les discours concernant la réhabilitation des femmes se modifient, parallèlement aux discours édictant des modèles de féminité au Québec, pour en venir à valoriser de façon beaucoup plus explicite l'apprentissage ménager « professionnel » pour les femmes. Par l'enseignement de l'artisanat, estimé plus créatif et spécialisé que les travaux ménagers par les religieuses, les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec visent à faire des détenues de bonnes épouses, mères et ménagères, tout en leur donnant « l'amour du travail honnête »⁴³⁷, pouvant idéalement leur permettre de gagner leur vie à leur sortie de l'établissement.

Enfin, nous avons tenté de mettre de l'avant l'expérience de certaines femmes détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci entre 1931 et 1972. Les Annales de l'institution révèlent maintes anecdotes concernant les détenues, mais ces dernières ne sont pas systématiquement nommées, ce qui complique l'étude des particularités de certains parcours. Nous avons toutefois pu suivre l'expérience de Doris Beaulieu sur 26 ans d'allers-retours en prison, et de deux femmes condamnées à la peine capitale. Ces analyses ne nous ont permis que de

⁴³⁶ Françoise Tétard, *op. cit.*, p. 127.

⁴³⁷ Sœur Sainte-Annette-Marie, « L'apostolat auprès des détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci », *Le Petit courrier du Bon-Pasteur*, juin 1957, p. inconnue. ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962, date inconnue, p. 98.

soulever le caractère atypique de ces-dernières. Nous aurions pu multiplier les études des cas à propos des multirécidivistes à partir des registres d'écrou, mais les mentions relevées des annales, qui n'abondent pas, à l'exception du cas Doris Beaulieu. Par ailleurs, il reste encore à étudier systématiquement les manifestations d'agentivité des femmes détenues en dépit de quelques traces glanées au gré des sources consultées, cette perspective demeure une faiblesse de l'étude réalisée.

En regard de l'historiographie, notre étude s'inscrit dans plusieurs champs de recherche. Elle vient combler, nous l'espérons, certaines lacunes concernant l'histoire des femmes adultes « déviantes », de leur réhabilitation et de l'engagement des Sœurs du Bon-Pasteur envers les détenues dans le cas encore rarement traité de la ville et de la région de Québec au XX^e siècle. Il serait éclairant, nous semble-t-il, de réaliser dans la suite de cette étude une analyse comparative entre le Refuge Notre-Dame de la Merci et d'autres prisons pour femmes en Amérique du Nord à la même époque. Au niveau méthodologique, une étude plus approfondie des registres d'écrou aurait par ailleurs fait ressortir des résultats plus complets et plus détaillés reflétant des mutations dans la perception de la déviance féminine.

Bibliographie

Sources

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), section de Québec

E17. Fonds ministère de la Justice.

E17. 3C 001 à 3C 012. Archives de la Prison des femmes de Québec.

3 C 012 04-06-001B-01. Registre général de la prison à Québec, 1931-1936.

3 C 001 02-07-002B-03. Registre général de la prison des femmes du district de Québec, 1945-1951.

3 C 001 02-07-002B-01. Registre général de la prison des femmes du district de Québec 1966-1979.

E17, 25A, 26A. Archives de la correspondance du Procureur général de la province de Québec.

Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci

300-40A-02. Tome 1, Annales, 1931-1944.

300-40A-02. Tome 2, Annales ,1945-1951.

300-40A-02. Tome 3, Annales 1951-1962.

300-40A-02. Tome 4, Annales, 1952-1960.

300-40A-02, Tome 5, Annales 1969-1971.

300-40B-03. Conventions, lois, règlements, 1917-1968.

300-40B-04. Directrices, S. St-Antonio, 1945-1972.

300-40B-06. Horaire, Description de tâche, 1943; 1971.

300-40B-10. Sœurs, S. Claire Landry, 1960.

300-40C-03. Ministère de la Justice, contrats.

300-40C-06, Supérieures générales, 1941-1948.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Règlements généraux pour l'administration des prisons communes de la Province de Québec*. Gouvernement du Québec, 1943, 107 p., cité dans D'ISRAËL, Sœur Marie. « Monographies du refuge Notre-Dame de la Merci et de la maison

Ste-Thérèse ». Thèse présentée pour le baccalauréat à l'École de Service social, Québec, Université Laval, 1949, 143 p.

Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, autres fonds

141-01-AV-01. Film du Centenaire, 1950.

300-34B-30. Livre du centenaire.

Autre

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Statuts du Canada : Statuts du Canada passés dans la session tenue dans les trente-deuxième et trente-troisième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, étant la seconde session du premier parlement du Canada : commencée et tenue à Ottawa le quinzième jour d'avril 1869, et ajournée par prorogation le vingt-deuxième jour de juin, dans la même année.* 541 p.

http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_01839_2_1/287?r=0&s=1, consulté le 20 juillet 2018.

Études

Démographie

DROUIN, François. « La population urbaine de Québec, 1795-1971. Origines et autres caractéristiques de recensement ». *Cahiers québécois de démographie*. Vol. 19, No 1, 1990, p. 95-113.

GAUVREAU, Danielle et Benoît LAPLANTE. « Baby-boom et déclin de la fécondité : l'évolution paradoxale de la fécondité durant les années 1950 au Québec ». *Bulletin d'histoire politique*. Vol. 24, No 3, 2015, p. 42-55.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Mariages et taux de nuptialité, Québec, 1900-2017 ». *Institut de la statistique du Québec*. 2018.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/mariagesdivorces/501a.htm>, consulté le 25 juillet 2018.

Histoire de l'assistance et des régulations sociales

ARANGUIZ, Marcela. « Cours de justice criminelle et classes ouvrières au tournant du XX^e siècle à Montréal (1891-1921) ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2009, 363 p.

BIENVENUE, Louise. « La "rééducation totale" des délinquants à Boscoville (1941-1970). Un tournant dans l'histoire des régulations sociales au Québec ». *Recherches sociographiques*. Vol. 50, No 3, 2009, p. 507-536.

BIENVENUE, Louise. « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l'Église catholique dans l'assistance au Québec ». *Études d'histoire religieuse*. Vol. 69, 2003, p. 9-28.

BOURBEAU, Amélie. « La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais : la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972 ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2009, 385 p.

BORITCH, Helen. *Fallen Women. Female Crime and Criminal Justice in Canada*. Toronto, Nelson, 1997, 288 p.

BRADBURY, Bettina. « Mourir chrétiennement. La vie et la mort dans les établissements catholiques pour personnes âgées à Montréal au XIX^e siècle ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 46, No 1, 1992, p. 143-175.

CALIXTE, Olivier. « Les hommes face aux maisons de débauche : discours, acteurs et géographie de la prostitution à Québec durant l'entre-deux-guerres ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2018, 147 p.

CARDI, Coline. « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social ». *Déviance et Société*. Vol. 31, No 1, 2007, p. 3-23.

DAIGLE, Johanne. « Facing Misery Together: Women's Work, the Sexual Division of Labour, Female Agency and Social Assistance in Quebec City ». Communication présentée dans le cadre du séminaire du *Centre for Gender History*. University of Glasgow, 20 février 2017.

DAIGLE, Johanne et Dale GILBERT. « Un modèle d'économie sociale mixte : la dynamique des services sociaux à l'enfance dans la ville de Québec, 1850-1950 ». *Recherches sociographiques*. Vol. 49, No 1, 2009, p. 113-147.

D'ALLAIRE, Micheline. « L'originalité de l'œuvre sociale des congrégations religieuses de Montréal au XIX^e et XX^e siècles ». *Études d'histoire religieuse*. Vol. 59, 1993, p. 25-41.

DESROSIERS, Georges *et al.* « Le renforcement des interventions gouvernementales dans le domaine de la santé entre 1922 et 1936 : le Service provincial d'hygiène de la province de Québec ». *Canadian Bulletin of Medical History*. Vol. 18, No 12, p. 205-240.

DUPREY, Catherine. « La crise de l'enfermement asilaire au Québec à l'orée de la Révolution tranquille ». Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 2007, 210 p.

FECTEAU, Jean-Marie. *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*. Montréal, VLB éditeur, 2004, 455 p.

FECTEAU, Jean-Marie. « La construction d'un espace social : les rapports de l'Église et de l'État et la question de l'assistance publique au Québec dans la seconde moitié du XIX^e siècle ». *L'histoire de la culture et de l'imprimé. Hommages à Claude Galarneau*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 61-90.

FECTEAU, Jean-Marie et Janice HARVEY, dir. *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution : Pour une problématique historique de l'interaction*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, 601 p.

FECTEAU, Jean-Marie. *Un nouvel ordre des choses : La pauvreté, le crime et l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*. Montréal, VLB, 287 p.

FINNEGAN, Frances. *Do Penance or Perish. Magdalen Asylums in Ireland*. Oxford University Press, Oxford, 2004, 256 p.

GLASBEEK, Amanda. *The Toronto Women's Court, 1913-1934*. Vancouver, UBC Press, 2014, 242 p.

JOYAL, Renée et Carole CHATILLON. « Le placement des enfants au Québec, des années 1930 à aujourd'hui. Une mesure trop souvent utilisée ? Constatations et hypothèses ». *Service Social*. Vol. 45, No 1, p. 31-50.

LÉVESQUE, Andrée. *La norme et les déviantes*. Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1989, 232 p.

LÉVESQUE, Andrée. « Éteindre le Red Light : Les réformateurs et la prostitution à Montréal entre 1865 et 1925 ». *Revue d'histoire urbaine*. Vol. 17, No 3, février 1989, p. 191-201.

MAHOOD, Linda. *The Magdalenes, Prostitution in the Nineteenth Century*. Londres-New-York, Routledge, 1990, 205 p.

MCCARTHY, Rebecca Lea. *Origins of the Magdalene Laundries : an Analytical History*. Jefferson, McFarland & Co. Publishers, 2010, 261 p.

MYERS, Tamara. *Caught. Montreal's Modern Girls and the Law*. Toronto, University of Toronto Press, 2006, 345 p.

MYERS, Tamara. « Criminal Women and Bad Girls: Regulation and Punishment in Montreal 1890-1930 ». Thèse de Doctorat, Montréal, Université McGill, 1996, 318 p.

MYERS, Tamara et Joan SANGSTER. « Retorts, Runaways and Riots: Patterns of Resistance in Canadian Reform Schools for Girls, 1930-60 ». *Journal of Social History*. Vol. 34, No 3, 2001, p. 669-697.

PRUDHOMME, Julien. « De la Commission Parent aux réformes de la santé et au code des professions, 1961-1974 ». *Recherches sociographiques*. 2012, Vol. 53 No 1, p. 83-102,

PRUDHOMME, Julien. « L'expertise professionnelle et l'État-providence Les travailleurs sociaux québécois et la "technocratisation" du service social, 1970-2000 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Vol. 62, no 1, 2008, p. 95-109.

QUÉBEC (PROVINCE). *Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil. Rapport du comité d'étude sur la réadaptation des enfants et des*

adolescents placés en centre d'accueil. Tome 1 : guide des centres d'accueil. Québec, Ministère des affaires sociales, Direction des communications, 1975, 123 p.

ROUSSEAU, Florence. « La répression du désordre dans une ville portuaire : l'exemple de la ville de Québec, 1850-1875 ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2018, 158 p.

SMITH, James. *Ireland's Magdalen Laundries and the Nation's Architecture of Containment.* Notre-Dame, University of Notre Dame Press, c2007, 275 p.

VALVERDE, Mariana. « The Mixed Social Economy as a Canadian Tradition ». *Studies in Political Economy.* Vol. 47, été 1995, p. 33-60.

WOLOSCHUK, Tanya. « Preserving the “Moral Formation of the Child”: The Regulation of Catholic Girls in Winnipeg, 1908-1948 ». Mémoire de maîtrise, Winnipeg, Université du Manitoba, 2005, 132 p.

ZEDNER, Lucia. *Women, Crime and Custody in Victorian England.* Oxford, Oxford University Press, 2002, 364 p.

GROULX, Lionel et Paul MAYER. *Synthèse-critique de la littérature sur l'évolution des services sociaux au Québec depuis 1960.* Québec, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, 1987, 156 p.

Histoire de la déviance : les études de cas

BERGERON, Mireille. « Historique sommaire de l'Hôpital de la Miséricorde et de la Crèche St-Vincent-de-Paul des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec ». Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. 2009.

http://www.soeursdubonpasteur.ca/files/Historique_Creche_et_Hopital.pdf, consulté le 11 avril 2018, 16 p.

CLICHE, Marie-Aimée. « Morale chrétienne et “double standard sexuel”. Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec 1874-1972 ». *Histoire sociale/Social History.* Vol. 14, No 47, mai 1991, p. 85-125.

D'ISRAËL, Soeur Marie. « Monographie de la Maison Sainte-Madeleine ». Thèse de baccalauréat, Québec, Université Laval, 1948, 46 p.

D'ISRAEL, Sœur Marie. « Monographies du refuge Notre-Dame de la Merci et de la maison Ste-Thérèse ». Thèse présentée pour le baccalauréat à l'École de Service social, Québec, Université Laval, 1949, 143 p.

FERRETTI, Lucia. « De l'internement à l'intégration sociale. L'Hôpital Sainte-Anne de Baie-Saint-Paul et l'émergence d'un nouveau paradigme en déficience intellectuelle, 1964-1975 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française.* Vol. 65, No 2-3, Automne, 2011, Hiver, 2012, p. 334.

GAGNON, Jacqueline. « La maison Sainte-Madeleine de Québec ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1949, 112 p.

GILBERT, Dale. « Dynamiques de l'institutionnalisation de l'enfance délinquante et en besoin de protection : le cas des écoles de réforme et d'industrie de l'hospice Saint-Charles de Québec, 1870-1950 ». Mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, 2006, 159 p.

JÉSUS-MARIE, Sœur Jean de. « Le service social des groupes auprès des adolescentes du patronage Sainte-Geneviève ». Thèse de baccalauréat, Québec, Université Laval, 1955, 183 p.

MANN, Caroline Caverhill. «'It pays to be good': An Exploration of the Maritime Home for Girls and the Interprovincial Home for Young Women, 1914-1931». Mémoire de maîtrise, Halifax, Dalhousie University, 2007, 162 p.

MASSIN, Veerle. « “La Discipline”. Jeunes délinquantes enfermées, violence institutionnelle et réaction disciplinaire : une dynamique (Belgique, 1920-1970) ». *Crime, Histoire et Sociétés*. Vol. 18, n°1, 2014, p. 31-56.

MÉNARD, Sylvie. *Des enfants sous surveillance : la rééducation des jeunes délinquants au Québec (1840-1950)*. Montréal, VLB, 2003, 247 p.

POUTANEN, Mary Anne. *Beyond Brutal Passions. Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015, 432 p.

QUÉVILLON, Lucie et Jean TRÉPANIÉ. « Garçons et filles : la définition des problèmes posés par les mineurs traduits à la Cour des jeunes délinquants de Montréal, 1912-1950 ». Sans BARD, Christine et al. dir. *Femmes et justice pénale*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 339-351.

SAINT-BENOIT, Sœur Marie de. « Maison Ste-Darie, ou, La prison des femmes catholiques à Montréal 1876-1952: historique de l'œuvre et trois aspects de son évolution: le logement, la population, l'emploi du temps des détenues ». Thèse de licence, Montréal, Université de Montréal, 1953, 75 p.

SAINT-THOMAS-MARIE, Sœur. « Cas de délinquance de la Maison “Notre-Dame de la Garde”. Thèse présentée pour le baccalauréat à l'École de Service social, Québec, Université Laval, 1947, 53 p.

STRANGE, Carolyn. «The Velvet Glove: Maternalistic Reform at the Andrew Mercer Ontario Reformatory for Females, 1874-1927». Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1983, 194 p.

STRIMELLE, Véronique. « Du tribunal à l'institution. Les jeunes filles délinquantes et "incorrigibles" traduites devant la cour des jeunes délinquants et placées dans les institutions du Bon Pasteur d'Angers de Montréal (1912-1949) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Vol. 65, No. 2-3, 2012, p. 203-226.

TÉTARD, Françoise et Claire DUMAS. *Filles de justice : du Bon-Pasteur à l'éducation surveillée, XIX^e-XX^e siècles*. Paris, Beauchesne, c2009, 483 p.

Histoire de la religion et des communautés religieuses

FERRETTI, Lucia. *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*. Montréal, Boréal, 203 p.

GUILLEMETTE, Gaétane. « Un tournant à risque... Le difficile passage de la décomposition à la recomposition de la congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours ». Thèse de doctorat en théologie, Université Laval, 2003, 580 p.

HUDON, Christine. *Prêtres et fidèles dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, 1820-1875*. Sillery, Septentrion, 1999, 469 p.

JALBERT, Céline. *Présence d'avenir au cœur du monde depuis 150 ans*. Sainte-Foy, Servantes du Cœur Immaculé de Marie dites Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, 1999, 123 p.

JUTEAU, Danielle et Nicole LAURIN. *Un métier et une vocation. Le travail des religieuses au Québec, de 1901 à 1971*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1997, 180 p.

POULIN, Josette. « Une utopie religieuse : le Bon-Pasteur de Québec, de 1850 à 1921 ». Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 2004, 504 p.

SOEURS DU BON-PASTEUR DE QUÉBEC. *Constitutions de la Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculée de Marie dites Sœurs du Bon-Pasteur de Québec*. Rome, H. Vogera, 1912, 202 p.

Vatican, « Mourir dans le Christ Jésus », *Catéchisme de l'Église catholique*, [En ligne], 2003, http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P2D.HTM, le 11 janvier 2019.

Histoire de la santé mentale

LAMBERT, Jules. *Mille Fenêtres*. Beauport, Centre hospitalier Robert Giffard, 1995, 209 p.

OKIN, Mary Glennon. « “Madwomen” in Quebec : an Analysis of the Recurring Themes in the Reasons for Women's Committal to Beauport, 1894-1940 ». Orono, Thèse de doctorat, University of Maine, 2008, 328 p.

PERREAULT, Isabelle. « “Sans honte et sans regret” : Les chemins de traverse entre le pénal et le psychiatrique dans les cas d'aliénation criminelle à Montréal, 1920-1950 ». *Bulletin canadien d'histoire de la médecine*. Vol. 32, No 1, 2015, p. 51-75.

PERREAULT, Isabelle et Marie-Claude THIFAUULT. « Premières initiatives d'intégration sociale des malades mentaux dans une phase de pré-désinstitutionalisation. L'exemple de St-Jean-de-Dieu, 1910-1950 ». *Histoire sociale*. Vol. 44, No 88, Novembre 2011, p 197-222.

SAINT-PIERRE, Vincent. « Portes ouvertes sur l'institutionnalisation de la folie à Québec : étude de l'Asile de Beauport, 1845-1893 ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2017, 218 p.

THIFAUT, Marie-Claude. « “Où la charité règne, le succès est assuré!” Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, 1901-1962 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Vol 65, No 2-3, hiver 2012, p. 179-201.

Histoire de la sexualité

BOIVIN, Jérôme. « “État protecteur – État promoteur”, La campagne antivénéérienne dans le Québec de l'entre-deux-guerres ». Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 2008, 173 p.

KESHEN, Jeff. *Saints, Sinners and Soldiers, Canada's Second World War*. Vancouver, UBC Press, 2004, 389 p.

WARREN, Jean-Philippe. *Une histoire des sexualités au Québec au XX^e siècle*. Montréal, VLB, 2012, 288 p.

Histoire des femmes et du genre

COLLECTIF CLIO. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Quinze, 1982, 521 p.

DUMONT, Micheline. *Les religieuses sont-elles féministes ?* Montréal, Bellarmin, 1995, 204 p.

DUMONT, Micheline. *Pas d'histoire, les femmes ! Réflexions d'une historienne indignée*. Montréal, Remue-ménage, 2013, 219 p.

DUMONT, Micheline et Nadia FAHMY-EID. *Les Couventines, L'éducation des filles au Québec dans les congrégations enseignantes, 1840-1960*. Montréal, Boréal, 1986, 315 p.

MATHIEU, Jocelyne. « L'éducation familiale et la valorisation du quotidien des femmes au XX^e siècle ». *Les Cahiers des dix*. No 57, 2003, p.119-150

MATHIEU, Jocelyne. « Les Cercles de fermières : cent ans d'expertise et d'engagement dans les arts textiles ». *Les Cahiers des dix*. No 68, 2014, p. 93-118.

SCOTT, Joan W. « Le genre, une catégorie utile d'analyse historique ». *De l'utilité du genre*. Paris, Fayard, 2012, 219 p.

THÉBAUD, Françoise. *Écrire l'histoire des femmes et du genre. Deuxième édition, revue et augmentée*. Lyon, ENS Éditions, c2007, 312 p.

Histoire des prisons et du système judiciaire

BACKHOUSE, Constance et Wesley W. PUE, dir. *The Promise and Perils of Law : Lawyers in Canadian History*, Toronto, Irwin Law, c2009, 305 p.

BLAIR, Louisa, *et al.* *Étagères et barreaux de fer : une histoire du Morrin Centre*. Québec, Septentrion, 2016, p. 58.

BOSSÉ, Sébastien et Chantal BOUCHARD. *Bordeaux. L'histoire d'une prison*. Boisbriand, Éditions au carré, 2013, 260 p.

CURTIS, Dennis *et al.* *Le Pénitencier de Kingston : les cent cinquante premières années : 1835-1985*. Ottawa, Service correctionnel du Canada avec l'autorisation du Solliciteur général du Canada, c1987, 183 p.

FECTEAU, Jean-Marie *et al.* « Répression au quotidien et régulation punitive en longue durée le cas de la prison de Montréal, 1836-1913 ». *Déviance et société*. Vol. 30, No 3, 2006, p. 339-353.

FECTEAU, Jean-Marie *et al.* « La prison de Montréal de 1865 à 1913 : évolution en longue période d'une population pénale ». *Les cahiers de droit*. Vol. 34, No 1, 1993, p. 27-58.

FENCHEL, François et Donald FYSON. « Prison Registers, Their Possibilities and Their Pitfalls: The Case of Local Prisons in Nineteenth-Century Quebec ». *History of the Family*. Vol. 20, No 2, 2015, p. 163-188.

FYSON, Donald. « Controlling the Body in an Anti-Modern City: Imprisonment and Prostitution in Quebec City, 1840-1929 ». Communication présentée à la *Social Science History Association*. Vancouver, novembre 2012, 15 p.

FYSON, Donald. « L'irlandisation de la prison de Québec, 1815-1885 », une partie de la communication « L'incarcération de l'autre : prisons, immigrants et citoyenneté à Québec et à Montréal », avec François Fenchel, pour le colloque *Question sociale et citoyenneté*. UQAM, 31 août 2016.

GAGNON, François. « La population carcérale de l'établissement de détention de Sherbrooke », 1891-1931 ». Mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2001, 119 p.

GREENWOOD, F. Murray et Beverley BOISSERY. *Uncertain Justice: Canadian Women and Capital Punishment, 1754-1953*. Toronto, Dundurn Press, 2000, 285 p.

HANNAH-MOFFATT, Kelly. *Punishment in Disguise: Penal Governance and Federal Imprisonment of Women in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 2001, 250 p.

INNES, Joanna. « Prisons for the Poor: English Bridewells, 1555-1800 ». Dans SNYDER, David et Douglas HAY, dir. *Labour, Law, and Crime: An Historical Perspective*. Londres : New-York, Tavistock Publications, 1987, p. 42-122.

KNALFA, Louis A. et Susan W. S. BINNIE, dir. *Law, Society, and the State: Essays in Modern Legal History*. Toronto, University of Toronto Press, 1995, 558 p.

LABERGE, Danielle et Pierre PARENTEAU. « La Justice pénale au Québec, 1960-1990 ». *Recherches sociographiques*. Vol. 32, No 2, 1991, p. 199-220.

MIMEAULT, Martin. « Punir, contenir et amender : les théories carcérales et leurs applications à la prison des Plaines de Québec, 1863-1877 ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1999, 197 p.

MOISAN, Frédéric. « “Plus qu’un tribunal punisseur” : les jeunes délinquants devant la Cour du Bien-Être Social, 1950-1977 ». *Revue d’histoire de l’Amérique française*. Vol. 65, No 2-3, Automne 2011, p. 283-305.

MORRIS, Norval et David J. ROTHMAN, dir. *The Oxford History of the Prison: The Practice of Punishment in Western Society*. Oxford, Oxford University Press, 1995, p. 329-362.

RAFTER, Nicole Hahn. *Partial Justice: Women, Prisons and Social Control*. New Brunswick, New Jersey, Transaction Publishers, 1990, 290 p.

SINGLETON, Wendy Ann. « Beyond the Attic Door: A Feminist Social History of Imprisonment at the Portage Gaol from 1945 to 1970 ». Mémoire de maîtrise. Winnipeg, Université du Manitoba, 2001, 170 p.

SPIERENBURG, Pieter. *The Prison Experience: Disciplinary Institutions and their Inmates in Early Modern Europe*. Amsterdam, Amsterdam University Press, 2007, 339 p.

GOW, James Ian. *Histoire de l’administration publique québécoise, 1867-1970*. Montréal et Toronto, Presses de l’Université de Montréal et Institut d’administration publique du Canada, 1986, 441 p.

Théorie et méthodologie

GUILHAUMOU, Jacques. « Autour du concept d’agentivité ». *Rives méditerranéennes*. No 41, 2012, p. 25-34.

MUCCHIELLI, Alex, dir. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin, 2004, 303 p.

PAILLÉ, Pierre et Alex MUCCHIELLI. *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Collin, 2012, p. 211 p.

Autres sujets

DAGNEAU, Georges-Henri. « L’histoire de “L’événement” ». *Cap-aux-Diamants*. Vol. 1, No 2, p. 35-38.

GAGNON, Serge. *Mourir, hier et aujourd’hui : de la mort chrétienne dans la campagne québécoise au XIXe siècle à la mort technicisée dans la cité sans Dieu*. Québec, Presses de l’Université Laval, 1987, 192 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Historique ». *Commission des libérations conditionnelles*. 2005.

<https://www.cqlc.gouv.qc.ca/la-commission/historique/historique.html>, consulté le 10 juillet 2018.

HAMEL, Thérèse. « Obligation scolaire et travail des enfants au Québec : 1900-1950 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Vol. 38, No 1, été 1984, p. 39-58.

MORNEAU, Jérôme. « L'affaire de la femme Pitre ». *Le tribunal de l'histoire*. Saison 2009-2010. Commission de la capitale nationale du Québec, mars 2010, 11 p.

Annexe I : Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, 1932-1972

Tableau 16: Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932-1972

Année	1932 (%)	1937 (%)	1942 (%)	1947 (%)	1952 (%)	1957 (%)	1962 (%)	1967 (%)	1972 (%)
34 ans et moins	70,8	76,5	82	67,7	66,7	74,4	70	75,6	75,9
35-44 ans	17,1	14,7	18	20,6	16,7	17,9	10	11,1	8,6
45-54 ans	9,8	5,9	0	11,8	8,3	5,1	17,5	11,1	13,8
55 ans et plus	2,4	0	0	0	8,3	2,6	2,5	2,2	1,7
Indéterminé	0	2,9	0	0	0	0	0	0	0
Total	100,1	100	100	100,1	100	100	100	100	100
Total (Nombre)	41	34	50	34	36	39	40	45	58

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Annexe II : Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'état civil, 1932 à 1972

Tableau 17: Âge des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'état civil selon l'année de 1932 à 1947 et de 1967 à 1972

Année	1932(%)		1937(%)		1942(%)		1947(%)		1967 (%)			1972 (%)			
	Marié e	Non-marié e	Marié e	Célibatair e	Veuv e	Marié e	Célibatair e	Veuv e	Divorcé e						
24 ans et moins	12,2	29,3	2,9	47,1	4	60	2,9	8,8	8,9	28,9	0	3,4	37,9	0	0
25-34 ans	22	7,3	20,6	5,9	12	6	20,6	35,3	22,2	15,6	0	15,5	17,2	0	1,7
35-44 ans	17,1	0	8,8	5,9	14	4	11,8	8,8	8,9	2,2	0	3,4	3,4	0	0
45-54 ans	9,8	0	5,9	0	0	0	11,8	0	2,2	6,7	2,2	6,9	5,2	1,7	0
55 ans et plus	2,4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,2	0	1,7	0	0
Indéterminé	0	0	2,9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	63,5	36,6	41,1	58,9	30	70	47,1	52,9	42,2	53,4	4,4	29,2	65,5	1,7	1,7
Total par année	100,1		100		100		100		100			99,8			
Total (N)	41		34		50		34		45			58			

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Annexe III : Liste des métiers ou occupations des femmes inscrites au registre d'écrou, 1947 à 1972

1947

Commis
Garde-malade
Cuisinière
Comptable
Colporteur
Indéterminé (29)
Total : 34

1952

Ménagère (9)
Manufacture (4)
Aucune (4)
Servante (3)
En journées (3)
Waitress (3)
Service (2)
À son foyer (2)
Restaurant (2)
Cirque
Vendeuse
Maitresse de maison
Ouvrière
Total : 36

1957

Aucune (17)
À son foyer (6)
Ménagère (5)
Restaurant (3)
Teneuse de chambres
Servante
Femme de chambre
Travail domestique
Au foyer de sa mère
À la Maison Sainte-Madeleine
Employée des immeubles
Étudiante
Total : 39

1962

Servante (14)
Aucune (7)
À son foyer (6)
Ménagère (5)
Étudiante (3)
Cuisinière
Manufacture
Waitress
Cirque

Couturière
Total : 40

1967

Ménagère (16)
Aucune (14)
Servante (3)
Waitress (3)
Presse (2)
Danse (2)
Manufacture
Couturière
Hôtel
Administration
Indéterminé
Total : 45

1972

Ménagère (18)
Aucune (14)
Infirmière (3)
Étudiante (2)
Technicienne médicale (2)
Serveuse (2)
Barmaid (2)
Waitress
Vendeuse
Ouvrière
Danse
BES
Caissière
Aide-cuisinière
Téléphoniste
Secrétaire
Institutrice
Mécano-compt. (?)
Ménage hôpital
Buandière
Coiffeuse
Danseuse à gogo

Annexe IV : Niveau d'instruction des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, 1952 à 1972

Tableau 18: Niveau d'instruction des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1952 à 1972

	1952(%)	1957(%)	1962(%)	1967(%)	1972(%)
Point	5,6	0	0	0	0
Un peu	0	2,6	0	0	0
Lire et écrire	47,2	15,4	2,5	0	0
Lire seulement	5,6	0	0	2,2	0
2^e année	2,8	0	0	0	0
3^e année	0	2,6	10	2,2	0
4^e année	0	10,3	15	6,7	5,2
5^e année	5,6	15,4	7,5	8,9	6,8
6^e année	5,6	15,4	10	13,3	6,9
7^e année	11,1	10,3	22,5	11,1	6,9
8^e année	2,8	12,8	17,5	13,3	15,5
9^e année	8,3	10,3	10	8,9	10,3
10^e année	0	2,6	0	13,3	12
11^e année	0	2,6	2,5	6,7	17,2
12^e année	0	0	2,5	11,1	5,2
13^e année	0	0	0	0	5,2
15^e année	0	0	0	0	3,4
15 ans	0	0	0	0	1,7
16^e année	0	0	0	0	3,4
Indéterminé	2,8	0	0	2,2	0
Français +anglais	2,8	0	0	0	0
Total	100,2	100,3	100	99,9	99,7
Total (nombre)	36	39	40	45	58

Annexe V : Lieu de naissance des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci, 1932 à 1972

Tableau 19: Province ou pays de naissance des femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci selon l'année, 1932 à 1962

	1932	1937	1942	1947	1952	1957	1962
Québec	100	100	100	0	88,9	89,7	95
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	5,6	0	5
États-Unis	0	0	0	0	0	2,6	0
Allemagne	0	0	0	0	0	2,6	0
Écosse	0	0	0	0	0	2,6	0
Ontario	0	0	0	0	5,6	2,6	0
Indéterminé	0	0	0	100	0	0	0
Total	100	100	100	100	100,1	100,1	100
Total (N)	41	34	50	34	36	39	40

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Tableau 20: « Nationalité » des femmes détenues au Refuge Notre-Dame de la Merci telle qu'inscrite au registre selon l'année, 1967 et 1972

« Nationalité »	1967	1972
Canadienne française	88,9	91,4
Canadienne anglaise	2,2	0
Canadienne irlandaise	2,2	0
Indienne	2,2	3,4
Française	2,2	0
Irlandaise	0	1,7
Polonaise	0	1,7
Américaine	0	1,7
« Nègre »	2,2	0
Total	99,9	99,9
Total (N)	45	58

Source : Registres d'écrou de la Prison commune de Québec-Section féminine, 1932 à 1972

Annexe VI : Horaire des détenues en 1943 et en 1971

Transcription de l'horaire de 1943⁴³⁸ :

- 6.00 Lever « Cœur à Dieu. Avant la messe : Prière à la chapelle.
6.30 Sainte Messe-Après la messe : Angelus, Lecture de la vie du Saint du jour.
7.30 Déjeuner. Après le déjeuner (au réfectoire) 3 Ave Maria et invocations : O Marie, ma bonne Mère, préservez-moi de tout péché mortel pendant cette journée. Notre-Dame de la Pureté. Notre-Dame de la Merci. Offrande de la journée : Divin Cœur de Jésus, je vous offre par le Cœur Immaculé de Marie, etc...
- 8.00 Ménage, couture, raccommodage, Buanderie 4 fois par semaine.
10.15 Chapelet à la salle. On ne doit pas travailler, ni jouer pendant le chap.
10.30 Récréation jusqu'au diner (Liberté d'ouvrir la radio)
11.25 Diner suivi de l'Angelus. 3 Ave Maria. Pour offrir la récréation.
- P.M.
- 1.00 Silence. Heure de garde à Marie. Repos : ordonnance du médecin.
3.15 Chapelet à la salle. On ne doit pas travailler, ni jouer pendant le chap.
3.30 Travaux à l'aiguille en récréation (Liberté d'ouvrir la radio)
4.30 Le mardi : Catéchisme par Monsieur l'Aumônier.
5.00 Visite au Saint-Sacrement. Recommandations ou lecture amusante.
Le jeudi : Catéchisme par la Maitresse.
Le vendredi : Chemin de Croix. Bénédiction du Saint-Sacrement.
5.45 Souper suivi de l'Angelus. 3 Ave Maria, pour offrir la récréation.
(Premier vendredi du mois : souper à 5.30)
6.15 Dispensaire.
7.45 Prière du soir
8.00 Entrée en cellules. Avant le départ de la salle : « Cœur à Dieu. Acte de contrition ». 3 fois : « O Marie, ma bonne Mère, etc... Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de ceux qui vont s'endormir en péché mortel. Notre-Dame de la Pureté-Notre-Dame de la Merci. »⁴³⁹

⁴³⁸ Nous avons modifié la mise en page pour faciliter la lecture.

⁴³⁹ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40B-04, Directrices, Sœur St-Antonio, 1945-1972, Règlements, avril 1943.

Transcription de l'horaire de 1971

- 8.00 Lever
- 8.25 Médicaments suivis du déjeuner
- 8.40 L'on grille une cigarette à la salle de séjour
- 9.00 Chaque fille se rend faire le ménage de sa chambre et autre ménage s'il y a lieu.
- 9.30 Café ou autre breuvage après quoi chacune lave son verre range ses effets et nettoie son cendrier avant le départ pour son atelier.
- 10.00 Ateliers pour celles qui doivent s'y rendre. Ménage de la salle des couloirs ainsi que des cellules libres par celles qui ne vont pas aux ateliers. Quant aux 2 jours de lavage, toutes les filles s'y rendent accompagnées de la surveillante.
- 11.15 Médicaments
- 11.25 Dîner suivi d'une période de repos dans les chambres
- 1.15 Les chambres sont ouvertes et chacune apporte avec elle ce dont elle a besoin pour l'après-midi.
- 1.30 Café etc. avec biscuits
- 2.00 Ateliers. Celles qui ne s'y rendent pas, prennent leur bain au premier étage.
- 4.00 Détente et sortie à l'extérieur. Messe libre
- 5.15 Médicaments suivis du souper
- 6.45 Les chambres sont ouvertes pour les bains et refermées à clé à 8 heures.
- 8.00 Café etc. comme à 1.30 heures
- 9.00 Premier coucher et médicaments.
- 10.00 Dernier coucher et médicaments.
- 11.00 Toutes les lumières se ferment ainsi que les radios et les T.V.⁴⁴⁰

⁴⁴⁰ ABPQ, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40B-04, Directrices, Sœur St-Antonio, 1945-1972, Horaire, 5 novembre 1971.